



GECI Aviation
(ex-Reims Aviation Industries)

Siège social :
Base Aérienne de Chambley
54890 Onville

Société Anonyme au capital de 5.237.528,60 euros
RCS BRIEY 447 767 260

DOCUMENT DE REFERENCE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 24 juin 2010 sous le numéro R.10-050. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles, sans frais au siège social de GECI Aviation. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et de GECI Aviation (www.geciaviation.com).

Conformément à l'article 28 du règlement européen no. 809/2004 du 29 avril 2004, sont incorporées par référence dans le présent document les informations suivantes relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2006 : les comptes sociaux, le rapport du commissaire aux comptes sur ces derniers (respectivement pages 107 à 120, 120 à 122), le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (pages 102 à 103) figurant dans le document de base enregistré le 28 mai 2007 sous le numéro I 07-084.

TABLE DES MATIERES
(établie conformément à l'annexe I du règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004)

1. PERSONNES RESPONSABLES.....	6
1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document de Référence	6
1.2. Attestation des personnes responsables du Document de Référence	6
1.3. Responsables de l'information.....	6
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	7
2.1. Commissaires aux comptes titulaires et suppléants	7
2.2. Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés	7
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	9
4. FACTEURS DE RISQUE	12
4.1. Risques juridiques.....	12
4.1.1. Propriété intellectuelle	12
4.1.2. Faits exceptionnels et litiges	12
4.1.3. Risques liés au contrôle des exportations, au retrait d'agrément ou à la réglementation	13
4.2. Risques industriels et environnementaux.....	13
4.3 Risques de crédit et/ou de contrepartie.....	14
4.4 Risques opérationnels.....	14
4.4.1. Risques liés à des dépendances vis-à-vis de tiers	14
4.4.2 Risque vis-à-vis d'un nombre réduit de clients :	14
4.4.3 Risques liés au développement du Skylander SK-105	15
4.4.4 Risques de pénalités et de dépassement de coûts sur certaines commandes.....	16
4.4.5 Risque d'annulation ou de report.....	16
4.4.6 Risques liés à la croissance externe	17
4.4.7 Risques inhérents à la mise en production, et à la montée des cadences des appareils.....	17
4.5 Risque de liquidité.....	17
4.6 Risques de financement des développements en cours.....	18
4.7 Risques de marché	19
4.8 Risque de taux	19
4.9 Risque de change	20
4.10 Risques sur actions et autres instruments financiers.....	20
4.11 Risque sur matières premières.....	20
4.12 Assurances	20
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE	22
5.1. Historique et évolution de la Société.....	22
5.1.1. Dénomination sociale de la Société	22
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société GECI Aviation	22
5.1.3. Dates de constitution, durée et exercice social	22
5.1.4. Siège social de la Société GECI Aviation, forme juridique, législation régissant ses activités	22
5.1.5. Evènements marquants dans le développement de la Société – Rappel historique	22
5.2. Investissements	24
5.2.1. Investissements réalisés par la Société au cours des 3 derniers exercices	24
5.2.2. Investissements en cours.....	24
5.2.3. Investissements futurs.....	24
6. APERCU DES ACTIVITES	26
6.1. Principales activités du Groupe	26
6.1.1 Activité liée à l'avion F-406	26
6.1.2 Activité liée à l'avion Skylander SK-105.....	28
6.2. Principaux marchés de GECI Aviation	29
6.3. Environnement concurrentiel	31
7. ORGANIGRAMME	33
7.1. Présentation de la Société.....	33
7.2. Filiales de la Société	33
7.3. Présentation du groupe GECI International.....	34

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS.....	37
8.1. Propriétés immobilières et équipements du Groupe.....	37
8.2. Capacités et sites de production.....	37
8.2.1. Site de Chambley Bussière – Fabrication du Skylander SK 105.....	37
8.2.2. Site de Reims Prunay – Fabrication du F-406.....	40
8.3. Contraintes environnementales.....	41
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	42
9.1. Examen de la situation financière et des résultats pour les exercices 2007, 2008 et la période intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2009.....	42
9.2. Facteurs internes importants influant sensiblement sur le résultat d'exploitation.....	43
9.3. Changements importants dans les états financiers.....	44
9.4. Stratégie ou facteur externe de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de GECI Aviation.....	44
10. TRESORERIE ET CAPITAUX.....	45
10.1. Capitaux propres de l'émetteur.....	45
10.2. Sources et montants de flux de trésorerie.....	45
10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement.....	46
10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux.....	46
10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements.....	46
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	48
11.1. Recherche et développement.....	48
11.2. Propriété intellectuelle (brevets, marques).....	51
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	52
12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis le 31 décembre 2009.....	52
12.1.1 Apport partiel d'actif de la branche d'activité Skylander et filialisation de l'activité F-406.....	52
12.1.2 Changement de dénomination sociale et transfert du siège social.....	54
12.1.3 Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2009/2010.....	54
12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur.....	54
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	55
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	57
14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs.....	57
14.1.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs.....	57
14.1.2. Biographie des dirigeants et des administrateurs.....	59
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale.....	60
15. REMUNERATION ET AVANTAGES.....	61
15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux et dirigeants de la Société (en euros).....	61
15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société GECI Aviation aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.....	64
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	65
16.1. Echéance du mandat des administrateurs.....	65
16.2. Contrats de travail et de services liant les administrateurs et la Société.....	65
16.3. Comités au sein du Conseil d'Administration.....	65
16.4. Gouvernement d'entreprise.....	65
17. SALARIES.....	76
17.1. Nombre de salariés et répartition par principaux pays.....	76
17.2. Participations et stocks options des administrateurs et des dirigeants.....	76
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur.....	76
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	77
18.1. Répartition du capital et des droits de vote.....	77
18.1.1. Répartition du capital sur les trois derniers exercices et l'exercice en cours.....	77
18.1.2. Répartition des droits de vote sur les trois derniers exercices et l'exercice en cours.....	78
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires.....	79
18.3. Contrôle de la Société.....	79
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTÉES.....	80

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	81
20.1. Informations financières historiques.....	81
20.1.1. Situation intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2009	81
20.1.2. Comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31/12/2008	103
20.1.3. Comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31/12/2007	128
20.2. Informations financières pro forma – Comptes consolidés IFRS pro forma pour la période intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2009.....	153
20.3. Vérification des informations financières annuelles	157
20.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma relatives à l'année 2009	157
20.3.2. Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires arrêtés au 31/12/2009	158
20.3.3. Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2008	158
20.3.4. Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2007	161
20.3.5. Autres informations financières	164
20.4. Date des dernières informations financières	164
20.5. Politique de distribution des dividendes	164
20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	164
20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	165
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	166
21.1. Capital social.....	166
21.1.1. Montant du capital social	166
21.1.2. Titres non représentatifs du capital	166
21.1.3. Actions propres détenues directement ou indirectement par la Société	166
21.1.4. Autres titres donnant accès au capital et options de souscription d'actions	167
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	167
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent	167
21.1.7. Existence de sûretés, privilèges ou nantissements sur le capital social	167
21.1.8. Historique du capital social depuis sur les 5 dernières années	168
21.2. Acte constitutif et statuts.....	168
21.2.1. Objet social	168
21.2.2. Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration	169
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	172
21.2.4. Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	175
21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires	175
21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société	177
21.2.7. Franchissements de seuils	177
21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital	178
22. CONTRATS IMPORTANTS	179
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	180
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	181
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	182

ABREVIATIONS

Dans tout ce document, les termes suivants désignent:

Société : la société GECI Aviation, anciennement dénommée Reims Aviation Industries. Ce changement de dénomination sociale a été décidé par l'assemblée générale extraordinaire de la Société du 9 mars 2010.

Groupe : le groupe formé de GECI Aviation et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Groupe GECI International: le groupe formé de GECI International et de ses filiales consolidées par intégration globale. La Société est consolidée par GECI International depuis octobre 2008.

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document de Référence

Monsieur Serge BITBOUL, Président Directeur Général de GECI AVIATION.

1.2. Attestation des personnes responsables du Document de Référence

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques et pro forma donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.»

Fait à Paris, le 24 juin 2010

M. Serge BITBOUL

Président Directeur Général.

1.3. Responsables de l'information

Serge BITBOUL

Téléphone : 01-53-53-00-53

Président Directeur Général

Email : info@geciaviation.com

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

TITULAIRE

MAZARS & GUERARD

Représenté par M. Jacques KAMIENNY
61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Date de première nomination :

Assemblée Générale du 25 juin 2009

Date d'expiration du présent mandat :

Assemblée Générale statuant sur les
comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015

SUPPLEANT

M. Raymond PETRONI

61 rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Date de première nomination :

Assemblée Générale du 25 juin 2009

Date d'expiration du présent mandat :

Assemblée Générale statuant sur les
comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015

TITULAIRE

FIDUCIAIRE LEYDET

Représenté par M. Didier AMPHOUX
47 rue de Liège
75008 Paris

Date de première nomination :

Assemblée Générale du 26 mars 2010

Date d'expiration du présent mandat :

Assemblée Générale statuant sur les
comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015

SUPPLEANT

M. Benoît LEMAITRE

47 rue de Liège
75008 Paris

Date de première nomination :

Assemblée Générale du 26 mars 2010

Date d'expiration du présent mandat :

Assemblée Générale statuant sur les
comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015

Par ailleurs, il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société, qui se tiendra le 3 juillet 2010, de nommer en qualité de troisième co-commissaire aux comptes titulaire :

ADG INTERNATIONAL

Représenté par Monsieur Paul DUCLOS
42 avenue Raymond Poincaré – 75116 PARIS

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2015

2.2. Commissaires aux comptes ayant démissionné, ayant été écarté ou n'ayant pas été renouvelés

Depuis la création de la Société jusqu'au 25 juin 2009, le commissaire aux comptes titulaire a été le Cabinet Salustro Reydel, membre de KPMG International, représenté par Madame Isabelle GOALEC, 1 Cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex.

Sur cette même période, le commissaire aux comptes suppléant a été Monsieur Guy STIEVENART, 1 Cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex.

Leurs mandats de six ans expirant lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2009 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008, cette Assemblée Générale a décidé de ne pas renouveler leurs mandats et de nommer à ces fonctions Mazars & Guérard comme commissaire aux comptes titulaire et M. Raymond PETRONI comme commissaire aux comptes suppléant.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

La société GECI Aviation (anciennement Reims Aviation Industries) a une activité de holding depuis le 26 mars 2010. Auparavant, elle assurait la production et la vente d'avions F-406 neufs, la vente d'avions F-406 d'occasion après retrofit, des prestations de service après vente pour la flotte de F-406 d'environ 80 appareils dans le monde et enfin des prestations «Heures de vol » réalisées dans un avion F-406 réservé à cette activité. L'unique site de production et d'administration, dédié à l'activité F-406, est situé sur l'Aérodrome de Prunay (51360), près de la ville de Reims.

Suite à l'apport partiel d'actifs réalisé le 16 février 2010 (décrit au paragraphe 7.2), la Société détient la totalité du capital de la société GECI Aviation Industries, qui détient elle-même l'intégralité du capital de la société Sky Aircraft. Cette dernière est dédiée au développement, à la commercialisation et à la production de l'avion Skylander SK-105. La production du Skylander SK-105, basée sur le site de Chambley (54890) n'ayant pas encore débuté, cette activité ne génère pas encore de chiffres d'affaires.

Suite à un deuxième apport partiel d'actifs réalisé le 26 mars 2010, cette fois-ci interne au Groupe, la totalité de l'activité de production et de vente d'avions F-406 a été logée dans sa nouvelle filiale, dénommée Reims Aviation Industries, constituée pour l'occasion.

La Société est donc aujourd'hui une holding à la tête d'un groupe regroupant la société Sky Aircraft, développant l'avion SK-105, et la société Reims Aviation Industries, produisant l'avion F-406.

Les informations financières présentées ci-après correspondent donc à la seule activité liée au F-406, sauf pour les comptes pro forma de la période intermédiaire de 12 mois arrêtée au 31 décembre 2009, désignés par « 2009 PF » ci-dessous, qui incluent l'activité Skylander comme si l'apport partiel d'actifs avait eu lieu dès le début de la période, donc le 1^{er} janvier 2009.

Le tableau suivant présente les principales informations financières de la Société, selon les normes comptables françaises, pour les années 2006 à 2009. Ces comptes sont individuels et non consolidés, car jusqu'à fin 2009 inclus, la Société n'avait pas de filiale. Les années 2006 à 2008 correspondent à des exercices sociaux entiers (douze mois) audités de la Société, qui clôturait alors ses comptes au 31 décembre de chaque année. L'année 2009 correspond à une période intermédiaire de 12 mois, se situant dans l'exercice social 2009/2010, qui est clos le 31 mars 2010, et qui a donc une durée exceptionnelle de quinze mois. La date de clôture a en effet été modifiée pour devenir le 31 mars et coïncider avec celle de la société GECI International, actionnaire majoritaire de la Société et qui la consolide dans ses propres comptes. Enfin, la colonne marquée 2009 PF est issue des comptes pro forma consolidés IFRS relatifs à la période intermédiaire de 12 mois, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, figurant en section 20.2.

En K€	2006	2007	2008	2009	2009 PF(*)
Chiffre d'affaires	6 997	9 827	5 632	5 955	5 955
Résultat d'exploitation (**)	761	418	(2 017)	(2 155)	(803)
% CA	10,90%	4,30%	-35,80%	-36,20%	-13,48%
Résultat net	397	276	(2 256)	(591)	(1680)
% CA	5,70%	2,80%	-40,10%	-9,90%	-28,21%
Capitaux propres	2 619	6 129	8 345	7 781	(5 170)
Dette financière brute	525	1 084	1 905	4	22 419
Disponibilités	1 404	1 755	4 782	139	199

(*) : Il s'agit des comptes pro forma, qui traduisent au mieux la réalité économique de GECI Aviation et ses nouvelles filiales

(**) : le résultat d'exploitation est le résultat opérationnel

Des informations et des commentaires plus détaillées peuvent être consultés au chapitre 9 (Examen de la situation financière et du résultat).

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires 2007 a nettement progressé par rapport à celui de 2006, grâce notamment à un carnet de commandes de 4 appareils F-406 neufs, qui a été engrangé en 2005 et sur le premier semestre 2006. Ces appareils ont été construits entre 2006 et le premier semestre 2008, mais la majorité du chiffre d'affaires correspondant, qui est reconnu à l'avancement, apparaît sur 2007.

Aucune nouvelle commande d'appareil neuf n'ayant été signée entre le second semestre 2006 et le second semestre 2008 inclus, le chiffre d'affaires est en baisse en 2008 et 2009 par rapport à 2007, malgré la montée en puissance de la nouvelle activité « Heures de Vol » et la hausse de l'activité Service après vente.

Une nouvelle commande enregistrée en 2009 avec un client tunisien et d'autres en cours de négociation devraient induire à terme une hausse significative du chiffre d'affaires.

La Société a réalisé un chiffre d'affaire de 5.955 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit une croissance de 5,7% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé sur le 1er trimestre 2010 est de 3.376 K€, soit une progression de 103% par rapport au 1er trimestre 2009 (CA de 1.660 K€). Au titre de l'exercice d'une durée exceptionnelle de 15 mois (1^{er} janvier 2009 au 31 Mars 2010), GECI Aviation a réalisé un chiffre d'affaires de 9.331 K€.

RESULTAT D'EXPLOITATION, RESULTAT NET

GECI Aviation est la holding de deux filiales opérationnelles, Reims Aviation Industries et Sky Aircraft.

Le résultat consolidé de la Société dépend du résultat de ses filiales.

- Concernant Reims Aviation Industries : La baisse du chiffre d'affaires en 2008 et 2009, comparé à 2007, et la hausse de certaines charges fixes, notamment les dépenses de personnel dues à de nouvelles embauches pour préparer l'avenir, ont eu pour conséquence un résultat opérationnel et un résultat net négatif tant en 2008 que 2009.

La hausse prévue à terme du chiffre d'affaires de Reims Aviation Industries, du fait de nouvelles commandes attendues, devrait se traduire par le retour à un résultat d'exploitation et un résultat net positifs.

En 2005 et 2006 Reims Aviation Industries avait engagé un important programme de développement portant sur le processus de mise en fabrication du F-406 et plus particulièrement sur les gammes de fabrication et outillages spécialisés y afférents. Cette activité s'inscrivait alors dans le cadre de la numérisation de l'ensemble des plans du F-406. Le coût de ce processus sur les périodes 2005 et 2006 se chiffrait à environ 1,5 M€.

En 2007, Reims Aviation Industries a activé 1,5 M€ de frais de R&D et a passé en charge 0,6 M€ sur la même période, vs. 2,4 M€ de frais activés de R&D en 2008, mais n'en a activé aucun en 2009, année de l'entrée au capital du groupe GECI International.

- Concernant Sky Aircraft, le développement du nouvel appareil Skylander est en cours et devrait générer un chiffre d'affaires d'ici la fin de l'exercice 2011/2012 (clos le 31 mars 2012). La grande partie des charges de Sky Aircraft sont des frais de R&D, qui sont majoritairement activés et donc sans impact immédiat sur le compte de résultat. Les charges non activées, face à un chiffre d'affaires peu significatif, continueront probablement, et jusqu'à cette date, d'occasionner un résultat d'exploitation et un résultat net négatifs. Au-delà de cette date, le chiffre d'affaires et le résultat net dépendront principalement de la fin du développement et bien sûr de la signature de contrats de vente d'appareils.

Sky Aircraft, société créée en novembre 2008, a activé au titre de l'exercice 2008/2009, 9,8 M€, et 18,8 M€ pour l'exercice 2009/2010, pour 15 M€ de frais de R&D passé directement en charge sur l'exercice 2008/2009 et 1,8 M€ pour l'exercice 2009/2010.

CAPITAUX PROPRES

La forte hausse des capitaux propres en 2007 et de nouveau en 2008, s'explique principalement par deux augmentations de capital, l'une en juillet 2007 lors de l'introduction sur le marché Alternext, l'autre en octobre 2008, qui a été réservée à GECI International, devenue à cette occasion nouvel actionnaire majoritaire (avec à l'époque 59,1 % du capital et des droits de vote).

Par ailleurs, l'apport partiel d'actifs de la branche Skylander, réalisé le 16 février 2010 (décrit en section 7.2) a été rémunéré par une augmentation de capital d'un montant nominal de 4.579.107,70 €, assortie d'une prime

d'apport de 124.082.501,39 €. L'augmentation de capital a été réalisée au profit de GECl International, société apporteuse qui détient à ce jour 94,41% du capital et des droits de vote de la Société.

La présentation des comptes consolidés pro forma est faite sur la base d'une valorisation des actifs apportés à la valeur comptable.

Le Groupe présente en complément des comptes consolidés pro forma une information financière retraitée dont le seul retraitement consiste à valoriser les actifs apportés à leur valeur d'apport (cf. section 20.3.5 du présent document de référence).

DISPONIBILITES ET ASSIMILES ET DETTE FINANCIERE

La Société avait toujours maintenu une situation de trésorerie saine, de manière à pouvoir assurer ses besoins opérationnels. L'endettement financier de la Société a été significativement réduit au 31 décembre 2009.

L'apport partiel d'actifs Skylander a modifié cette situation, car le développement en cours du Skylander a eu pour conséquence des frais de développement élevés en 2009, partiellement financés par un recours à l'endettement, auprès de l'actionnaire GECl International et d'établissements de crédit. Cela explique la hausse de la dette financière postérieurement à cet apport du 16 février 2010 et qui se constate dans les comptes pro forma 2009.

Reims Aviation Industries, qui compte 70 salariés environ dédiés au F-406, est aujourd'hui le seul avionneur constructeur à proposer une personnalisation complète des avions F-406 du départ de la fabrication à la livraison du vecteur.

Les livraisons de F-406 au cours des 5 dernières années ont été les suivantes :

- 2005 : 1 appareil neuf et 1 appareil d'occasion,
- 2006 : néant,
- 2007 : 1 appareil neuf et 1 appareil d'occasion,
- 2008 : 3 appareils neufs et 2 appareils d'occasion (dont le SN13 réservé aux prestations « heures de vol »),
- 2009 : Livraison du SN97 reporté à septembre 2010.

Depuis l'entrée à son capital de GECl International, la Société a initié une politique de mise en production de trois nouveaux appareils. Un de ces appareils fait l'objet d'une commande et devrait être livré en septembre 2010 et les deux autres sont en négociation

Pour mémoire, le SK-105 est un avion bi turbo propulseur en cours de développement, dont les premières livraisons sont prévues fin 2012.

L'ensemble des données des synthèses actuelles des prospections commerciales des deux avions sont présentés dans le chapitre 6.2 du présent document de référence. La synthèse des travaux actuels de prospections commerciales (regroupant l'ensemble des marques d'intérêt, négociation en cours, protocoles d'accord, lettres d'intention et commandes) fait état de 217 avions F-406 dont 5 avions faisant l'objet de protocoles d'accord, lettres d'intention ou de commandes pour Reims Aviation Industries et de 566 avions Skylander SK-105 dont 14 avions faisant l'objet de protocoles d'accord, lettres d'intention ou de commandes pour Sky Aircraft.

4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas, à ce jour, d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent chapitre. Ces risques sont ceux que la Société considère, à la date du présent document de référence, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement. Des risques ou des incertitudes aujourd'hui inconnus ou considérés comme non significatifs pourraient également produire un effet défavorable sur la Société, son activité, sa situation financière ou ses résultats. Si l'un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes devaient survenir, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés de manière défavorable.

4.1. Risques juridiques

4.1.1. Propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a jamais eu de litige relatif à ses droits de propriété intellectuelle ou à ceux des tiers et ne s'attend pas à ce qu'il y en ait dans le futur.

4.1.2. Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

Le litige entre la Société et la société Atout Capital relatif, d'une part à des prestations de conseil et d'autre part, à un contrat de listing sponsor, a été tranché par le Tribunal de Commerce de Nanterre qui, aux termes d'un jugement du 2 février 2010, a condamné la Société à payer la somme totale d'environ 83.000 €, soit moins d'un tiers des sommes réclamées par le demandeur (*i.e.*, 312.040 €). La Société a constitué au titre de ce litige une provision de 225.000 €.

Concernant le litige avec la société Alema SA portant sur un contrat de fourniture, ce dernier a été transféré dans le cadre de l'apport partiel d'actif de l'activité « F-406 » à la nouvelle société Reims Aviation Industries issue de l'apport. La procédure a été suspendue compte tenu des négociations entre les parties. La société Alema SA fait actuellement l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire et Reims Aviation Industries est dans l'attente du résultat de la liquidation judiciaire de ce fournisseur. La Société estime que l'impact de ce litige ne devrait pas être significatif.

Enfin, les sociétés Finances Conseils et Participation (FCP) et 3A, deux sociétés de conseil en management, d'entreprise, ont obtenu en mai 2009 une ordonnance d'injonction de payer des sommes qu'elles réclamaient aux termes de conventions antérieures d'assistance et de prestation de services. La Société a formé opposition aux ordonnances d'injonction de payer et a assigné chacune des sociétés devant le juge de l'exécution de Nanterre en invoquant l'irrecevabilité des actions des sociétés FCP et 3A. Le total des demandes de ces litiges porte sur moins de 100.000 €. Les procédures sont pendantes et la Société est confiante dans l'issue du litige.

Par ailleurs, la Société a fait l'objet, en 2007, d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2004, 2005, 2006. A l'issue de la période de contrôle, la Société a fait l'objet d'un redressement portant sur environ 200.000 €. La procédure, toujours en cours, a été transférée à la nouvelle filiale Reims Aviation Industries du fait de l'apport partiel d'actifs visé précédemment.

Enfin, un ancien salarié a saisi le Conseil des Prud'hommes en avril 2010 suite à son licenciement, le total des demandes s'élevant à d'environ 300.000 €. Au vu du dossier, GECI Aviation et ses conseils estiment que l'impact de ce litige sur sa situation financière ne devrait pas être significatif.

4.1.3. Risques liés au contrôle des exportations, au retrait d'agrément ou à la réglementation

Les exportations de produits, en particulier l'avion F-406 et des pièces de rechange, représentent une part importante de l'activité de la filiale opérationnelle de GECI Aviation, Reims Aviation Industries. Les exportations du F-406 et, à terme du Skylander, avion conçu et qui sera produit par la seconde filiale opérationnelle de GECI Aviation, Sky Aircraft, ne font aujourd'hui l'objet d'aucune limitation propre, le F-406 et le Skylander étant des avions civils dans leurs versions de base.

Toutefois, les exportations de certains F-406 en dehors du marché français, du fait d'équipements spécifiques installés sur avions (radar par exemple) et dans l'hypothèse d'un usage militaire de ce dernier, peuvent faire l'objet de restrictions et être soumises à des contrôles ou à l'obtention de licences d'exportation en France. En effet, certains équipements conçus et produits par des sociétés françaises, fournisseurs de Reims Aviation Industries, sont considérés comme ayant un intérêt stratégique national et de ce fait, leur exportation est assujettie à l'obtention d'une licence d'exportation.

Par ailleurs, la réglementation du pays d'origine de certains fournisseurs, tels les Etats-Unis, peut également fixer des restrictions à l'exportation.

A ce jour, rien ne permet de garantir (i) que les restrictions à l'exportation s'appliquant aux filiales de GECI Aviation ne seront pas renforcées et (ii) que des facteurs géopolitiques ne feront pas obstacle à l'obtention de licences d'exportation pour certains clients futurs.

Un accès réduit aux marchés militaires à l'exportation pourrait avoir une incidence sur l'activité et le résultat de Reims Aviation Industries du fait de son offre produits (avions de mission principalement). Ce constat est moins vrai pour Sky Aircraft dont les équipements devraient être peu ou pas soumis à contrôle des exportations.

Toutefois, en fonction des missions qui seront celles de l'avion et de la nationalité de l'acquéreur et/ou utilisateur, l'équipement est sélectionné pour pouvoir faire l'objet d'une accréditation par le fournisseur de l'équipement et d'une licence d'exportation (délivrée par la Direction Générale de l'Armement, Autorité française en charge des agréments de vente de matériel de guerre). Le risque est donc limité.

Les activités de Reims Aviation Industries, et à terme de Sky Aircraft, sont soumises à la réglementation fixant les règles de navigabilité des aéronefs (en particulier navigabilité initiale), ainsi que celles pour la certification des organismes de conception et de production.

A cet égard, le F-406 dispose d'un certificat de type délivré conformément à la réglementation applicable et le site de production de Prunay, site de conception et de production du F-406 fait l'objet d'un agrément « Part. 21 », délivré par les autorités de certification (Direction Générale de l'Aviation Civile).

Le retrait d'un des agréments dont Reims Aviation Industries est titulaire, bien que peu probable, aurait un impact négatif sur l'activité et le résultat de la société.

4.2. Risques industriels et environnementaux

La nature des activités de GECI Aviation n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

4.3 Risques de crédit et/ou de contrepartie

GECI Aviation estime ne pas avoir aujourd'hui un risque de crédit ou de contrepartie significatif vis-à-vis d'un tiers. Le coût relativement important et le délai (six à dix huit mois, selon les cas) de fabrication d'un avion commandé par un client pourrait créer un risque de contrepartie vis-à-vis de ce client, notamment si une fraction significative du prix n'était payée qu'à l'achèvement ou après l'achèvement de la fabrication.

En réalité, pour toutes les commandes signées ces dernières années, les clients s'étaient engagés à verser des acomptes au fur et à mesure de l'avancement de la fabrication, correspondants aux coûts engagés par la Société, ce qui limite très fortement le risque de contrepartie. Les contrats fermes étant majoritairement signés avec des clients étatiques ou parapublics, le risque a été fortement réduit.

A compter de 2012, Sky Aircraft prévoit de commencer la fabrication des premiers Skylander SK-105, pour des clients dont certains seront des opérateurs privés. La Société compte avant cette date mettre en œuvre des procédures très strictes pour limiter le futur risque de contrepartie, par une politique de perception d'acomptes au fur et à mesure de l'avancement de la production d'avions, comme avec le F-406, et ensuite par une forte réduction du risque résiduel grâce à des couvertures d'assurance crédit.

4.4 Risques opérationnels

La Société étant devenue une holding, les risques présentés ci-après concernent principalement ses deux filiales opérationnelles qu'elle consolide.

4.4.1. Risques liés à des dépendances vis-vis de tiers

Les technologies externes utilisées par la Société sont principalement des logiciels de dessin, maillage et calcul de résistance. La Société s'appuie sur des logiciels standards du marché faisant référence dans le secteur de l'aviation, comme le logiciel CATIA, développé et commercialisé par la société Dassault Systèmes.

Il n'existe pas de risques significatifs liés aux fournisseurs de la Société ou de ses filiales, qui s'adressent à de nombreux fournisseurs, ne représentant pas un montant d'achat significatif. A cet égard, l'activité de la société Alema Production, sous-traitant de la société Alema SAS, et fournisseur de sous-ensembles, mis en redressement judiciaire le 3 mars 2009, a été reprise à la Barre par ses dirigeants en janvier 2010 et l'approvisionnement auprès de la nouvelle société est en cours de sécurisation, notamment par le biais de la négociation d'un nouveau contrat.

Si GECI Aviation ou l'une de ses filiales venait à perdre certains de ses salariés, son activité pourrait en être négativement affectée. Toutefois, ce risque est largement atténué par l'organisation de la Société, sa structure de management et par un effectif désormais de l'ordre de 700 salariés pour le Groupe GECI International, auquel appartient la Société, réduisant fortement la dépendance à un petit nombre de salariés clés.

4.4.2 Risque vis-à-vis d'un nombre réduit de clients :

Les chiffres d'affaires (vente d'avions et de services) réalisés avec les dix premiers clients lors des années 2007, 2008 et 2009 ont été les suivants.

Année 2007	CA	%	% cumulé
Client 1	2 977 050	30,29%	30,29%
Client 2	2 370 145	24,12%	54,41%
Client 3	1 015 941	10,34%	64,75%
Client 4	897 421	9,13%	73,88%
Client 5	881 250	8,97%	82,85%
Client 6	752 508	7,66%	90,51%
Client 7	292 519	2,98%	93,49%
Client 8	146 080	1,49%	94,97%
Client 9	85 916	0,87%	95,85%
Client 10	60 355	0,61%	96,46%

Année 2008	CA	%	% cumulé
Client 1	1 618 500	28,74%	28,74%
Client 3	1 116 404	19,82%	48,56%
Client 2	1 076 069	19,11%	67,66%
Client 7	877 582	15,58%	83,25%
Client 8	303 974	5,40%	88,64%
Client 5	296 828	5,27%	93,91%
Client 11	145 259	2,58%	96,49%
Client 12	74 691	1,33%	97,82%
Client 13	49 294	0,88%	98,69%
Client 10	45 401	0,81%	99,50%

Année 2009	CA	%	% cumulé
Client 3	1 293 514	21,72%	21,72%
Client 7	1 189 372	19,97%	41,69%
Client 11	568 276	9,54%	51,23%
Client 14	370 975	6,23%	57,46%
Client 8	340 881	5,72%	63,18%
Client 15	269 778	4,53%	67,71%
Client 16	177 316	2,98%	70,69%
Client 12	122 509	2,06%	72,74%
Client 17	66 095	1,11%	73,85%
Client 18	45 833	0,77%	74,62%

Les accords de confidentialité, et plus généralement les usages commerciaux, ne permettent pas de citer nommément les clients. Chaque client se voit attribuer un numéro dans le tableau des dix premiers clients de 2007 et conserve ce numéro dans les autres tableaux. La numérotation se poursuit pour les tableaux 2008 et 2009, à partir du numéro 11.

La taille actuellement relativement réduite de GECI Aviation et la nature de ses ventes actuelles, des avions F-406 neufs ou d'occasion, représentant des montants unitaires importants par rapport au chiffre d'affaires d'une année donnée, font que les deux ou trois premiers clients d'un exercice représentent forcément une fraction élevée du chiffre d'affaires de cet exercice.

Pour autant, la Société estime qu'elle n'a qu'une faible dépendance vis-à-vis d'un client particulier car, comme le montrent les tableaux ci-dessus, les clients se renouvelant d'une année sur l'autre au gré des nouveaux contrats. Il devrait en être de même pour la commercialisation des futurs avions Skylander, activité de la filiale Sky Aircraft.

Aucun client présent dans les documents actuels de synthèse des prospections commerciales ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

De plus, la forte augmentation en 2009 du nombre de prospects laisse présager une hausse future de l'activité, et donc une baisse progressive du poids relatif de chaque client.

4.4.3 Risques liés au développement du Skylander SK-105

Tout grand projet industriel, en particulier dans le domaine de l'aéronautique, présente a priori un risque de non aboutissement, de non obtention de la certification aéronautique ou de dépassement des coûts ou des délais.

GECI Aviation a tablé sur un calendrier de développement réaliste, avec le vol du premier prototype au second semestre 2011, obtention de la certification au second semestre de la même année et livraison du premier appareil commercial fin 2012.

Elle s'est efforcée de limiter les risques ci-dessus, grâce aux éléments suivants :

Absence de défis technologiques majeurs : Le Skylander SK-105 ne représente pas d'importants défis technologiques car c'est un appareil qui fait appel à des technologies éprouvées depuis longtemps et robustes,

comme train d'atterrissage fixe (réduction des problèmes potentiels d'hydraulique), cabine non pressurisée (réduction des problèmes potentiels liés à l'étanchéité) et carlingue en aluminium (absence de matériaux composites à usinage complexe). Les moteurs et l'avionique proviennent de fournisseurs réputés et ont déjà largement fait preuve de leur fiabilité

- **Simplicité de la conception** : GECL Aviation a veillé à simplifier fortement la conception de l'appareil, avec seulement environ 5.000 pièces pour sa fabrication, ce qui est un record pour cette catégorie d'avions. Cela devrait permettre de limiter significativement les risques industriels liés à l'assemblage de l'appareil.

- **Une conception 100% numérique** : Ceci facilitera les communications entre GECL Aviation et ses sous-traitants et réduira le risque d'erreurs.

- **De fortes compétences et expériences en aéronautique**: GECL Aviation peut s'appuyer sur l'expérience de GECL International, acteur de l'ingénierie aéronautique depuis presque 30 ans et de Reims Aviation Industries, qui a produit ou assemblé plus de 6.000 avions turbopropulseurs à Prunay depuis 50 ans. En outre, une équipe de direction expérimentée a été recrutée, ayant déjà travaillé chez des constructeurs aéronautiques ou chez leurs grands sous-traitants, comme Dassault Aviation, Airbus Allemagne, Grob Aerospace, Zodiac division aéronautique civile.

Par ailleurs, comme pour tout nouvel avion, le Skylander SK-105 devra obtenir une certification des autorités aéronautiques, notamment européennes et américaines, pour pouvoir effectuer des vols commerciaux. La Société ne s'attend pas à des difficultés pour cette obtention, car le Skylander présente peu d'innovations technologiques, et se situe, du fait de sa taille, dans le champ de la certification CS-23/ FAR-23, qui est moins difficile et moins longue à obtenir que pour les avions de taille supérieure.

Le dossier Skylander fait l'objet d'un suivi depuis 2009 par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et a été présenté fin 2009 à l'Agence Européenne pour la Sécurité de l'Aviation (AESAs), avec laquelle les contacts se poursuivent régulièrement en vue d'une certification EASA CS-23.

Pour autant, et malgré ces précautions, GECL Aviation ne peut pas garantir que le développement du Skylander SK-105 ne connaîtra pas de retard ou de dépassement de coût, ni que la certification aéronautique sera obtenue dans les délais prévus. Si ces risques se matérialisent, cela pourrait affecter négativement la situation financière et les résultats futurs de GECL Aviation.

4.4.4 Risques de pénalités et de dépassement de coûts sur certaines commandes

L'activité de constructeur aéronautique conduit à prendre des engagements vis-à-vis de certains clients, en matière de coûts et de délais. Or certains de ces engagements peuvent parfois ne pas être complètement respectés, à cause d'aléas pendant la période relativement longue allant de la signature d'une commande à la livraison de l'appareil. Cela expose GECL Aviation à des risques financiers en cas de retard de livraison, mais aussi en cas de certaines non-conformités techniques. Après négociation avec le client, ces risques pourraient se traduire par le paiement de pénalités et/ou l'obligation de corriger des non-conformités. A titre d'information, pour les trois dernières années 2007, 2008 et 2009, les charges comptables relatives à des pénalités de retard (dépenses effectives ou provisionnement pour risque futur) ont représenté respectivement 316 972 €, 384 000 € et 27 093 €.

4.4.5 Risque d'annulation ou de report

L'ensemble des données des documents de synthèse des prospections commerciales des deux avions sont présentés au chapitre 6.2 du présent document de référence.

Le risque d'annulation ou de report est inhérent à tous les appels d'offre et non pas spécifique à ceux auxquels répond GECL Aviation ou ses filiales.

La clientèle des avions Skylander SK-105 et F-406 est essentiellement constituée d'entités étatiques ou semi-étatiques. De par la nature de ces entités, leur processus de décision s'inscrit dans un horizon long et teinté de considérations nationales et politiques :

La société GECL Aviation, en raison du caractère de son activité et du profil de sa clientèle (clients étatiques ou semi-étatiques, grand donneurs d'ordres industriels nationaux et étrangers), n'est pas exposée à un risque industriel ou commercial particulier, c'est-à-dire différent des autres sociétés de construction aéronautique.

En raison de la nature étatique de sa clientèle et de la nature publique des appels d'offres, le Groupe ne peut pas garantir d'être choisie systématiquement comme soumissionnaire dans le cadre de ce type de contrats avant la fin du processus décisionnel.

L'industrie aéronautique est notoirement caractérisée par des cycles de décision longs et un fort aléa relatif à la réalisation de prises de commandes.

Cet aléa ne révèle que le caractère cyclique de l'industrie aéronautique mais aucunement la performance commerciale de la Société.

Par ailleurs, le rythme des commandes d'avions présente des tendances cycliques liées, non seulement à l'évolution du trafic aérien elle-même liée à l'évolution des conditions économiques, mais également au rythme de vieillissement et de renouvellement des flottes d'avions, ainsi qu'aux décisions d'équipements et à la capacité financière des compagnies aériennes et des opérateurs. GECI Aviation estime que les cycles peuvent affecter son niveau d'activité et donc à terme sa situation financière.

4.4.6 Risques liés à la croissance externe

La Société n'a pas réalisé d'opérations de croissance externe sur les cinq dernières années. En cas de croissance externe future, on ne peut exclure que la Société puisse connaître des difficultés d'intégration de la ou des entités nouvellement acquises. Sachant qu'aucune acquisition n'est à l'ordre du jour, la stratégie de GECI Aviation repose pour les prochaines années uniquement sur la croissance organique de son Pôle Aviation. La Société pourra le cas échéant faire appel aux compétences de son actionnaire majoritaire GECI International, qui a l'expérience réussie de l'intégration de deux acquisitions, dont d'ailleurs la Société elle-même, lors des cinq dernières années.

4.4.7 Risques inhérents à la mise en production, et à la montée des cadences des appareils

La Société estime que le dimensionnement et la disposition des installations techniques (usines, hangar) ne devraient pas poser de difficultés pour atteindre :

- une cadence de 8 avions par an étant prévu pour l'assemblage d'un maximum de 10 avions par an peut être envisagé avec les structures immobilières actuelles, dans le cas du programme F-406,
- une cadence de neuf avions par mois prévu pour l'assemblage du Skylander SK-105 à partir du mois de mai 2015 (cf. section 8.2.1), avec un maximum de 12 avions par mois.

Toutefois, la construction de l'usine d'assemblage du Skylander SK-105 pourrait subir des retards dus aux aléas inhérents à la construction de bâtiments (retards dus à des problèmes de sol, de météorologie etc.). GECI Aviation estime que de tels retards pourraient affecter son niveau d'activité et donc à terme sa situation financière.

Même si des aléas sont toujours possibles, la montée en cadence de la production ne semble ainsi pas soulever de difficultés particulières et aucun autre site de production n'est, à ce jour, envisagé.

4.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque d'incapacité à faire face aux échéances de remboursement des dettes bancaires et plus généralement des autres obligations financières. L'approche de GECI Aviation pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation de la Société.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, d'autant que :

- pour ses besoins courants, elle pourra faire appel le cas échéant au pool de trésorerie du Groupe GECI International, une convention de trésorerie ayant été signée entre les deux sociétés. Cette convention, d'une durée indéterminée, valable tant que GECI Aviation est contrôlée par GECI International, permet à la Société d'avoir un solde débiteur dans le pool de trésorerie jusqu'à huit millions d'euros, moyennant une rémunération à un taux d'intérêts négocié périodiquement par les deux parties, mais avec un maximum de

6% par an. A la date du présent document de référence, cette faculté de tirage est utilisée en totalité ;

- et pour ses besoins plus importants liés au développement du Skylander SK-105 et du F-406, la Société veille à ne pas prendre d'engagements significatifs tant que les financements correspondants ne sont pas assurés (aides régionales ou nationales, avances OSEO, augmentations de capital, acomptes versés par des clients, etc.).

Dans ces conditions, GECI Aviation estime être peu exposée actuellement au risque de liquidité que ce soit à court ou à moyen terme, à condition que les financements évoqués en section 4.6 soient bien mis en place.

4.6 Risques de financement des développements en cours

GECI Aviation est engagée dans un programme pluriannuel de développement du futur appareil Skylander SK-105. Le montant total de ce programme, depuis son réel démarrage dans le groupe GECI International en 2008 et jusqu'à l'achèvement prévu fin 2012, représente un total d'environ 160 M€, auquel s'ajoute un besoin de financement de 10 M€ pour le F-406. Sur ce montant total :

- **42 M€ ont déjà été obtenus ou ont déjà été financés, au 31 décembre 2010.** Sur cette somme, 25 M€ proviennent des ressources propres du groupe GECI International, issues notamment de ses disponibilités financières existantes, des flux de trésorerie dégagés par son activité Ingénierie, d'apports en compte courant effectués par l'actionnaire principal de GECI International. 8 M€ viennent de l'augmentation de capital réservée réalisée par GECI International en décembre 2009 et dont ont bénéficié GECI Aviation Industries et Sky Aircraft (les deux filiales de GECI Aviation qui développent le Skylander SK-105). Par ailleurs, 5 M€ sont issus des aides et subventions déjà encaissés (PAT, AFR, OSEO), et 4 M€ proviennent du programme de Crédit Impôt Recherche (CIR) ;
- **36 M€ de financements supplémentaires ont été assurés d'ici à 2012.** Ils se composent de l'usine dont le coût (15 M€ compris dans les 160 M€ nécessaires au financement total du programme Skylander SK-105) sera supporté en pré-financement par un promoteur-investisseur institutionnel (qui mettra les bâtiments à disposition de Sky Aircraft au travers d'un crédit-bail ou d'une location longue durée avec option d'achat), de 6 M€ de CIR à venir, 9 M€ d'avances remboursables régionales et 6 M€ qui représentent le solde des aides et subventions (PAT et OSEO) ;
- **27 M€ sont en phase de négociation ou d'obtention.** Cette somme est composée de 20 M€ qui proviennent de prêts bancaires en cours de négociation et dont le cautionnement à 75% par OSEO a d'ores et déjà été obtenu, et de 7 M€ d'investissement en capital émanant de la Région Lorraine (sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du conseil régional et du Conseil d'Etat).

Besoin de financement

Investissement global : 170 M€

⇒ SK-105 : 160 M€

⇒ F406 : 10 M€

Financements réalisés au 31 dec 2010 :	42 M€	En cours de finalisation 2010/2011 :	27 M€
⇒ GECI International	25 M€	⇒ Prêt bancaire cautionné à 75% OSEO	20 M€
⇒ Aides & Subventions	5 M€	⇒ Investissement en capital par la Région	7 M€
⇒ Crédit Impôt Recherche	4 M€	Reste à financer :	65 M€
⇒ Augmentation de capital réservée sur GECI Int	8 M€		
Financements assurés d'ici à 2012 :	36 M€		
⇒ Région Lorraine (Usine)	15 M€		
⇒ Crédit Impôt Recherche	6 M€		
⇒ Avances remboursables régionales	9 M€		
⇒ Aides & Subventions	6 M€		

Sur un besoin primaire de 170 millions d'euros, 78 millions d'euros sont déjà sécurisés et 27 millions d'euros en cours de négociation, ce qui assurera le financement à hauteur de 62 %.

Plusieurs sources possibles sont identifiées pour l'obtention des 65 millions d'euros restant à financer, et notamment le recours à des opérations de marché.

La Société est confiante dans sa capacité à obtenir dans les délais prévus, compatibles avec le calendrier présenté en 4.4.3, les financements nécessaires à l'achèvement du programme de développement, au fur et à mesure que les besoins financiers se feront sentir.

4.7 Risques de marché

Le marché de GECl Aviation, celui des avions bi-turbopropulseurs légers, est pour le moment assez peu concurrentiel. La plupart des avionneurs qui y étaient présents l'ont quitté ces trente dernières années, soit, comme Embraer, en migrant vers des appareils de plus grande taille et/ou utilisant la technologie des moteurs à réaction, soit en disparaissant ou en abandonnant cette activité.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'appareil F-406, la Société considère que le seul concurrent crédible est la société américaine Beech Aircraft Corporation, appartenant au groupe Hawker Beechcraft, mais elle estime que leurs appareils bi-turbopropulseurs sont néanmoins moins performants que le F-406.

En ce qui concerne le futur appareil Skylander SK-105, la Société estime qu'il n'existe pas aujourd'hui de concurrents crédibles, car les rares acteurs présents sur ce segment sont :

- Chinois ou Européens de l'Est, produisant des appareils non certifiés aujourd'hui par l'Union Européenne ou les Etats-Unis, et rien n'indique qu'ils seront certifiés dans un avenir prévisible,
- de petits acteurs cherchant à produire de nouveau des turbopropulseurs conçus dans les années 1960 ou 1970, et dont la production avait été interrompue. Sauf à ce que leurs promoteurs procèdent à des travaux de ré-ingénierie lourds et coûteux, ces appareils devraient être peu concurrentiels et/ou n'arriveraient que tardivement sur le marché.

Enfin, l'entrée d'un nouvel acteur sur le marché des turbopropulseurs nécessiterait un investissement financier de près de 100 M€ pour un avion type F-406 et de nettement plus pour un avion type Skylander (estimations Société), pour le développement de l'avion, la mise en place de l'outil de production et l'effort commercial initial. Cela constitue une barrière relativement forte à l'entrée.

En réalité, le facteur de risque a priori le plus important à cet égard porte non sur la concurrence, mais sur la taille à moyen et long terme des marchés du F-406 et du Skylander SK-105, la Société ayant de fortes ambitions pour ces deux appareils. Les multiples études de marché menées depuis 2004 par GECl International, maison mère de la Société, lui permettent d'être relativement confiante (consulter en particulier le paragraphe 6.2.3 du présent document). La signature d'une commande pour un appareil F-406 et d'une Letter of Intent (Lettre d'Intention) portant sur 10 Skylander depuis le Salon du Bourget en juin 2009, la conforte dans cette analyse. Enfin, de nombreuses marques d'intérêt pour le Skylander ont été reçues de la part de compagnies aériennes présentes sur les cinq continents et la Société espère transformer certaines en commandes d'ici deux ans, une fois le développement du Skylander davantage avancé. La section 6.2 du présent document définit les termes comme accords préliminaires, commande, options, et présente les documents de synthèse de prospections commerciale du Skylander SK-105 (596 appareils à ce jour, auprès de 64 clients potentiels) et celui du F-406 (150 appareils). GECl Aviation compte transformer une partie au moins de ces portefeuilles commerciaux en commandes, ce qui devrait se faire progressivement en fonction de l'avancement du développement du Skylander SK-105. Pour autant, GECl Aviation ne peut évidemment pas garantir le rythme de transformation des prospections commerciales en commandes, le volume des ventes futures et leur rentabilité, qui dépendent étroitement de l'évolution du marché.

4.8 Risque de taux

L'endettement de GECl Aviation est issu pour l'essentiel de l'activité Skylander, qui a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs à GECl Aviation le 16 février 2010. Les données relatives à l'endettement n'étant pas disponibles à des dates postérieures, est présentée ici, pour mieux appréhender la réalité économique, la structure d'endettement issu des comptes consolidés pro forma au 31 décembre 2009, présentés en section 20.2 de ce Document de Référence :

En milliers d'euros	31/12/2009		
	Long Terme	Court terme	Total
Emprunts CIC	475	111	586
Crédit-bail avion SN13	318	84	402
Avances conditionnées (Oséo, AFR)	3 389		3 389
Compte-courant actionnaires GECI International	17 746		17 746
Dette financière	21 928	195	22 123
Disponibilités et assimilés		199	199
Dette financière (trésorerie) nette	21 928	(4)	21 924

Les avances conditionnées Oséo et AFR (aides à finalité régionale) ne portent pas intérêt. Les autres dettes sont des dettes à taux fixes. Dans ces conditions, l'exposition au risque de taux se limite aux disponibilités et assimilés. Si les taux d'intérêt devaient augmenter de 1%, l'impact sur les produits financiers de GECI Aviation serait une hausse non significative de 2 K€ sur un an.

Dans ces conditions, GECI Aviation estime actuellement être peu exposée au risque de taux.

4.9 Risque de change

L'exposition de GECI Aviation au risque de change est actuellement non significative, tous ses contrats en cours étant libellés en euro.

La politique de la Société est, et restera, de facturer, autant que possible, dans la devise de ses coûts directs, ce qui réduit son risque de change. L'essentiel des contrats clients passés et présents (ventes de F-406 neufs ou d'occasion après retrofit, prestations de service après vente ou d'heures de vol) ont ainsi été facturés en euro, ce qui réduit fortement le risque de change.

La montée en puissance prévue des ventes de Skylander SK-105 à partir de 2012 à un portefeuille de clients qui devrait être diversifié, et dont certains ne voudront sans doute pas être facturés en euro, devrait créer une exposition au risque de change nettement plus significative. La Société mettra en place une politique de gestion stricte du risque de change, à la fois en réduisant l'exposition (compensation autant que faire se peut entre les ventes dans d'autres devises que l'euro et les achats dans ces mêmes devises, signature de contrats en dollar avec des sous-traitants même européens pour compenser les ventes en dollar, comme c'est la pratique chez d'autres constructeurs aéronautiques) et en ayant recours à des couvertures de change, certaines (ventes à terme) ou optionnelles pour éliminer le risque de change résiduel.

4.10 Risques sur actions et autres instruments financiers

Non significatif.

4.11 Risque sur matières premières

A ce stade, le risque sur les matières premières n'est pas significatif.

4.12 Assurances

GECI Aviation a souscrit une assurance responsabilité civile aéronautique, responsabilité civile professionnelle, assurance dommage aux biens et assurance risques industriels. Les plafonds d'indemnisation sont d'un maximum de :

- 40 M€ par sinistre et par année d'assurance en responsabilité civile exploitation
- 40 M€ par sinistre et par année d'assurance en responsabilité civile liée aux biens confiés
- 40 M€ par sinistre et par année d'assurance en responsabilité civile après livraison et arrêt des vols

GECI Aviation a également souscrit une assurance produit aviation, au titre de son activité de conception et production d'avions.

GECI International, actionnaire majoritaire de GECI Aviation, a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux et ceux de ses filiales, pour un plafond d'indemnisation de 7 M€ par année d'assurance, couvrant la responsabilité civile de chaque filiale de GECI International, dont la Société, pour les actes commis par ses mandataires sociaux (ainsi que les mandataires sociaux eux-mêmes dans l'exercice de leurs mandats). L'assureur est Chubb. GECI Aviation avait également souscrit en direct une assurance responsabilité civile pour ses mandataires sociaux, auprès d'AIG, mais cette couverture, faisant double emploi avec celle de GECI International, a été dénoncée avec effet au 31 décembre 2009.

Le montant total des primes d'assurance versées par GECI Aviation au titre de l'année civile 2009 s'élève à 191 K€.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1. Historique et évolution de la Société

5.1.1. Dénomination sociale de la Société

La dénomination sociale actuelle de la Société est GECI Aviation.

Jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2010, la dénomination sociale était Reims Aviation Industries.

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société GECI Aviation

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Briey (54) sous le numéro 447 767 260, depuis le 1^{er} avril 2010, suite au transfert du siège social décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2010. Elle était auparavant immatriculée à Nanterre (92).

Le code NAF est 3030Z (Construction aéronautique et spatiale).

5.1.3. Dates de constitution, durée et exercice social

La Société a été constituée le 21 mars 2003.

La durée de la Société est fixée jusqu'au 20 mars 2102, sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante, et ce à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2010 (article 34 des Statuts). Antérieurement, l'exercice social coïncidait avec l'année calendaire. L'exercice 2009/2010 est un exercice de transition, d'une durée exceptionnelle de 15 mois, du 1^{er} janvier 2009 au 31 mars 2010.

5.1.4. Siège social de la Société GECI Aviation, forme juridique, législation régissant ses activités

Le siège social de la Société est actuellement situé Base Aérienne de Chambley, 54890 Onville, depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2010. Il était auparavant situé 4 rue Diderot, 92150 Suresnes.

La Société a été créée sous forme d'une société par actions simplifiée. Elle a été transformée en société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, par décision de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 21 décembre 2006. Elle a été transformée en société anonyme à conseil d'administration par décision des actionnaires réunis en Assemblée Générale Mixte le 25 juin 2009.

La Société est donc soumise aux dispositions du Livre II du Code de Commerce et des articles R. 210-1 à R. 247-4 du Code de commerce, résultant du décret n°67 -236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

L'activité de la Société est soumise à la réglementation applicable aux aéronefs et organismes de conception et de production d'aéronefs et en particulier au Règlement (CE) N° 1702/2003 du 24 septembre 2003 établissant des règles d'application pour la certification de navigabilité et environnementale des aéronefs et produits, pièces et équipements associés, ainsi que pour la certification des organismes de conception et production.

5.1.5. Evènements marquants dans le développement de la Société – Rappel historique

1960 : Cessna installe son site d'assemblage des monomoteurs pour la zone Europe et Afrique chez Reims Aviation Industries.

1983 : Première présentation au Salon du Bourget du futur avion F-406. Le 22 septembre, premier vol du prototype F-406.

- 1985 :** Certification de l'avion F-406.
- 1986 :** Livraison du premier F-406 aux Douanes Françaises.
- 1989 :** Reims Aviation rachète les parts détenues par Cessna. La production des monomoteurs est arrêtée après plus de 6000 avions assemblés
- 1995 :** Reims Aviation développe son activité « Aérostructure » et produit de nombreux éléments destinés à Dassault, Aérospatiale, Airbus, Embraer...
- 2000 :** Premier Vol du F-406 Surpolmar.
- 2003 :** Début 2003, le fonds d'investissements français GREEN RECOVERY rachète l'activité F-406 de Reims Aviation placée désormais sous l'égide d'une nouvelle entité juridique baptisée Reims Aviation Industries. La production du F-406 reprend et deux avions sont livrés. L'activité sous-traitance, pour sa part, se poursuit au sein d'une autre entité juridiquement indépendante baptisée Reims Aerospace.
- 2007 :** Obtention du label Oséo « Entreprise Innovante », ce qui d'une part est une reconnaissance du caractère innovant de la Société et d'autre part rend la Société éligible aux investissements des fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI). Introduction en bourse de Reims Aviation Industries sur le marché Alternext d'Euronext Paris.
- 2008 :** GECI International acquiert 59,1% du capital de Reims Aviation Industries, suite à une acquisition d'actions puis à une augmentation de capital réservée.
Record annuel de livraisons d'appareils depuis plus de 10 ans, avec deux F-406 SURMAR livrés au Ministère des Pêches Ecossais, un F-406 IMINT à un client anglais, un F-406 retrofit en version Geosurvey à la société canadienne North West Geomatics, sans compter le premier avion mis en opération dans le cadre de l'offre service à l'heure de vol et opéré par AVDEF (filiale d'EADS)
- 2009 :** Relance des efforts commerciaux, se traduisant par 8 nouvelles commandes et options pour le F-406.
Annonce d'une nouvelle version modernisée, le F-406 NG (Nouvelle Génération), en cours de développement. Elle bénéficiera d'améliorations significatives telles qu'une climatisation renforcée, un nouvel habillage intérieur, une nouvelle livrée avionique tout écran et de nouvelles hélices en composite.
- 2010 :** Le 16 février 2010, approbation par les Assemblées Générales de Reims Aviation Industries et de GECI International de l'apport partiel d'actif de la branche complète d'activité « Skylander », par GECI International à Reims Aviation Industries. Cet apport a été rémunéré par l'émission d'actions nouvelles, ce qui a pour effet de porter le pourcentage du capital détenu par GECI International à 94,41%. Depuis cette date, la Société regroupe l'ensemble des activités de construction d'avions du Groupe GECI International, avec les deux programmes Skylander SK-105 et F-406.
Le 9 mars 2010, la dénomination sociale de la Société change et devient GECI Aviation.
Le 26 mars 2010, approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'apport partiel d'actifs de la branche complète d'activité « F-406 » de la Société au profit d'une nouvelle filiale détenue à 100%, qui prend le nom de Reims Aviation Industries.

5.2. Investissements

5.2.1. Investissements réalisés par la Société au cours des 3 derniers exercices

Les investissements ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations dans le bilan de GECI Aviation ont représenté les montants suivants pendant chacun des trois exercices écoulés (en excluant les immobilisations financières) et pour la période correspondant à l'année civile 2009:

Nouvelles Immobilisations (en K€)	2006	2007	2008	2009
Corporelles (installations et équipements techniques et de bureaux, informatique)	325,3	252,0	311,2	350,7
Incorporelles (logiciels)				6,6
Frais R&D activés	703,0	1466,2	933,5	
Total	1 028,3	1 718,2	1 244,7	357,3

5.2.2. Investissements en cours

Pour l'exercice exceptionnel de 15 mois en cours 2009 / 2010, les immobilisations au titre de la période 01/01/2009 – 31/12/2009 se sont élevés à 357,3 K€, comme détaillé en 5.2.1.

5.2.3. Investissements futurs

Il n'existe pas de nouveaux investissements majeurs pour lesquels les organes de direction de la Société ont déjà pris des engagements fermes.

Cela étant, l'intention de GECI Aviation est de continuer à améliorer l'avion F-406 et son outil de production, ce qui nécessitera évidemment la poursuite des investissements en 2010 et au-delà, dans les tendances observées les années précédentes. Par ailleurs, GECI Aviation, qui a bénéficié de l'apport partiel d'actif de l'activité Skylander en février 2010, compte poursuivre jusqu'à son terme le développement du nouvel appareil Skylander SK-105.

Les prévisions d'investissement sont les suivantes, sachant que GECI Aviation n'a pris aucun engagement vis-à-vis de tiers quant au calendrier à respecter et donc reste libre de modifier ce calendrier et donc ses investissements futurs.

Investissements SK 105

En M€. Exercice clos au 31/03	2011	2012	2013	2014	2015
Investissements matériels					
Equipement de test	19,5	5,7	0,7	0,9	0,1
Instruments et équipements	1,6	1,4	-	-	1,8
Informatique et autres invest. matériels	1,3	0,5	0,6	0,7	0,9
Total	22,3	7,6	1,4	1,7	2,8
Investissements immatériels	7,6	5,7	-	-	-
Total Général	29,9	13,3	1,4	1,7	2,8

Les investissements estimés sont plus importants dans la phase de développement. En effet, les besoins en investissements nécessaires avant la certification de l'avion sont directement liés aux coûts de développement des 4 prototypes (2 motorisés, 2 non motorisés), ainsi qu'aux besoins d'équipement du site de production. Pour fixer les idées, 60% environ du montant des investissements nécessaires jusqu'en 2018, sont réalisés avant la fin de l'exercice 2012.

Investissements F-406

En M€. Exercice clos au 31/03	2011	2012	2013	2014	2015
Ré-industrialisation	3,0	3,0	0,5	0,5	0,5
Intégration systèmes	1,0	1,0	-	1,0	-
Autres	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Total	4,2	4,2	0,7	1,8	0,8

Dans le cadre d'une part de la poursuite du processus complet de ré-industrialisation et d'autre part de la modernisation des processus de travail pour augmenter la productivité, des investissements ont été pris en compte dans les prévisions de GECI Aviation. Pour préparer les évolutions de son avion (F-406), et préparer la montée en puissance de la société, la Société va investir dans une ré-industrialisation forte : 7,5 M€ investis d'ici mars 2015.

De plus, pour accompagner sa nouvelle activité d'intégration de systèmes, la société compte investir 3 M€ d'ici mars 2014.

6. APERCU DES ACTIVITES

La Société a depuis le 26 mars 2010 une activité de holding.

Les activités opérationnelles sont logées dans deux filiales, Reims Aviation Industries pour la branche F-406 et Sky Aircraft pour la branche Skylander.

6.1. Principales activités du Groupe

6.1.1 Activité liée à l'avion F-406

Reims Aviation Industries conçoit et assemble le F-406, un avion bi-turbopropulseurs (bi-turbines) de 14 places réputé pour sa robustesse, sa fiabilité et son faible coût à l'entretien. Le premier exemplaire commercial de cet appareil a été livré en 1986.

Si l'activité de Reims Aviation Industries est principalement constituée par la construction et vente d'avions neufs, elle rénove également des avions achetés sur le marché de l'occasion pour les commercialiser (« retrofit ») ou les louer directement aux opérateurs (service « Heures de vol »). Compte tenu du nombre d'appareils F-406 en vol (plus de 83 actuellement), le service après vente (SAV) représente aussi une part importante et récurrente de l'activité.

Reims Aviation Industries est attributaire du certificat de type du F-406 depuis le 29 janvier 2003, ce qui garantit aux acquéreurs de F-406 que cet avion tel que conçu et construit par Reims Aviation Industries est certifié pour la navigation aérienne dans l'Union Européenne et aux Etats-Unis.

Conçu comme une solution économique, flexible et polyvalente dans des conditions opérationnelles difficiles, cet avion est bien adapté dans sa **version « Commuter »** au transport de passagers et de fret. La société s'est aussi imposée par son savoir-faire en matière d'intégration de systèmes de haute technologie et propose dans son catalogue, plusieurs **versions « Missions »** spécialisées dans la surveillance aéroportée. Ce sont ces versions « Missions », plus sophistiquées que la version « Commuter », qui représentent la majorité des appareils livrés sur les cinq dernières années.

Reims Aviation Industries, qui compte 70 salariés environ dédiés au F-406, est aujourd'hui le seul avionneur constructeur à proposer une personnalisation complète des avions F-406 du départ de la fabrication à la livraison du vecteur.

Les livraisons de F-406 au cours des 5 dernières années ont été les suivantes :

- 2005 : 1 appareil neuf et 1 appareil d'occasion,
- 2006 : néant,
- 2007 : 1 appareil neuf et 1 appareil d'occasion,
- 2008 : 3 appareils neufs et 2 appareils d'occasion (dont le SN13 réservé aux prestations « heures de vol »),
- 2009 : néant.

Depuis l'entrée à son capital de GECI International, la Société a initié une politique de mise en production de trois nouveaux appareils. Un de ces appareils fait l'objet d'une commande et devrait être livré en septembre 2010 et les deux autres sont en négociation.

Caractéristiques et atouts du F-406

Le F-406 est conçu et fabriqué pour des missions de transport de passagers et de fret ou des missions de surveillance aéroportée avec intégration de systèmes de haute technologie.

Le F-406 est un avion bi-turbopropulseur à ailes basses, d'une capacité maximale de 2 pilotes et de 12 passagers, et dont la vocation est de répondre à une grande variété de missions. Il est équipé de turbopropulseurs PT6 A-112 de « Pratt & Whitney ».

Il est extrêmement fiable et robuste, comme le montre son historique, la première livraison commerciale remontant à 1986. Le F-406 possède une grande autonomie, puisqu'il est capable de couvrir la distance de 1 200 nautiques (soit environ 2 000 kilomètres), et a une large gamme de vitesse (comprise entre 90 et 245 nœuds, soit 167 km/h à 454 km/h). Ces deux caractéristiques le rendent parfaitement adapté pour les missions de surveillance aéroportée.

Cet avion, de conception Cessna à son origine (mais dont les plans, modèles et certificats de types sont la propriété ou détenus par Reims Aviation Industries), est le dernier né de la famille « Cessna 400 » et il est le seul encore en production.

Le F-406 a été initialement développé pour le transport de passagers et de fret en zone difficile sur le principe d'un avion à tout faire, modulaire, extrêmement résistant, facile à entretenir et avec un coût technique (coût de l'heure de vol) le plus faible possible.

Les caractéristiques du F-406 en font un avion également adapté à la surveillance aéroportée :

- Intégration système à façon pour être au plus près des besoins clients,
- Cellule non pressurisée pour maximiser la capacité d'emport,
- De larges hublots pour un maximum de visibilité,
- Traitement anticorrosion de la structure pour une meilleure résistance de la cellule en atmosphère humide ou saline pour un travail en conditions extrêmes.

Plus de 90 avions F-406 ont ainsi été construits à ce jour et livrés sur les cinq continents. 83 d'entre eux sont toujours en service.

Plus de la moitié d'entre eux sont des avions de « Mission ».

Offre « Missions »

Depuis un changement stratégique effectué en 2003, le F-406 de Reims Aviation Industries est maintenant principalement positionné sur la niche de marché de la surveillance aéroportée légère, qui bénéficie actuellement d'importantes thématiques de développement comme la sécurité intérieure, la lutte contre les trafics et les pollutions maritimes, et la régulation des zones de pêches.

Aujourd'hui, Reims Aviation Industries conçoit, fabrique et assemble le F-406 en trois versions « Mission » :

- F-406 version Surmar : surveillance maritime des zones exclusives économiques : surveillance des trafics (drogue, armes), des flux migratoires et des pêches, recherche et sauvetage en mer
- F-406 versions Polmar : surveillance et contrôle des dégazages sauvages en mer
- F-406 version IMINT : surveillance anti-terroriste et d'organisations clandestines, lutte contre le kidnapping

Dans chacune de ses versions, le F-406 intègre les équipements et systèmes de mission de dernière génération. En conséquence, le prix des équipements embarqués est souvent supérieur au prix de l'avion lui-même qui devient ainsi le vecteur support de la mission ; un élément indispensable et une véritable barrière à l'entrée mais pas l'essentiel du produit.

Activité Service après vente (SAV)

Cette activité présente l'avantage d'être plus récurrente et moins volatile que l'activité vente d'avions neufs ou d'occasions, qui dépend évidemment de la signature de nouveaux contrats. La flotte mondiale de plus de 80 appareils F-406 en exploitation suscite des besoins réguliers de maintenance et parfois d'amélioration. Les propriétaires de ces avions, pour les versions « Missions », sont quasiment toujours des Etats ou des entités étatiques, qui placent la qualité et la fiabilité de la SAV avant le prix. Cela explique qu'ils recourent de manière croissante à la SAV du fabricant (i.e., donc Reims Aviation Industries), plutôt qu'à celle de tiers, moins qualifiés sur cet appareil.

Activité « Heures de Vol »

En partenariat avec la Société AVDEF (Aviation Defense Service, société spécialisée dans la mise en œuvre opérationnelle de contrats de services aéroportés à l'heure de vol au bénéfice de gouvernements et de forces armées) et le groupe de défense THALES, Reims Aviation Industries propose désormais des prestations clés-en-main à l'heure de vol liées aux missions de surveillance aéroportée.

Cette prestation répond à une tendance de fond de la politique budgétaire des Etats qui privilégie les coûts variables aux investissements lourds.

Le premier avion destiné au service à l'heure de vol a été mis en service début 2008. Il a été construit sur la base d'une version « Commuter » achetée d'occasion, complètement « retrofitée » par Reims Aviation Industries, équipée par THALES et opérée par AVDEF.

Relations avec Cessna

Cessna a été l'actionnaire majoritaire, entre 1961 et 1978, de la société Reims Aviation, qui fabriquait à l'époque à Prunay près de Reims les monomoteurs de Cessna destinés aux marchés européen et africain, alors en forte croissance.

Pour distinguer les avions Cessna fabriqués à Prunay de ceux fabriqués aux Etats-Unis, la société américaine ajoutait la lettre « F » devant tous les numéros d'avions produits en France. Au total 6 270 avions monomoteurs seront produits et assemblés à Prunay, ce qui met en exergue l'existence d'une réelle culture de constructeur d'avions.

En 1980, Cessna décide de stopper la production d'avions monomoteurs. En compensation, elle demande à sa filiale française de produire le dernier né de la famille des « 400 » : le «F-406 » que la société américaine venait de concevoir. A cette époque, Cessna fournit alors l'avion en kit à Reims Aviation, qui est chargée de l'assembler et de réaliser l'ensemble des intégrations. Cessna se charge pour sa part de la mise à disposition de toutes les pièces détachées. Reims Aviation n'est alors qu'un assembleur et intégrateur.

Le « F-406 » était alors un nouvel avion, conçu en intégrant le « meilleur » de chacun des autres avions de la série des « 400 ». Il s'agit d'une étape clé pour Reims Aviation, puisque la Société acquiert progressivement une autonomie totale vis-à-vis de Cessna.

En 1983, le premier vol du bi turbopropulseur F-406 a lieu et depuis cette date, Reims Aviation détient l'ensemble de l'outil de production, des moyens de R&D, des droits et certificats d'homologations et possède plus généralement la totalité de la propriété intellectuelle relatifs à cet avion. Cessna, qui ne reçoit pas de royalties, fournit simplement certaines pièces du F-406, pour lesquelles la Société n'a pas de dépendance particulière vis à vis de ce fournisseur.

6.1.2 Activité liée à l'avion Skylander SK-105

Activité

L'activité actuelle portée par la filiale Sky Aircraft, qui ne génère pour le moment pas de chiffre d'affaires (appareil encore en développement), se déroule principalement sur le site de Chambley Bussières en Lorraine, où la société Sky Aircraft s'est implantée à l'automne 2008.

La Société estime que les premières livraisons de Skylander à des clients commerciaux devraient avoir lieu fin 2012, au vu du dernier calendrier du programme de développement.

Caractéristiques et atouts du futur avion Skylander SK-105

Cet avion a été imaginé par Desmond Norman, co-fondateur du constructeur aéronautique Britten-Norman et père des avions Islander très renommés, quand il travaillait pour GECI International comme consultant. Le Skylander a été ensuite le fruit d'une réflexion qui a associé une centaine d'opérateurs dans le monde entier, pour connaître leurs besoins, et des équipes européennes d'ingénieurs et de techniciens disposant d'un savoir faire technique reconnu.

L'avion étant en phase de développement, il n'est pas encore certifié. Les plans et modèles sont actuellement développés par la société Sky Aircraft, filiale à 100% de GECI Aviation, qui possède la totalité de la propriété intellectuelle relative à cet avion.

Le Skylander SK-105 est un avion :

- bi-turbopropulseur non pressurisé,
- à ailes hautes et train d'atterrissage fixe,
- d'une capacité maximale de 19 personnes,
- équipé de deux moteurs turbopropulseurs « Pratt & Whitney ».

Les turbopropulseurs étaient en perte de vitesse devant les avions à réaction depuis les années 1970, à tel point que la majorité des bi-turbopropulseurs actuels ont plus de vingt ans d'âge. La situation est en train de changer depuis quelques années, à cause des avantages suivants :

- Gains économiques sur des trajets inférieurs à 1 000 km (faible coût d'achat, de maintenance, de consommation de kérosène, ...),

- Polyvalence (modularité, atterrissage sur des pistes sommaires...),
- Efficacité environnementale (limitation de la pollution sonore, économie d'énergie...).

Parmi les turbopropulseurs certifiés dans la catégorie CS23 / FAR 23, le Skylander SK-105 devrait être le plus performant et concurrentiel sur les plans suivants :

- **Polyvalence** : Le Skylander est un avion multi-usage qui peut être décliné en une quinzaine de configurations :
 - o Passager (tourisme, VIP, transport régulier vers des régions enclavées, transport inter-îles, mission humanitaire...)
 - o Fret (fret express en vrac, palettes, conteneurs, transport de fuel, de denrées périssables, postal...)
 - o Missions spéciales (transport de troupe, parachutistes, surveillance des frontières, évacuation médicale...)
 - o L'opérateur peut aisément convertir son Skylander d'une configuration (ex: passager) à une autre (ex: fret)
- **Performance et fiabilité**
 - o De conception moderne, il opère sur des pistes sommaires et courtes, sans infrastructure aéroportuaire
 - o Son volume cabine, sa charge utile, sa capacité carburant, son rayon d'action et son autonomie, sont supérieurs à ceux de ses concurrents
 - o Il bénéficie d'équipements et de systèmes éprouvés depuis des années (minimisation des risques de panne ou de dysfonctionnement)
- **Coûts d'acquisition, d'utilisation et à d'entretien**
 - o Tous ces coûts sont limités par des principes constructifs innovants.
 - o Le dessin est simple : seulement environ 5 000 pièces différentes sont nécessaires à sa construction (vs. 10 000 chez les concurrents)

6.2. Principaux marchés de GECI Aviation

F-406

La répartition géographique du chiffre d'affaires de GECI Aviation, pour l'activité liée au F-406 est la suivante :

Répartition CA (K€)	2007		2008		2009	
France	1 108	11%	1 215	22%	1 501	25%
International	8 719	89%	4 417	78%	4 544	75%
Total	9 827	100%	5 632	100%	5 955	100%

La répartition du chiffre d'affaires de GECI Aviation par secteur d'activité est la suivante :

Répartition CA (K€)	2007		2008		2009	
Vente avions neufs	7 628	78%	2 694	48%	1742	29%
Vente avions d'occasion rétrofités	-	0%	461	8%	758	13%
Prestations de service (SAV)	2 199	22%	2 269	40%	3 214	54%
Prestations heures de vol	-	0%	208	4%	241	4%
Total	9 827	100%	5 632	100%	5 955	100%

A titre d'information, à la date de rédaction du présent Document de Référence, la synthèse des travaux actuels de prospections commerciales du F-406 se présente comme suit :

Continent / Zone	Nombre de prospects concernés	Nombre total d'appareils	Marques d'intérêt	Négociations en cours	Protocole d'accord, lettres d'intention ou commandes
Afrique	3	8	5	2	1
Amérique du Nord	2	51	51		
Amérique centrale et du Sud	2	40	40		
Asie hors Moyen Orient	11	109	45	60	4
Europe	3	5	4	1	
Moyen Orient	1	2		2	
Océanie	1	2		2	
Total	23	217	145	67	5

Parmi les appareils figurant dans le tableau ci-dessus, un fait l'objet d'une commande et quatre font l'objet d'un accord formel avec un client sous la forme d'un *Memorandum Of Understanding* (Protocole d'accord).

Sur la période 2007-2009, la taille relativement petite de GECI Aviation (Reims Aviation Industries) et son chiffre d'affaires relativement faible comparé au prix unitaire d'un F-406 neuf (entre 2 et 4,5 M€, ordre de grandeur, selon les versions et les équipements) expliquent en partie la volatilité du chiffre d'affaires passé. Les moyens, notamment financiers, données à GECI Aviation par son nouvel actionnaire GECI International ainsi que le carnet de commandes et d'options actuellement engrangées devrait en principe faire augmenter son chiffre d'affaires consolidé dans le futur, tout en réduisant sa volatilité.

Skylander

Il n'est possible d'évoquer ici que le marché potentiel, puisque le Skylander, en développement, n'a pas encore généré de chiffre d'affaires. Les chiffres évoqués dans ce paragraphe proviennent soit d'estimations de la Société, soit d'études de marché externes qu'elle a commandées, notamment une auprès de la société de conseil américaine BACK Aviation, qui recense, dans une base de données, les flottes de la plupart des opérateurs aériens.

Le marché cible pour le Skylander, qui recouvre d'ailleurs en plus grand celui du F-406, est celui des turbopropulseurs de 9 à 45 places, dont la flotte actuelle est d'environ 13 000 appareils au plan mondial. Sur les 20 prochaines années, la Société estime qu'il y a un besoin de produire environ 13.500 nouveaux appareils :

- Remplacement de 7.000 appareils volant aujourd'hui (renouvellement pour cause de vieillissement)

- Production de 6.500 appareils pour accompagner la croissance du marché, estimée de manière prudente à 2% par an, laquelle croissance devrait se produire en raison des avantages importants des turbopropulseurs.

La Société entend capturer une proportion minoritaire mais significative de ce marché sur les vingt prochaines années, avec une offre de niche (F-406) particulièrement adaptée à l'usage « Missions » (surveillance aéroportée), et surtout grâce au Skylander, que ses performances et sa polyvalence destinent à de multiples usages.

A titre d'information, à la date de rédaction du présent Document de Référence, la synthèse des travaux actuels de prospections commerciales du Skylander se présente comme suit :

Continent / Zone	Nombre de prospects concernés	Nombre total d'appareils	Marques d'intérêt	Négociations en cours	Protocole d'accord, lettres d'intention ou commandes
Afrique	14	113	109	4	
Amérique du Nord	2	85	85		
Amérique centrale et du Sud	11	62	50	12	
Asie hors Moyen Orient	21	155	57	94	4
Europe	11	139	33	106	
Moyen Orient	4	10	0	0	10
Océanie	1	2	0	2	
Total	64	566	334	218	14

Parmi les appareils figurant dans le tableau ci-dessus, quatorze font l'objet d'accords formels avec des clients sous la forme d'un *Memorandum of Understanding* (Protocole d'Accord) ou de *Letter of Intent* (Lettre d'Intention).

De plus, d'autres avions ne figurant pas dans le tableau ci-dessus font l'objet d'échanges et de discussions avec certains clients militaires.

Terminologie relative à la synthèse des travaux actuels de prospections commerciales

Les acteurs du secteur aéronautique utilisent indifféremment plusieurs termes pour décrire des situations parfois voisines sur le plan juridique et commercial¹. Le terme « synthèse des travaux actuels de prospections commerciales » regroupe l'ensemble des marques d'intérêt, négociation en cours, protocoles d'accord, lettres d'intention et commandes, et permet au constructeur de mesurer l'intérêt manifesté par les clients envers un modèle nouveau ou existant et d'adapter éventuellement les caractéristiques d'un modèle en cours de développement.

6.3. Environnement concurrentiel

Le marché dans lequel évolue Reims Aviation Industries, celui des avions bi-turbopropulseurs légers, de 9 à 19 places, à usage « missions », est pour le moment assez peu concurrentiel. La plupart des avionneurs qui étaient

¹ **Accord Préliminaire** : tout accord de volontés formel (engagement, protocole d'accord (*Memorandum of Understanding* (MOU)), lettre d'intention (*Letter of Intent* (LOI)),...) préalable à un contrat de vente. Avant-contrat préparatoire signé entre deux parties, destiné à exprimer les principaux éléments de la volonté des parties et à poser les principes de la négociation du futur contrat.

Intention de commande/ Marque d'intérêt : intention ou marque d'intérêt exprimé par un client portant sur un nombre d'avion prévisionnel.

Commande : demande de marchandise (i.e., avions et/ou pièces) ou de services (i.e., prestations de maintenance, support technique, ...) exprimée par un client. Une commande peut être matérialisée par un contrat de vente ou un bon de commande.

Options : contrat qui confère à un client la faculté, mais non l'obligation d'acheter, pendant une période limitée, à un prix défini à l'avance, une certaine quantité de marchandises.

y présents l'ont quitté ces trente dernières années, soit, comme Embraer, en migrant vers des appareils de plus grande taille et/ou utilisant la technologie des moteurs à réaction, soit en disparaissant ou en abandonnant cette activité.

En fait, pour son activité principale de vente d'appareils neufs à usage « missions », Reims Aviation Industries considère que le seul concurrent direct qui soit crédible est la société américaine Beech Aircraft Corporation, appartenant aujourd'hui au groupe Hawker Beechcraft. Cela étant, la Société estime que les appareils bi-turbopropulseurs fabriquées par ce groupe sont moins performants que le F-406.

Comme expliqué en section 4.7, la Société estime qu'il n'existe pas actuellement de concurrents crédibles pour le Skylander.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Présentation de la Société

GECI Aviation est détenue directement à hauteur de 94,41% par la société GECI International, elle-même détenue directement et indirectement par Monsieur Serge BITBOUL à hauteur de 43% à la date de rédaction du présent document. Le reste du capital de GECI International est détenu par le public ; aucun autre actionnaire, à la connaissance de la Société, ne dépassant le seuil de 5% de détention.

GECI International, cotée sur le marché Euronext de NYSE Euronext Paris, a un rôle de définition de la stratégie générale du Groupe et des sociétés qui le composent et assure également pour certaines de ces dernières des prestations intra-groupe notamment en matière de management, fiscalité, comptabilité, cash management.

7.2. Filiales de la Société

Jusqu'au 16 février 2010, la Société, dénommée avant cette date Reims Aviation Industries, n'a détenu aucune filiale, ce qui explique l'absence d'états financiers consolidés tant pour les exercices passés, que pour l'arrêté intermédiaire au 31 décembre 2009.

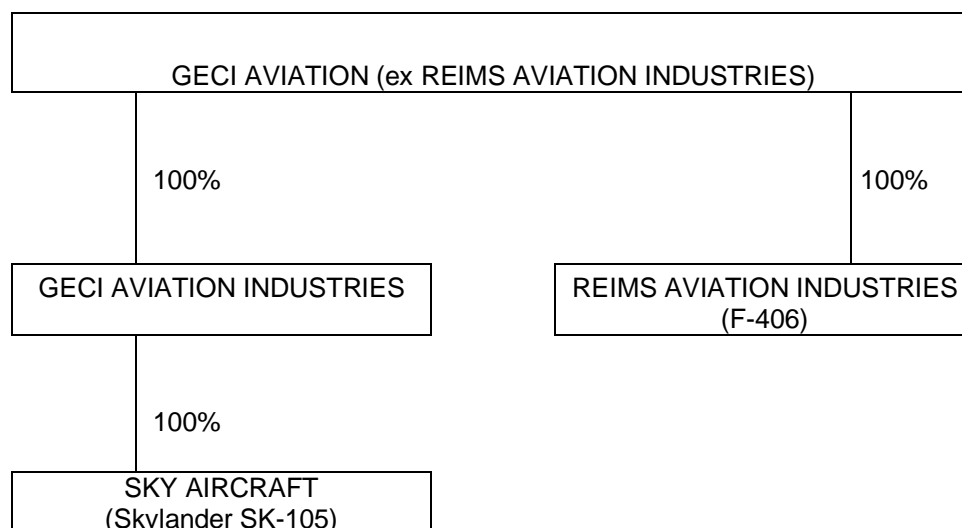
L'Assemblée Générale du 16 février 2010 a approuvé l'apport partiel d'actif de la branche complète et autonome d'activité Skylander à Reims Aviation Industries, tel que décrit au paragraphe 9.5.1 des présentes. En conséquence Reims Aviation Industries a dès lors deux filiales, une filiale directe, GECI Aviation Industries, qui détient directement, Sky Aircraft, dédiée au développement, à la commercialisation et à la production du Skylander.

Suite à l'Assemblée Générale du 9 mars 2010, Reims Aviation Industries a pris le nom de GECI Aviation.

Enfin, à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mars 2010, la Société a fait apport, par le biais d'un apport partiel d'actif à une nouvelle filiale, qui a pris elle-même la dénomination de Reims Aviation Industries, de la Branche d'activité complète F-406 (à l'exception des marques qui sont restées la propriété de la Société).

En conclusion, à compter de la date du 26 mars 2010, la Société, GECI Aviation, est devenue une holding sans activité industrielle et détient d'une part Reims Aviation Industries représentant la branche F-406 et d'autre part GECI Aviation Industries, sous-holding sans activité opérationnelle, détenant elle-même Sky Aircraft, représentant la branche Skylander.

L'ensemble des opérations de restructuration a abouti à l'organigramme suivant, depuis le 26 mars 2010 :



7.3. Présentation du groupe GECl International

Le groupe GECl International, groupe qui contrôle GECl Aviation, a été créé en 1980 par Monsieur Serge Bitboul, qui en est toujours le Président. Avec plus de 900 personnes, c'est un groupe international de conseil et développement en ingénierie de haute technologie, dédié à l'excellence, et à la valorisation de son expertise et savoir-faire pour le développement de projets innovants avec un positionnement d'avant-garde dans l'univers des transports.

A cette activité historique de prestation de services de haut niveau constituant son Pôle Ingénierie, le Groupe GECl International a ajouté un Pôle Aviation, dédié à la construction aéronautique et constitué par GECl Aviation et ses filiales.

Les derniers états financiers annuels consolidés établis de GECl International de l'exercice 2008/2009 clos le 31 mars 2009, montrent :

- un chiffre d'affaires de 50,2 M€,
- un résultat net part de Groupe de 1,0 M€
- des capitaux propres de 20,7 M€

Le chiffre d'affaires de l'exercice suivant 2009/2010 clos le 31 mars 2010 a été récemment publié et s'élève à 59 M€.

GECl International est détenue à hauteur d'environ 43% par Monsieur Serge BITBOUL directement ou indirectement (via sa holding personnelle GECl Technologies Holding). Aucun autre actionnaire connu ne détient plus de 5% du capital. La société GECl International est cotée sur NYSE Euronext Paris.

GECl International a un rôle de définition de la stratégie générale du Groupe et des sociétés qui composent le groupe GECl International et assure également, pour certaines de ses filiales, des prestations notamment en matière de management, fiscalité, comptabilité, cash management.

Les filiales du groupe GECl International sont réparties en deux pôles :

- le pôle Aviation, pour lequel GECl Aviation assure le rôle de holding. Les différentes activités des filiales de ce pôle sont décrites au chapitre 6.
- le pôle Ingénierie, implanté dans six pays, à travers huit filiales opérationnelles:
 - France : GECl Systèmes SAS, AGIR SAS,
 - Allemagne : GECl GmbH, DO-PS GmbH,
 - Espagne : GECl Ingenieria SL,
 - Roumanie : GECl Engineering Services Srl,
 - Royaume Uni : GECl Ltd,
 - Afrique du Sud : GECl South Africa (Pty) Ltd.

L'activité du pôle Ingénierie s'oriente autour de deux types d'intervention :

- Les prestations en régie (65 à 80% du chiffre d'affaires du groupe GECl International)

Elles sont facturées au temps passé, mobilisant des intervenants spécialisés et très qualifiés, experts ou ingénieurs. Ces missions sont de trois types :

- Prestations intellectuelles : Les industriels sont demandeurs de prestations intellectuelles consistant en la mise à disposition d'ingénieurs qualifiés, intégrés dans les équipes projets des clients. GECl International a une vaste expérience de ce type de prestations et a pu constituer au cours des années, des compétences internes ainsi qu'un réseau important d'ingénieurs auxquels le Groupe fait appel.
- Expertise : GECl International a développé des expertises dans des domaines techniques particuliers : la fatigue et la tolérance aux dommages, l'acoustique, le crash. Ces expertises utilisent les mêmes outils de simulation quels que soient les secteurs d'application et sont servies par les experts multidisciplinaires du groupe GECl International.

- Conseil Industriel et Stratégique. Ce type d'intervention regroupe notamment des missions telles des réductions de coûts, une recommandation stratégique de développement ou encore des études d'impact et d'optimisation. GECl International aide notamment ses clients à analyser et restructurer leur chaîne de création de valeur, avec l'objectif de réduire les coûts et délais de mise sur le marché des produits. Ce type d'intervention porte aussi sur l'aide à la réponse à des appels d'offre, ainsi qu'à la négociation contractuelle.

- La réalisation de projets au forfait ou clé en main (20 à 35 % du chiffre d'affaires du groupe GECl International)

Couvrant l'ensemble du cycle de développement d'un produit, GECl International prend la responsabilité globale d'un produit ou d'un sous-ensemble qu'elle réalise au forfait avec ses propres ressources et outils de développement. L'établissement d'un réseau de partenaires, incluant sous-traitants et fabricants, donne la souplesse nécessaire et les moyens de réaliser ces projets.

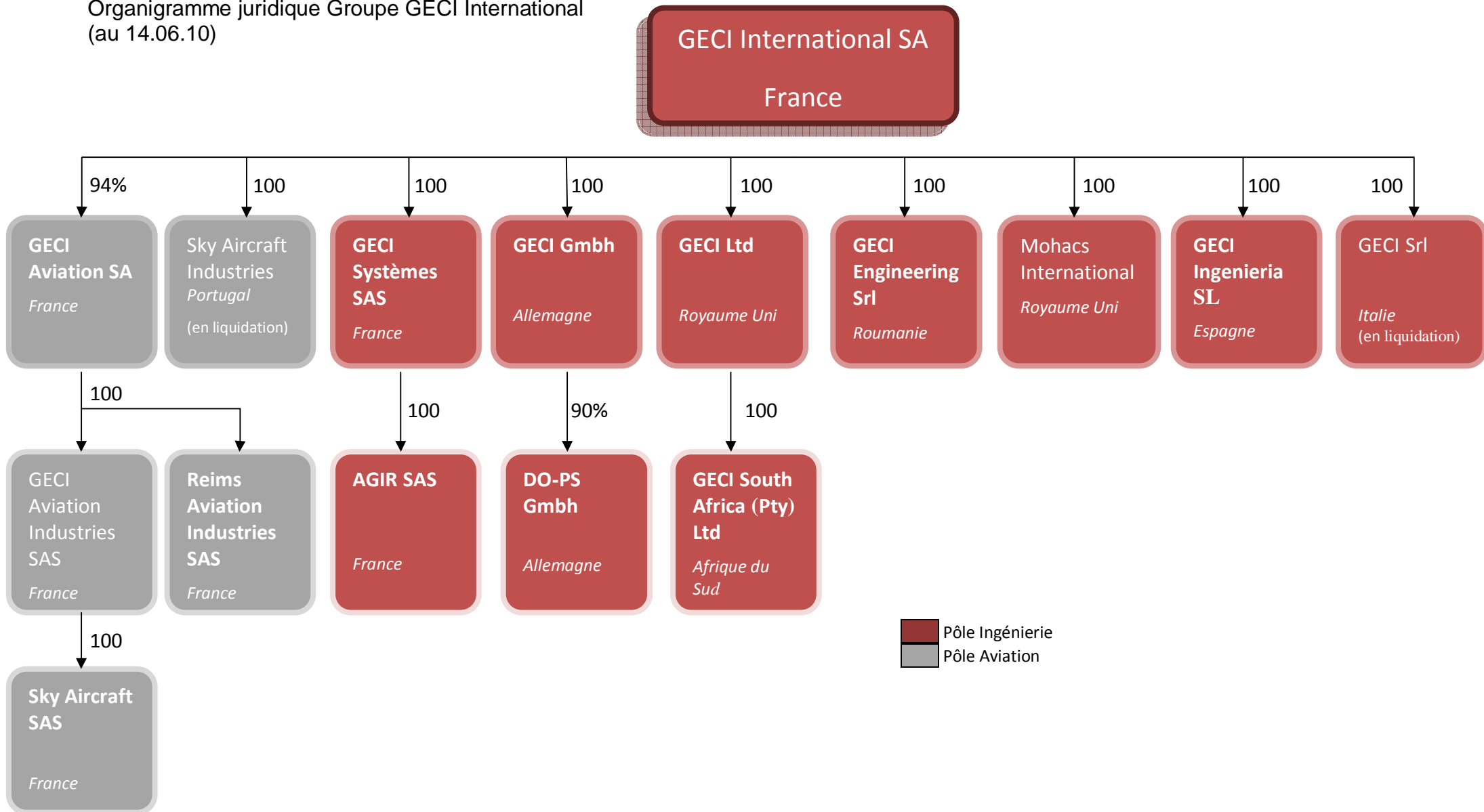
Que ce soit pour les prestations en régie ou au forfait, l'activité de GECl International se développe en particulier sur deux niches à haute valeur ajoutée, où l'expertise de GECl International est particulièrement reconnue :

- Métiers de la structure
- Intégration de systèmes

pour les marchés suivants :

- Aéronautique
- Spatial
- Transport Terrestre
- Propulsion/Energie
- Naval

Organigramme juridique Groupe GECI International
(au 14.06.10)



Pôle Ingénierie
 Pôle Aviation

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières et équipements du Groupe

Le Groupe ne détient aucun actif immobilier, tant en France qu'à l'étranger. Les activités des filiales opérationnelles sont situées sur l'aérodrome de Reims Prunay (51360), et sur la Base Aérienne de Chambley Bussière (54890) dans les locaux dont elles sont locataires, aux termes de baux conclus aux prix et conditions conformes au marché avec des cocontractants qui n'ont aucun lien, direct ou indirect, avec les principaux actionnaires ou les dirigeants de la Société ou de ses filiales. Le tableau ci-dessous décrit les différents sites, les surfaces, le loyer annuel, la destination de chacun des locaux et la date d'expiration des baux dont les filiales de la Société sont locataires :

Locataire	Site	Destination	Forme du bail	Surface	Loyer annuel	Date d'expiration du bail
Reims Aviation Industries	Prunay	Bureaux, R&D, Production	Bail commercial	6400 m ²	165.000 €	2012
Sky Aircraft	Chambley	Bureaux	Bail à usage professionnel	2.796 m ²	385.000 €	mars 2015
Sky Aircraft	Chambley	Hangar à aéronefs	Convention de mise à disposition d'immeubles	1.200 m ²	Néant Charges au pro rata de la surface occupée	Renouvellement par tacite reconduction de 3 mois en 3 mois

En ce qui concerne les équipements et autres immobilisations corporelles, la Société a relativement peu recours à l'acquisition de telles immobilisations, du fait d'un choix stratégique privilégiant la location et/ou le recours à la sous-traitance industrielle quand c'est possible. Au 31 décembre 2009, les immobilisations corporelles nettes s'élèvent à 970 K€.

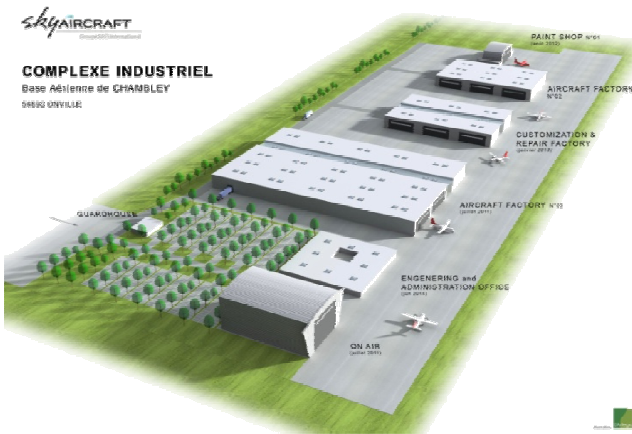
8.2. Capacités et sites de production

GECI Aviation dispose de deux sites de production, Chambley Bussière en Lorraine pour la fabrication du Skylander SK 105 et Reims / Prunay en Champagne Ardennes, pour la fabrication du F-406.

8.2.1. Site de Chambley Bussière – Fabrication du Skylander SK 105

GECI Aviation a choisi d'installer son site de production du Skylander SK 105 à Chambley en Lorraine sur une ancienne base de l'OTAN. Le Groupe y a déjà installé son bureau d'études (3.000 m²) et dispose d'un hangar mis à disposition par la région Lorraine pour réaliser les 4 prototypes de l'appareil. Afin d'optimiser son processus industriel (« FABLIGHT ») et bénéficier d'une certaine proximité entre concepteur et assembleur, le Groupe privilégie la sélection des sous-traitants dans un rayon de 500 Kms autour de son site de production. Le Groupe prévoit de construire, dès août 2011, un nouveau bâtiment de 22.000 m², pour y réaliser sa chaîne d'assemblage.

Sky Aircraft ne devrait pas être propriétaire de son usine. La construction des ateliers d'assemblage et de peinture devrait être financée par un contrat de crédit-bail mis en œuvre par des établissements financiers régionaux, qui couvrira la totalité de son coût estimé à environ 15 M€. La durée du crédit-bail serait de 15 ans, à un taux d'intérêt annuel d'environ 5%.



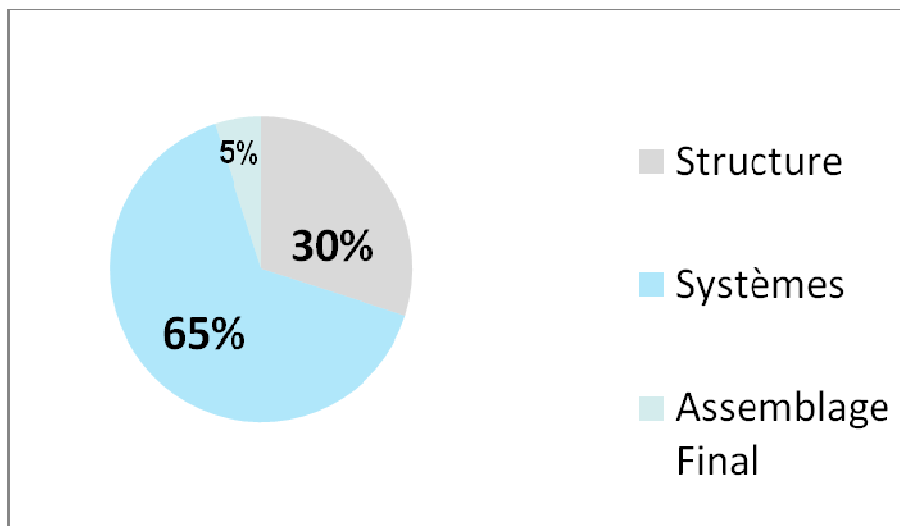
■ **Surface couverte : 40 300 m²**

- **Tranche 1 :**
FAL de 22.700 m² prévue pour Août 2011
- **Tranche 2 :**
✓ Implantation du hall de peinture de 3 500 m² prévue pour Août 2012
✓ Bâtiment de customisation et réparation de 7000 m² prévu pour janvier 2013
- **Tranche 3 :**
✓ Bâtiment administratif de 3 600 m² prévu pour juin 2014
✓ FAL additionnelle de 7 000 m² prévue pour juin 2014

Le modèle « FAB LIGHT »

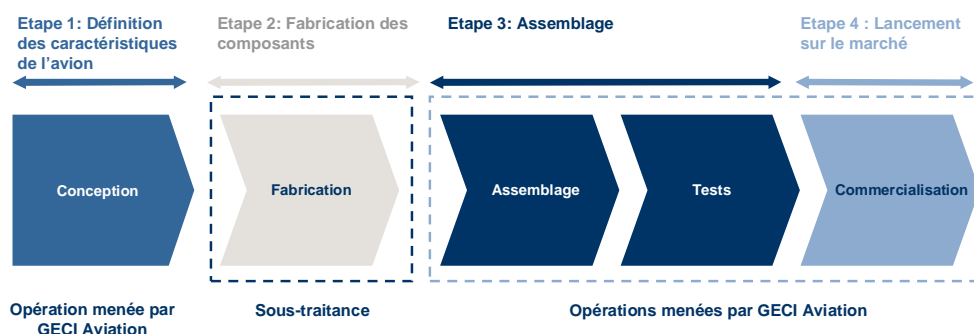
Afin de limiter les risques industriels et assurer une maîtrise maximum de ses processus, le choix du Groupe est de se concentrer sur l'assemblage final du Skylander.

L'assemblage final ne représente en effet que 5% du coût de fabrication, le solde étant les coûts de la structure et des systèmes.



GECI Aviation se concentrera ainsi sur la conception (conception numérique et évolution du rôle des équipementiers), l'assemblage final et les tests de l'avion et confiera à un réseau de sous-traitants dûment sélectionnés l'intégralité de la fabrication des composants et sous-ensembles de l'appareil.

Fabrication sous-traitée et assemblage en interne



Conception 100% numérique

GECI International, société mère de GECI Aviation, qui a contribué à l'introduction dans l'aéronautique européenne des simulations numériques, a naturellement conçu le design de son avion sur ordinateur, en utilisant le logiciel de CAO (conception assistée par ordinateur) Catia V5 de Dassault Systèmes. Ce logiciel étant devenu la norme du secteur, le Groupe va pouvoir s'appuyer dessus pour transmettre à l'ensemble de ses fournisseurs les spécifications techniques de l'ensemble de ses achats.

Réseau de sous-traitants internationaux et régionaux

Les choix de conception du Skylander (cabine non pressurisée, train d'atterrissage fixe, fabrication en aluminium au lieu de matériaux composites ...) facilitent sa fabrication : 5 000 pièces environ contre près de 10 000 pièces pour ses concurrents

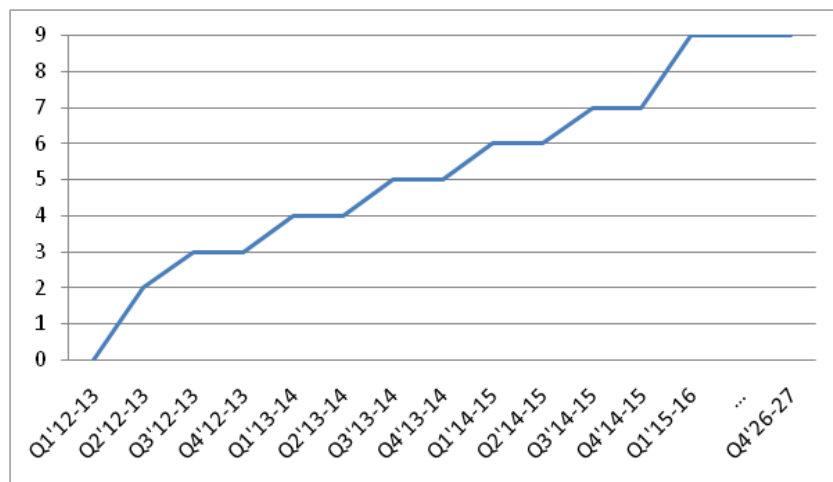
GECI Aviation s'appuie sur une vingtaine de grands équipementiers aéronautiques reconnus, pour les principaux sous-éléments de l'avion (ex : Pratt & Whitney pour les moteurs), et sur un réseau de sous-traitants régionaux, implantés dans un rayon de 300 à 500 kms autour de l'usine d'assemblage, pour les pièces primaires nécessaires à sa production.

Grâce à ces grands équipementiers aéronautiques internationaux, GECI Aviation bénéficie de solutions déjà largement éprouvées et reconnues à des coûts d'achat inférieurs à ce qu'aurait coûté un développement spécifique et une production en interne. La raison en est que les coûts de développement de ces sous-ensembles sont déjà amortis et que les volumes de production permettent de réaliser des économies d'échelle qui se traduisent dans les coûts de production.

Après la sortie des 4 prototypes et l'obtention finale de la certification (qui concerne la totalité des phases de conception et de développement), GECI Aviation prévoit une montée progressive de ses cadences de production. Celles-ci devraient passer de un avion par mois à cinq par mois grâce à la hausse de la productivité de ses salariés (effet d'apprentissage), et grâce à une baisse des délais d'assemblage du Skylander SK-105. Au-delà de cinq avions par mois, GECI Aviation mettra en place une deuxième ligne de production et augmentera ainsi ses effectifs. Grâce à cela, la société devrait pouvoir assembler 9 avions par mois à partir du mois de mai 2015.

Les avions sont livrés au fur et à mesure de leur production.

La montée en charge de la production mensuelle est ainsi prévue :



GECI Aviation compte ainsi livrer d'ici 2027 un total estimé à plus de 1 400 avions Skylander SK-105. Les livraisons s'effectueront selon le rythme mensuel ci-dessus (de 1 avion à partir de T2 2012/2013 à 9 avions en rythme de croisière à partir de T1 2015/2016).

Notons que les temps d'assemblage varient dans le temps : ils sont plus longs en début de cycle (calage de la production) (x2) pour atteindre la vitesse de croisière en 2013 (effet d'apprentissage).

GECI Aviation estime que le dimensionnement et la disposition des installations techniques (usines, hangar) ne devraient pas poser de difficultés pour atteindre une cadence de neuf avions par mois étant prévu pour l'assemblage d'un maximum de 12 avions par mois. Même si des aléas sont toujours possibles, la montée en

cadence de la production ne semble ainsi pas soulever de difficultés particulières et aucun autre site de production n'est, à ce jour, envisagé.

8.2.2. Site de Reims Prunay – Fabrication du F-406

Reims Aerospace (qui n'a pas de lien capitalistique avec GECI Aviation ou GECI International) met à disposition une partie de ses locaux à la société Reims Aviation Industries et perçoit en compensation des loyers de sous-location d'un montant annuel H.T. de 165 384 euros.

Reims Aerospace donne ainsi bail de sous-location à Reims Aviation Industries :

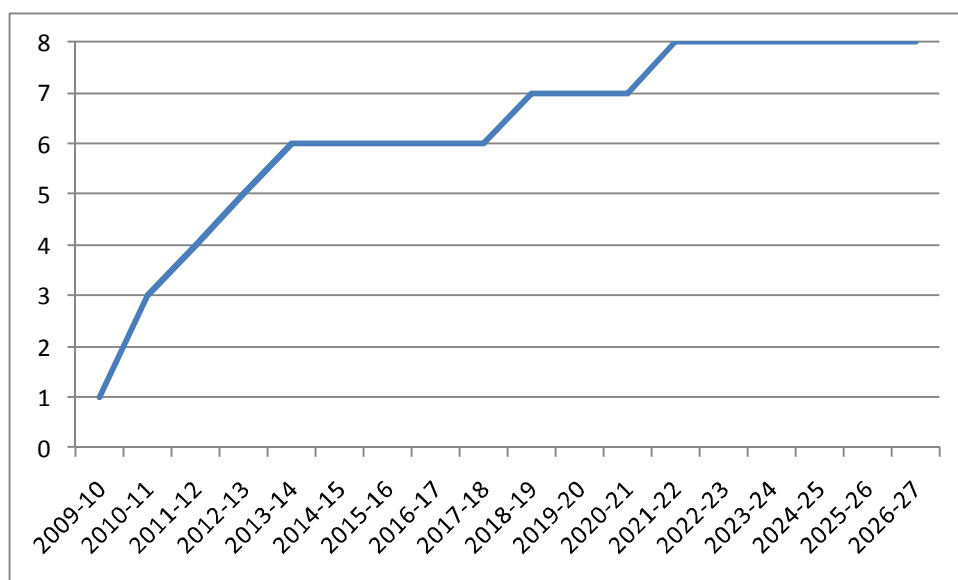
- 995 m² de locaux de bureaux
- 310 m² de sous-sol
- 5 113 m² de locaux de production.



Le bail avec Reims Aerospace a débuté le 17 mars 2003 et porte sur une durée de neuf années.

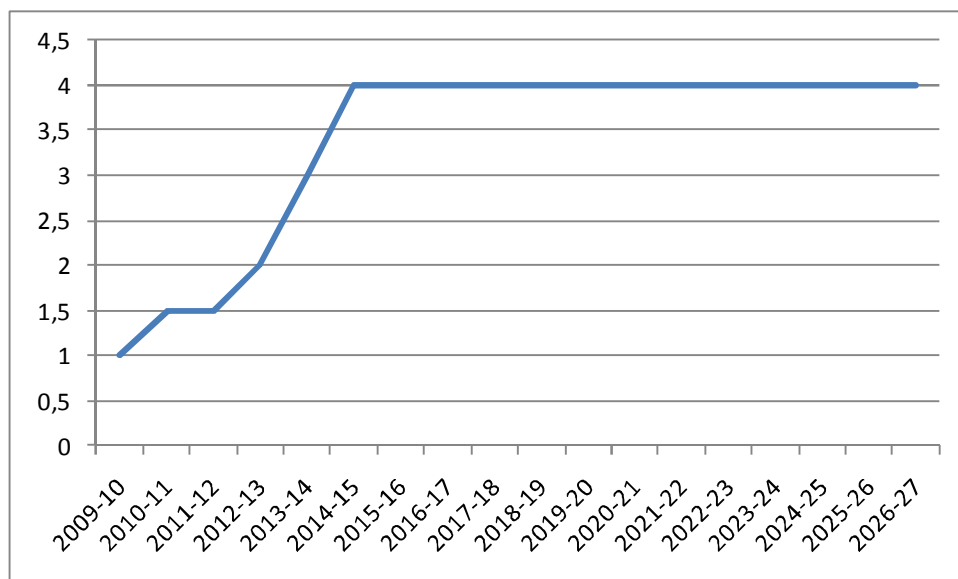
Reims Aviation Industries a également un accès direct depuis ses ateliers à l'aérodrome de Reims Prunay. La montée en cadence de la production devrait amener la Société à produire huit avions par an, ainsi qu'à rétrofiter (remettre à neuf) quatre appareils d'occasion par an.

Montée en charge prévue de la fabrication Avions F 406



Le F-406 reste dans une même échelle de production, passant de 1 à 8 avions produits par an.

Montée en charge de la capacité de retrofit d'avions F 406



La société atteindra son rythme de croisière dans cette activité en 2013-14.

A l'exception des locaux, Reims Aviation Industries détient l'intégralité des actifs significatifs nécessaires à son exploitation.

La Société estime que le dimensionnement et la disposition des installations techniques (usines, hangar) ne devraient pas poser de difficultés pour atteindre une cadence de 8 avions par an étant prévu pour l'assemblage d'un maximum de 10 avions par an peut être envisagé avec les structures immobilières actuelles. Même si des aléas sont toujours possibles, la montée en cadence de la production ne semble ainsi pas soulever de difficultés particulières et aucun autre site de production n'est, à ce jour, envisagé.

8.3. Contraintes environnementales

La Société n'est pas confrontée pour son exploitation à des contraintes environnementales.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Examen de la situation financière et des résultats pour les exercices 2007, 2008 et la période intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2009

Activité et Chiffre d'affaires

L'année 2007 avait vu un chiffre d'affaires (9.827 K€) en forte hausse, +40,4%, par rapport à 2006, grâce principalement à l'avancement dans la production de trois appareils neufs commandés par des clients en 2005 et 2006, dont un a été livré en 2007 et les deux autres en 2008.

Le chiffre d'affaires relatif à un appareil neuf est comptabilisé à l'avancement. Il commence donc à être comptabilisé en tant que chiffre d'affaires à compter où il y a à la fois (i) signature de la commande et (ii) début de la fabrication. Si la Société (et aujourd'hui une de ses filiales) lance la fabrication par anticipation, avant la signature d'une commande, un produit d'exploitation est comptabilisé, en tant que production stockée, mais il ne deviendra du chiffre d'affaires qu'après que la commande soit signée. Cela étant, la politique de la Société jusqu'à présent a été de lancer une fabrication uniquement sur commande. Elle n'a anticipé qu'en 2009, en lançant la fabrication de trois nouveaux appareils, pour réduire les futurs délais de production et parce que la signature de commande(s) nouvelle(s) était quasi-certaine et qu'un avion, dans les premières étapes de fabrication, n'est pas encore techniquement différencié par client et pourrait être affecté à un autre client si nécessaire. Un de ces trois appareils a pu ainsi servir pour la commande signée plus tard en 2009 avec un client tunisien, les deux autres devant être affectés à deux autres commandes en cours de négociation.

Le chiffre d'affaires 2008 (5.632 K€) a été en forte baisse, -42,7%, par rapport à 2007, malgré un niveau de livraison record pour la Société sur ces deux dernières années, avec 5 appareils terminés dont 3 neufs, et deux en retrofit (un d'occasion rénové livré à des clients et un rénové conservé pour les prestations «Heures de Vol »).. La majorité du chiffre d'affaires relatif à ces avions avait en effet été comptabilisé selon la méthode de l'avancement, en 2006 et 2007.

L'année 2009 a vu la première signature de commande d'appareil neuf depuis 2006. Le CA de 5 955 K€, en hausse de 5,7% par rapport à 2008, a marqué un début de rebond. La Société, confiante dans son carnet commercial, a démarré la production de 3 appareils, livrables en 2010 et 2011 ; l'avancement de celui destiné à un client tunisien étant le seul comptabilisé en chiffre d'affaires en 2009 (à hauteur de 1742 K€) suite à la signature d'une commande avec celui-ci. Elle s'est aussi mobilisée en vue d'accroître la cadence de production et de réduire les délais de livraison et a renforcé sa *supply chain* avec des encours de fabrication.

Par ailleurs, l'activité Service après Vente (SAV) a connu en 2009 une forte progression, avec un CA de 3 214 K€, en hausse de presque 50% par rapport à 2008.

Quant à la nouvelle activité « Heures de Vol » (facturation au client de la location à l'heure d'un appareil équipé, le SN013, appartenant à la Société au travers d'un contrat de crédit-bail avec un établissement financier), lancée à l'automne 2008, celle-ci a commencé à générer du chiffre d'affaires (241 K€).

Résultat d'exploitation

En 2007, le résultat d'exploitation avait été positif (418 K€) grâce à un chiffre d'affaires de 9 827 K€ en forte hausse, ayant permis de couvrir les frais fixes de la Société. A contrario, la baisse du chiffre d'affaires à moins de 6 millions d'euros, tant en 2008 qu'en 2009 a sans surprise provoqué une perte opérationnelle, avec un résultat d'exploitation négatif en 2008 (- 2 017 K€) et en 2009 (- 2 155 K€). D'autant que la Société a voulu préserver et même renforcer des ressources internes, notamment humaines, dans la perspective du rebond des commandes d'appareils neufs à compter du second semestre 2009, et de la montée en puissance des prestations de SAV et d'Heures de vol.

Résultat financier

Le résultat financier s'est établi, en valeur absolue, à des niveaux modestes sur ces trois années :

- légèrement négatif (- 37 K€) en 2007 malgré le niveau d'endettement du premier semestre 2007, grâce à l'augmentation de capital lors de l'introduction sur Alternext en juillet, qui avait permis de se retrouver avec une trésorerie nette positive ;

- légèrement positif (+165 K€) en 2008, grâce à l'augmentation de capital réservée à GECI International en septembre 2008 de 4 500 K€ versés en numéraire, qui a permis à la Société de se retrouver en situation de trésorerie nette positive pendant le dernier trimestre de l'année ;
- légèrement négatif (- 147 K€) en 2009, du fait de la baisse de la trésorerie en 2009, la Société restant néanmoins en fin d'année avec des disponibilités légèrement supérieures à sa dette financière brute.

Résultat Net

Compte tenu :

- du niveau du résultat d'exploitation (positif en 2007, négatif en 2008 et 2009)
- du niveau modeste, qu'il soit positif ou négatif, du résultat financier sur ces trois années
- du niveau relativement modeste du résultat exceptionnel sur ces trois années (sauf pour 2009, comme détaillé ci-après)

Le résultat net est logiquement positif en 2007 (276 K€), négatif en 2008 (-2 256 K€) et 2009 (-591 K€). La perte de 2009 a néanmoins pu être fortement réduite grâce à un produit exceptionnel correspondant à un abandon de créance de 1.220.721 € par l'ancien actionnaire Green Recovery au profit de la Société. A l'occasion de l'entrée au capital de la Société de GECI International, nouvel actionnaire majoritaire, il avait en effet été convenu avec Green Recovery qu'il abandonne son compte courant si le résultat comptable de l'exercice 2008 était inférieur à un certain seuil. Cette condition ayant été vérifiée, la totalité du compte courant a été abandonnée en 2009.

Situation financière

Les augmentations de capital de 2007 et 2008 ont permis de financer :

- l'effort d'investissement (programme de ré-industrialisation terminé fin 2008, lancement de l'activité Heures de Vol, montée en puissance de l'activité SAV et investissements d'amélioration du F-406)
- et l'exploitation de la Société pendant ces trois années, où l'activité de production d'appareils neufs avait été temporairement réduite dans l'attente de la signature de nouvelles commandes.

Une autre conséquence a été une relative stabilité des capitaux propres, à périmètre constant (hors consolidation) à respectivement 6.129 K€, 8.345 K€ et 7.781 K€ à la fin des années 2007, 2008 et 2009.

A périmètre constant (hors consolidation), face à ces capitaux propres la dette financière brute est restée relativement modeste, à respectivement 1.084 K€, 1.905 K€ et 4 K€, fin 2007, 2008 et 2009.

Après consolidation des activités SK-105 dont l'activité ne dégagera du chiffre d'affaire qu'à partir de la livraison des premiers appareils en 2012, les comptes consolidés font apparaître des capitaux propres de -5.170 K€.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation se sont légèrement dégradés (653 K€) entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 du fait d'un décalage de livraison de 6 mois du SN 97 demandé par le client. Ce décalage a entraîné un glissement des opérations de développements internes sur le prochain exercice, même si les acquisitions de matériel de production ont été maintenues (+ 143 K€). Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement ont baissé sur l'exercice 2009, notamment par le remboursement de compte courant de NYFI, alors que l'année précédente avait été marquée par une augmentation de capital de 4,5 M€ souscrite par GECI International. L'ensemble de la trésorerie apporté en 2008 au travers de l'augmentation de capital de la Société a servi à couvrir le BFR de l'exercice 2009 et les coûts de production des SN 98 et SN 99 dont l'assemblage se poursuit), ainsi que le décalage de trésorerie lié à la demande de report de livraison du SN 97. La trésorerie au 31 décembre 2009 reste positive à 134 K€ pour un résultat net à - 591 K€ qui, s'améliore, à période comparable de 1 665 K€.

9.2. Facteurs internes importants influant sensiblement sur le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation dépend en premier lieu du niveau d'activité, c'est-à-dire du chiffre d'affaires de la filiale Reims Aviation Industries. Le niveau et la structure actuelle des frais fixes, notamment les frais de personnel, supposent un chiffre d'affaires supérieur à 9 à 10 millions d'euros pour dégager un résultat d'exploitation durablement et sensiblement positif. Reims Aviation Industries est confiante dans la possibilité de réaliser et de

dépasser, à terme cet objectif de chiffre d'affaires, grâce à la montée en puissance des activités SAV et Heures de Vol et au redémarrage attendu des commandes de F-406 neufs.

9.3. Changements importants dans les états financiers

Jusqu'en 2009 inclus, il n'y a pas eu de changement important dans le compte de résultat ou le bilan de la Société, qui n'ait été discuté en section 9.1.

Concernant l'apport de la branche d'activité Skylander, s'agissant d'un apport entre société sous contrôle conjoint, cet apport à Geci Aviation (ex Reims Aviation industries), dans la norme IFRS 3 n'étant pas applicable dans ce cas, l'apport de l'activité Skylander à RAI a été traité en valeur comptable.

Les comptes des différentes filiales du périmètre ont été retraités en normes IFRS.

L'apport de la branche d'activité Skylander a été traité en valeur comptable, ce qui explique le retraitement de la prime d'émission.

Ces changements se voient relativement peu en réalité sur le compte de résultat, avec un chiffre d'affaires pro forma 2009 inchangé, puisque l'activité Skylander n'en génère pas pour le moment et un résultat net consolidé montrant une perte limitée à 1.699 K€ en 2009, car l'essentiel de l'activité Skylander est pour l'instant de la R&D, dont les frais sont majoritairement activés et impactent donc peu le compte de résultat.

Toutefois, le BFR du nouvel ensemble est modifié, puisqu'il intégrera le besoin du programme Skylander, dont les premiers chiffres d'affaires devraient intervenir à partir de la livraison des premiers avions, soit en 2012. Toutefois, ce besoin déjà couvert à plus de 60% par les financements assurés ou en cours. (cf. section 4.6).

Le bilan consolidé pro forma de GECEI Aviation au 31 décembre 2009 fait apparaître des capitaux propres de -5.170K€ et une dette financière nette elle aussi en forte augmentation, à 22.419K€, constituée à 79% par le compte courant que détient GECEI International dans sa filiale GECEI Aviation Industries (17.753 K€).

9.4. Stratégie ou facteur externe de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique, ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de GECEI Aviation

Ces points ont déjà été discutés :

- en section 4.4 (facteurs de Risque - Risques Opérationnels), et notamment ceux liés au développement d'un nouveau modèle d'avion comme le Skylander F-406
- en section 4.6 (Facteurs de Risque – Risques liés à l'obtention des financements pour les développements en cours)
- en section 6.2, avec en particulier l'enjeu de transformer, entre 2010 et 2012, une part significative du portefeuille commercial, d'ores et déjà très conséquent, en commandes fermes

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Capitaux propres de l'émetteur

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres s'élèvent à 7.781 K€, à comparer avec 8.345 K€ au 31 décembre 2008.

Pour plus d'informations sur le détail et l'évolution des capitaux propres au cours des trois derniers exercices sociaux, se reporter aux paragraphes 20.1.1, 20.1.2. et 20.5 présentant respectivement les états financiers des exercices 2008 et 2007 et la situation intermédiaire au 31 décembre 2009.

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des capitaux propres sur les trois derniers exercices :

En milliers d'euros	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Au 31 décembre 2006	2 619
Résultat de l'exercice	276
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	3 234
Au 31 décembre 2007	6 129
Résultat de l'exercice	-2 256
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	4 473
Au 31 décembre 2008	8 345
Résultat de la période 1 janv. 2009 – 31 déc. 2009	-591
Produits / charges comptabilisés directement en capitaux propres (dont écarts de conversion)	
Distribution de dividendes	
Augmentation du capital	27
Au 31 décembre 2009	7 781

L'apport partiel d'actif de l'activité Skylander, effectué le 16 février 2010, a eu pour conséquence une augmentation des capitaux propres de la Société de 128 661 609,09 €, pour s'établir désormais à 136 443 K€ dans ses comptes sociaux.

Cette augmentation correspond en effet au nominal (4.579.107,70 €) ainsi qu'à la prime d'apport (124 082 501,39 €) des actions émises par la Société, en rémunération de l'actif net apporté par GECI International, en faveur de laquelle ces actions nouvelles ont été émises.

Les capitaux propres pro forma consolidés de la Société au 31 décembre 2009 s'élèvent à -5.170 K€.

10.2. Sources et montants de flux de trésorerie

Se reporter au Tableau des flux de trésorerie consolidés des états financiers de la période intérimaire au 31 décembre 2009 et des exercices 2008 et 2007, se trouvant respectivement aux Paragraphes 20.1.1, 20.1.2 et 20.1.3.

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Au 31 décembre 2007, 2008 et 2009, les dettes financières de GECI Aviation se décomposaient comme présenté dans le tableau suivant. On notera que :

- Il n'existe pas de covenants financiers dont le respect conditionne le maintien des crédits bancaires ou du financement par affacturage des créances clients.

En milliers d'euros	31 déc. 2007	31 déc. 2008	31 déc. 2009
Compte-courant actionnaires	846	1 830	
Autres avances	60	100	270
Crédit-bail (2)	681	570	460
Découverts et autres concours bancaires	238	75	0,4
Dettes financières	1 825	2 575	730,4
Disponibilités et assimilés (1)	1 755	4 782	1 490
Dettes financières (trésorerie) nette	70	- 2 207	-759,6

(1) 2009 : dont Avance compte courant au cash pool GECI International : 1 351 K€

(2) La dette crédit-bail correspond aux loyers restant dus sur le contrat de crédit-bail / lease back de l'avion SN13, signé avec un établissement de crédit.

Ces dettes financières n'incluent pas celles (plus élevées) de l'activité Skylander, puisque cette dernière n'a fait l'objet d'un apport partiel d'actifs à GECI Aviation que le 16 février 2010. Pour information, la structure de l'endettement pro forma de GECI Aviation, activité Skylander comprise, au 31 décembre 2009, était la suivante.

En milliers d'euros	31/12/2009		
	Long Terme	Court terme	Total
Emprunts CIC	475	111	586
Crédit-bail avion SN13	318	84	402
Avances conditionnées (Oséo, AFR)	3 389		3 389
Compte-courant actionnaires GECI International	17 746		17 746
Dettes financières	21 928	195	22 123
Disponibilités et assimilés		199	199
Dettes financières (trésorerie) nette	21 928	(4)	21 924

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux par la Société.

10.5. Sources de financement attendues, nécessaires pour honorer les engagements

Il n'y a pas encore d'engagement ferme pris par GECI Aviation ou une de ses filiales dans le cadre des investissements projetés, à l'exception des charges de salaires et salariales relatives au personnel.

Il n'existe aucun nouvel investissement majeur pour lequel les organes de direction de la Société auraient déjà pris des engagements fermes.

Les prévisions d'investissement sont les suivantes, sachant que GECI Aviation n'a pris aucun engagement vis-à-vis de tiers quant au calendrier à respecter et donc reste libre de modifier ce calendrier et donc ses investissements futurs.

GECI Aviation est engagée dans un programme pluriannuel de développement du futur appareil Skylander SK-105. Le montant total de ce programme, depuis son réel démarrage dans le groupe GECI International en 2008

et jusqu'à l'achèvement prévu fin 2012, représente un total d'environ 160 M€, auquel s'ajoute un besoin de financement de 10 M€ pour le F-406. Sur ce montant total :

- **42 M€ ont déjà été obtenus ou ont déjà été financés, au 31 décembre 2010.** Sur cette somme, 25 M€ proviennent des ressources propres du groupe GECI International, issues notamment de ses disponibilités financières existantes, des flux de trésorerie dégagés par son activité Ingénierie, d'apports en compte courant effectués par l'actionnaire principal de GECI International. 8 M€ viennent de l'augmentation de capital réservée réalisée par GECI International en décembre 2009 et dont ont bénéficié GECI Aviation Industries et Sky Aircraft (les deux filiales de GECI Aviation qui développent le Skylander SK-105). Par ailleurs, 5 M€ sont issus des aides et subventions déjà encaissés (PAT, AFR, OSEO), et 4 M€ proviennent du programme de Crédit Impôt Recherche (CIR) ;
- **36 M€ de financements supplémentaires ont été assurés d'ici à 2012.** Ils se composent de l'usine dont le coût (15 M€ compris dans les 160 M€ nécessaires au financement total du programme Skylander SK-105) sera supporté en pré-financement par un promoteur-investisseur institutionnel (qui mettra les bâtiments à disposition de Sky Aircraft au travers d'un crédit-bail ou d'une location longue durée avec option d'achat), de 6 M€ de CIR à venir, 9 M€ d'avances remboursables régionales et 6M€ qui représentent le solde des aides et subventions (PAT et OSEO) ;
- **27 M€ sont en phase de négociation ou d'obtention.** Cette somme est composée de 20 M€ qui proviennent de prêts bancaires en cours de négociation et dont le cautionnement à 75% par OSEO a d'ores et déjà été obtenu, et de 7 M€ d'investissement en capital émanant de la Région Lorraine (sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du conseil régional et du Conseil d'Etat).

Besoin de financement

Investissement global : 170 M€

⇒ SK-105 : 160 M€

⇒ F406 : 10 M€

Financements réalisés au 31 dec 2010 :	42 M€	En cours de finalisation 2010/2011 :	27 M€
⇒ GECI International	25 M€	⇒ Prêt bancaire cautionné à 75% OSEO	20 M€
⇒ Aides & Subventions	5 M€	⇒ Investissement en capital par la Région	7 M€
⇒ Crédit Impôt Recherche	4 M€	Reste à financer :	65 M€
⇒ Augmentation de capital réservée sur GECI Int	8 M€		
Financements assurés d'ici à 2012 :	36 M€		
⇒ Région Lorraine (Usine)	15 M€		
⇒ Crédit Impôt Recherche	6 M€		
⇒ Avances remboursables régionales	9 M€		
⇒ Aides & Subventions	6 M€		

Sur un besoin primaire de 170 millions d'euros, 78 millions d'euros sont déjà sécurisés et 27 millions d'euros en cours de négociation, ce qui assurera le financement à hauteur de 62 %.

Plusieurs sources possibles sont identifiées pour l'obtention des 65 millions d'euros restant à financer, et notamment le recours à des opérations de marché.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, d'autant que :

- pour ses besoins courants, elle pourra faire appel le cas échéant au pool de trésorerie du Groupe GECI International,
- et pour ses besoins plus importants liés au développement du Skylander SK-105 et du F-406, la Société veille à ne pas prendre d'engagements significatifs tant que les financements correspondants ne sont pas assurés (cf. section 4.5)

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

11.1. Recherche et développement

GECI Aviation, a obtenu le label « Société Innovante » d'Oséo en mars 2007.

Bureau d'études et processus de ré-industrialisation

La Société a mis en place ces dernières années et vient de récemment finaliser un processus de ré-industrialisation afin de réaliser une maquette numérique de l'avion F-406 :

- modélisation, numérisation et vectorisation des plans papier sur le logiciel de référence « Catia V5 »,
- modélisation et numérisation des pièces primaires,
- optimisation des processus d'assemblage
- uniformisation des matériaux,
- standardisation des pièces primaires, des logiques d'intégration systèmes, etc.

L'objectif final est :

- de rendre les évolutions ultérieures de l'appareil plus simples à réaliser
- d'augmenter le nombre de structures qui pourront être sous-traitées
- de déléguer au maximum l'assemblage de l'ensemble des structures à des sous-traitants.

La nouvelle Reims Aviation Industries, à qui l'activité a été transférée, pourra alors se focaliser uniquement sur l'assemblage final du F-406 et augmenter sa capacité de production, tout en baissant ses coûts.

Pour mener à bien ces modernisations et innovations, GECI Aviation a mobilisé d'importants moyens humains (ingénieurs et techniciens de recherche), et matériels (calculateurs, banc-test, outils de conception, de modélisation et de simulation...) rassemblés au sein d'une cellule interne de recherche qui a été dotée en 2008 d'un budget global de près de 700 K€. Les programmes, sur lesquels s'appuieront les innovations technologiques qui devront être mises en œuvre dans les futurs avions, ont porté principalement sur des systèmes électroniques intégrés, sur des phénomènes thermiques et sur des structures mécaniques.

La Société dispose ainsi en interne d'un bureau d'étude agréé « Organisme de conception » (DOA) par les Autorités Aéronautiques nationales et Européennes (EASA).

- Concernant Sky Aircraft, le développement du nouvel appareil Skylander SK-105 est en cours et devrait générer un chiffre d'affaires d'ici la fin de l'exercice 2011/2012 (clos le 31 mars 2012). La grande partie des charges de Sky Aircraft sont des frais de R&D, qui sont majoritairement activés et donc sans impact immédiat sur le compte de résultat. Les charges non activées, face à un chiffre d'affaires peu significatif, continueront probablement, et jusqu'à cette date, d'occasionner un résultat d'exploitation et un résultat net négatifs. Au-delà de cette date, le chiffre d'affaires et le résultat net dépendront principalement de la fin du développement et bien sûr de la signature de contrats de vente d'appareils.

Tableau de synthèse des frais de R&D

Synthèse des frais de R&D en K€	2007	2008	2009
Frais de R&D activés	1 524	12 292	18 833
Frais de R&D passés en charge	685	15 025	17 83
Total	2 209	27 317	20 616

Développement lié à l'activité F-406

En matière de recherche et développement, le Groupe a continué son activité Etudes dans le cadre des programmes avion en cours et des besoins ponctuels de solutions de réparation sur les avions déjà en service.

L'effort de modernisation du F-406 s'est poursuivi et en particulier sur ses équipements. Le bureau d'études a ainsi travaillé au développement d'évolutions techniques sur l'avion destinées à améliorer le confort en vol et accroître les performances en mission. Le F-406 NG (« nouvelle génération »), qui découlera de ces travaux, annoncé en février 2009, bénéficiera de nombreuses améliorations, parmi lesquelles une climatisation renforcée, un nouvel habillage intérieur, une nouvelle livrée avionique tout écran, une augmentation de la performance au décollage sous catégorie restreinte, réservoirs supplémentaires offrant une autonomie accrue et de nouvelles hélices haute performance en matériau composite. Il s'inscrit ainsi dans un programme de modernisation globale de l'avion, en cours d'exécution, estimé, d'ici 2012, à 6 millions d'euros et qui devrait être éligible aux dispositifs d'aide à l'innovation.

Par ailleurs, dans les années 2005 à 2008, la Société avait engagé un programme pluriannuel de développement concernant le processus de mise en fabrication du F-406 et plus particulièrement les gammes de fabrication et outillages spécialisés y afférents. Les coûts correspondants répondant aux critères fixés par l'article 2-6 du règlement CC n°2004-6, il avait été décidé l'activation de ces coûts de développement composés essentiellement de frais de personnels internes (bureau d'étude) et frais externes de sous-traitance. Ces frais de développement ont représenté 2 980 K€ et sont amortis linéairement sur une durée de 10 ans à compter de leur mise en service. La durée d'amortissement retenue correspond à la durée d'utilisation du processus de mise en fabrication. A la date du 31 décembre 2009, le montant activé au bilan, net des amortissements déjà réalisés, s'élève à 2.457 K€.

Les frais de R&D du F-406 lors des trois dernières années ont été les suivants :

En K€	2007	2008	2009
Frais R&D activés	1 524	2 457	-
Frais R&D passés en charge	685	-	-
Total	2 208	2 457	-

En 2005 et 2006, la Société, dans le cadre du processus de mise en fabrication du produit F-406 visé ci-dessus et qui avait alors pour objectif de numériser l'ensemble des plans du F-406, a engagé des coûts d'environ 1,5 M€.

En 2007, la Société a activé 1,5 M€ de frais de R&D et a passé en charge 0,6 M€ sur la même période, vs. 2,4 M€ de frais activés de R&D en 2008, mais n'en a activé aucun en 2009, année de l'entrée au capital de la Société du groupe GECI International (cf. paragraphe 9.1).

Développement lié à l'activité Skylander SK-105

En octobre 2008, devant l'ensemble de l'évolution déterminante du programme Skylander, de son implantation en région Lorraine et de ses développements financiers, le Groupe a décidé, après concertation avec ses commissaires aux comptes, que le projet Skylander répondait aux critères nécessaires à l'activation de ses charges de recherche et développement, encourus depuis cette date.

L'évaluation des dépenses activées résulte des suivis analytiques et des analyses menées par la Direction Financière et permettent d'estimer, avec fiabilité, les coûts de développement affectables au projet.

Les charges engagées sur Sky Aircraft sont composées essentiellement de frais de recherche (ingénieurs, machines, logiciels, etc.), du cout des intervenants internes comme des sous-traitants pour réaliser un avion entièrement élaboré sur Catia V5.

Des charges liées aux besoins de fonctionnement et de support sont également constatées et des coûts dits « administratifs ».

Ces coûts sont dédiés uniquement au développement du projet Skylander qui est définitivement logé dans la société Sky Aircraft, et, en particulier, concernant les refacturations internes, les frais administratifs et les frais de support, seuls les frais directement attribuables au Skylander SK-105 sont retenus.

Ainsi, conformément aux conditions d'activation de l'Art. 311-3.2 du Plan Comptable Général, et après avoir vérifié le respect de l'ensemble des critères d'activation nécessaire à l'application de la norme IAS 38, le Groupe GECl International a activé les frais de développement encourus à compter du 1^{er} octobre 2008. Ce traitement comptable sera poursuivi par GECl Aviation, maintenant que le programme Skylander fait partie du Groupe, suite à l'apport partiel d'actif de février 2010.

Le montant des frais de R&D relatifs au Skylander depuis l'origine du programme s'élève à 45.486 K€, dont 28.668 K€ ont été activés pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2009 et 15.035 K€ passés directement en charges. Ces frais figurent ainsi dans le tableau ci-dessous.

En K€	2008/2009	2009/2010
Frais R&D activés	9 835	18 833
Frais R&D passés en charge	15 035	1 783
Total	24 870	20 616

Sky Aircraft, société créée en novembre 2008, a activé au titre de l'exercice 2008/2009, 9,8 M€, et 18,8 M€ pour l'exercice 2009/2010, pour 15 M€ de frais de R&D passés directement en charge sur l'exercice 2008/2009 et 1,8 M€ pour l'exercice 2009/2010.

La répartition détaillée de ces frais de R&D se présente ainsi :

En K€	2008/2009	2009/2010
Dépenses de personnel	590	4 076
Personnel Extérieur	4 685	5 979
Services externes	3 416	5 477
Frais généraux	950	2 433
Amortissements	28	261
Frais Financiers	167	606
Frais R&D activés	9 835	18 833
Dépenses de personnel		
Personnel Extérieur*	11 504	1 588
Services externes	3 500	135
Frais généraux	30	
Amortissements		60
Frais Financiers		
Frais R&D passés en charge	15 035	1 783
Total	24 870	20 616

*: le montant de 11.504 K€ comprend des coûts de personnel extérieur à la société tel que des consultants de Sky Aircraft, payés par GECl International et refacturés à l'euro/l'euro au groupe Geci Aviation.

11.2. Propriété intellectuelle (brevets, marques)

Aucun brevet de tiers n'est exploité par la Société.

La Société est titulaire de trois marques portant sur la dénomination « Reims Aviation » ou sur le logo utilisé par la Société. Ces marques font l'objet d'un contrat de licence conclu entre la Société et sa filiale Reims Aviation Industries lors du second apport partiel d'actifs.

La Société est également titulaire, depuis l'apport de l'activité Skylander, dont elle a bénéficié en février 2010, des marques Skylander et d'un enregistrement du modèle Skylander au titre des dessins et modèles.

La filiale Sky Aircraft est titulaire de la marque Sky Aircraft (enregistrements français et internationaux).

D'une manière générale, la Société estime n'être pas dépendante d'un quelconque brevet ou licence relatif à l'exercice de son cœur de métier.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté les activités de l'émetteur depuis le 31 décembre 2009

Les événements importants dans le Groupe postérieurs au 31 décembre 2009 sont décrits ci-après.

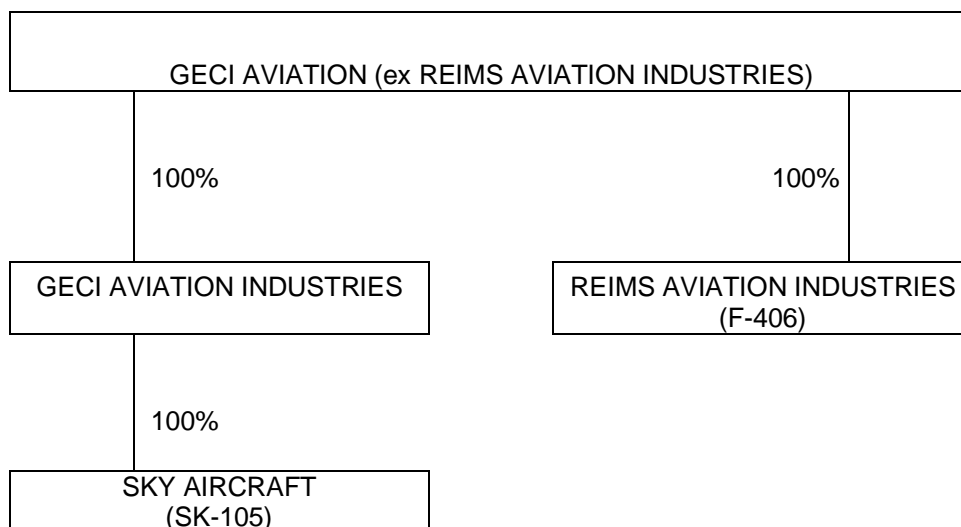
12.1.1 Apport partiel d'actif de la branche d'activité Skylander et filialisation de l'activité F-406

Les Assemblées Générales respectives des sociétés GECI International et Reims Aviation Industries du 16 février 2010 ont approuvé l'apport partiel d'actifs, placé sous le régime juridique des scissions, de la branche complète et autonome d'activité Skylander, par GECI International à Reims Aviation Industries. En conséquence Reims Aviation Industries avait désormais deux filiales, une filiale directe, GECI Aviation Industries, qui a elle-même une filiale directe, Sky Aircraft.

Sur décision de l'Assemblée Générale du 26 mars 2010, la Société (renommée donc GECI Aviation), a apporté à une nouvelle filiale, à titre d'apport partiel d'actifs placé sous le régime juridique des scissions, l'intégralité des éléments d'actif et de passif afférents à la branche complète et autonome d'activité de conception, d'assemblage et de commercialisation de l'avion F-406 et d'intégration de systèmes sur avions. Cette nouvelle filiale, constituée sans autre apport que celui de la branche susvisée et détenue en intégralité par la Société, a pris le nom de Reims Aviation Industries.

En conclusion, depuis la date du 26 mars 2010, la Société, GECI Aviation, est devenue un holding sans activité industrielle et détient d'une part Reims Aviation Industries représentant la branche F-406 et d'autre part GECI Aviation Industries, détenant elle-même Sky Aircraft, représentant la branche Skylander.

L'ensemble des opérations de restructuration a abouti à l'organigramme suivant, depuis le 26 mars 2010 :



Les principales conséquences financières de l'apport partiel d'actifs de l'activité Skylander du 16 février 2010, placé sous le régime juridique des scissions, ont été les suivantes :

- la valeur de l'apport s'établit à 128 661 610 € d'après le traité d'apport rédigé par le Commissaire à la Scission, dont 9 000 000 € constitués d'immobilisations incorporelles (dessins, marques, etc.), le solde représentant la valeur des titres de participation apportés
- la rémunération de l'apport s'est traduite par une augmentation de capital d'un montant nominal de 4 579 107,70 €, à quoi s'ajoute une prime d'apport de 124 082 501,39 €
- Les actions nouvelles ainsi émises par la Société l'ont été à 2,81 € par action
- le nominal de l'action étant de 0,10€, cela a eu pour conséquence l'émission de 45 791 077 actions nouvelles, qui venant s'ajouter aux 6 584 209 actions existantes, ont porté le nombre total des actions de la Société à 52 375 286. Ces actions nouvelles ayant été émises en faveur de GECI International, la part de cette dernière dans le capital de la Société est passée de 59,1% à plus de 94%.

- Les frais liés à cette opération sont estimés à environ 100.000€ et seront imputés sur la prime d'apport.

En revanche, l'apport partiel d'actifs du 26 mars 2010, qui est une opération purement intra-groupe GECI Aviation (filialisation de l'activité F-406 dans une filiale détenue à 100%) n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers ou sur le capital de GECI Aviation.

En résumé, GECI Aviation est engagée dans un programme pluriannuel de développement du futur appareil Skylander SK-105. Le montant total de ce programme, depuis son réel démarrage dans le groupe GECI International en 2008 et jusqu'à l'achèvement prévu fin 2012, représente un total d'environ 160 M€, auquel s'ajoute un besoin de financement de 10 M€ pour le F-406. Sur ce montant total :

- **42 M€ ont déjà été obtenus ou ont déjà été financés, au 31 décembre 2010.** Sur cette somme, 25 M€ proviennent des ressources propres du groupe GECI International, issues notamment de ses disponibilités financières existantes, des flux de trésorerie dégagés par son activité Ingénierie, d'apports en compte courant effectués par l'actionnaire principal de GECI International. 8 M€ viennent de l'augmentation de capital réservée réalisée par GECI International en décembre 2009 et dont ont bénéficié GECI Aviation Industries et Sky Aircraft (les deux filiales de GECI Aviation qui développent le Skylander SK-105). Par ailleurs, 5 M€ sont issus des aides et subventions déjà encaissés (PAT, AFR, OSEO), et 4 M€ proviennent du programme de Crédit Impôt Recherche (CIR) ;
- **36 M€ de financements supplémentaires ont été assurés d'ici à 2012.** Ils se composent de l'usine dont le coût (15 M€ compris dans les 160 M€ nécessaires au financement total du programme Skylander SK-105) sera supporté en pré-financement par un promoteur-investisseur institutionnel (qui mettra les bâtiments à disposition de Sky Aircraft au travers d'un crédit-bail ou d'une location longue durée avec option d'achat), de 6 M€ de CIR à venir, 9 M€ d'avances remboursables régionales et 6 M€ qui représentent le solde des aides et subventions (PAT et OSEO) ;
- **27 M€ sont en phase de négociation ou d'obtention.** Cette somme est composée de 20 M€ qui proviennent de prêts bancaires en cours de négociation et dont le cautionnement à 75% par OSEO a d'ores et déjà été obtenu, et de 7 M€ d'investissement en capital émanant de la Région Lorraine (sous réserve de l'accord de l'assemblée générale du conseil régional et du Conseil d'Etat).

Besoin de financement

Investissement global : 170 M€

⇒ SK-105 : 160 M€

⇒ F406 : 10 M€

Financements réalisés au 31 dec 2010 :	42 M€	En cours de finalisation 2010/2011 :	27 M€
⇒ GECI International	25 M€	⇒ Prêt bancaire cautionné à 75% OSEO	20 M€
⇒ Aides & Subventions	5 M€	⇒ Investissement en capital par la Région	7 M€
⇒ Crédit Impôt Recherche	4 M€	Reste à financer :	65 M€
⇒ Augmentation de capital réservée sur GECI Int	8 M€		
Financements assurés d'ici à 2012 :	36 M€		
⇒ Région Lorraine (Usine)	15 M€		
⇒ Crédit Impôt Recherche	6 M€		
⇒ Avances remboursables régionales	9 M€		
⇒ Aides & Subventions	6 M€		

Sur un besoin primaire de 170 millions d'euros, 78 millions d'euros sont déjà sécurisés et 27 millions d'euros en cours de négociation, ce qui assurera le financement à hauteur de 62 %.

Plusieurs sources possibles sont identifiées pour l'obtention des 65 millions d'euros restant à financer, et notamment le recours à des opérations de marché.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire

face à ses échéances à venir, d'autant que :

- pour ses besoins courants, elle pourra faire appel le cas échéant au pool de trésorerie du Groupe GECI International,
- et pour ses besoins plus importants liés au développement du Skylander SK-105 et du F-406, la Société veille à ne pas prendre d'engagements significatifs tant que les financements correspondants ne sont pas assurés (cf. section 4.5).

12.1.2 Changement de dénomination sociale et transfert du siège social

Comme indiqué précédemment, l'Assemblée Générale de la Société du 9 mars 2010 a décidé de changer la dénomination sociale pour GECI AVIATION et de transférer le siège social Base Aérienne de Chambley, 54890 Onville, sur le principal site de développement du futur avion Skylander.

12.1.3 Chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2009/2010

La Société a réalisé un chiffre d'affaire de 5.955 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit une croissance de 5,7% par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires réalisé sur le 1^{er} trimestre 2010 est de 3.376 K€, soit une progression de 103% par rapport au 1^{er} trimestre 2009 (CA de 1.660 K€).

La Société a décidé de modifier la date de clôture de son exercice comptable au 31 mars pour l'aligner sur celle de GECI International, actionnaire majoritaire de la Société et qui la consolide dans ses comptes. Ainsi, au titre de l'exercice d'une durée exceptionnelle de 15 mois (1^{er} janvier 2009 au 31 Mars 2010), GECI Aviation a réalisé un chiffre d'affaires de 9.331 K€. Ce chiffre d'affaires est un chiffre d'affaires non-audité, qui sera arrêté par le Conseil d'Administration à la fin du mois de juillet 2010, avec l'ensemble des comptes du groupe GECI International.

Il comprend les éléments relatifs au SN 97 destiné à un client tunisien dont le contrat de vente a été signé au cours de l'exercice, mais dont la livraison a été demandée en septembre 2010.

Cet exercice a été essentiellement marqué par le salon commun du Bourget et les nombreuses marques d'intérêts dont ont fait l'objet les avions Skylander SK-105 et F-406. (cf. paragraphe 6.2)

Au cours de l'exercice, suite à l'apport partiel d'actifs réalisé le 16 février 2010 (décrit au paragraphe 7.2), la Société détient la totalité du capital de la société GECI Aviation Industries, qui détient elle-même l'intégralité du capital de la société Sky Aircraft. Cette dernière est dédiée au développement, à la commercialisation et à la production de l'avion Skylander SK-105. La production du Skylander SK-105, basée sur le site de Chambley (54890) n'ayant pas encore débuté, cette activité ne génère pas encore de chiffres d'affaires.

Puis la Société, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext d'Euronext Paris, a changé de dénomination sociale pour se nommer aujourd'hui GECI Aviation.

A la suite d'un deuxième apport partiel d'actifs réalisé le 26 mars 2010, cette fois-ci interne au Groupe, la totalité de l'activité de production et de vente d'avions F-406 a été logée dans sa nouvelle filiale, dénommée Reims Aviation Industries, constituée pour l'occasion.

La Société est donc aujourd'hui une holding à la tête d'un groupe regroupant la société Sky Aircraft, développant l'avion Skylander SK-105, et la société Reims Aviation Industries, produisant l'avion F-406.

12.2. Eléments susceptibles d'influer les perspectives de l'émetteur

Néant.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

A la date d'enregistrement du présent Document, le processus de consolidation des données comptables est en cours, et la Société ne dispose pas de données de résultats estimées à ce jour.

Les comptes au 31 mars 2010 de GECI Aviation seront arrêtés par le Conseil d'administration de la Société qui se tiendra fin juillet 2010, comme l'ensemble des comptes au 31 mars 2010 du groupe GECI International.

GECI Aviation ne publie pas de prévisions ou d'estimations relatives à :

- son exercice 2009/2010 écoulé, pour lequel il n'y a pas eu encore d'arrêté des comptes
- son exercice en cours 2010/2011
- ou ses exercices futurs

en ce qui concerne l'évolution de son chiffre d'affaires, son bénéfice ou tout autre agrégat comptable.

Toutefois, dans le cadre de l'apport partiel d'actifs de l'activité Skylander à GECI Aviation placé sous le régime juridique des scissions, approuvé par l'Assemblée Générale de GECI Aviation du 16 février 2010, des prévisions d'éléments de compte de résultat ont été insérées dans le traité d'apport.

En ce qui concerne GECI Aviation dans son périmètre antérieur à l'apport, représenté par l'activité F-406 localisée dans la filiale Reims Aviation Industries, les prévisions de la Société reprises dans le traité d'apport sont les suivantes.

En M€. Exercice clos au 31/03	2011	2012	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires	16,1	21,6	27,7	33,0	33,7
Marge brute	5,1	6,9	9,0	10,7	10,9
Résultat d'exploitation	-0,1	0,2	1,7	2,7	2,9

On notera qu'aucune prévision de résultat net ne figure dans le traité d'apport, car de telles prévisions n'étaient pas nécessaires dans le cadre dudit traité. Ce document a en effet pour objectif de déterminer, notamment la valeur de la société bénéficiaire de l'apport et la méthode d'évaluation principale. En l'espèce, c'est celle des flux de trésorerie future (DCF), qui nécessite la connaissance du résultat d'exploitation, mais pas du résultat net, qui a été retenue.

En ce qui concerne la branche apportée, c'est-à-dire l'activité Skylander, représentée par deux sociétés désormais filiales de GECI Aviation, à savoir GECI Aviation Industries et Sky Aircraft, le traité d'apport a déterminé la valeur de cette branche (128.661.610 €, comme indiqué en section 12.1.1), en utilisant principalement la méthode des flux de trésorerie future (DCF) et en s'appuyant (mais sans le reproduire) sur un plan d'affaires (*business plan*) établi par le groupe GECI International pour l'activité Skylander en août 2009. Le plan d'affaires comporte des éléments des comptes de résultat prévisionnels pour les exercices 2009/2010 à 2026/2027 (clos au 31 mars). Il repose entre autres sur diverses hypothèses macroéconomiques (taux d'inflation, taux de change dollar américain/euro, etc.) ou internes (coût total de développement du Skylander, date des premières livraisons d'avions, nombre d'avions livrés chaque année, prix de vente, prix de revient, donc marge réalisée, etc.).

Le Groupe précise que le *business plan* a été établi sur la période allant de 2009/2010 à 2026/2027, d'une part, sur la base de données internes fournies par la direction du groupe GECI International (connaissance des process de fabrication) et, d'autre part, sur la base de données issues d'études externes (études de marché réalisées par des tiers indépendants, données macroéconomiques d'analystes etc.).

Le commissaire aux comptes a établi une attestation en date du 17 juin 2009 relative au correct déversement des données chiffrées ayant servi à établir le plan d'affaires du « SKYLANDER ».

Les principales hypothèses retenues, telles que précisées en annexe 9 du projet de traité d'apport, sont les suivantes :

- **Données macroéconomiques d'analystes** : prévisions réalisées sur les 5 prochaines années selon différents analystes et instituts économiques,

- **Produits d'exploitation – ventes :**

- Livraisons du SKYLANDER : prévues courant 2012, avec une production de 9 avions par mois à compter de mai 2015.
- Facturation : selon échéances prévues contractuellement. Le prix de vente retenu étant le prix défini lors de la commande, soit 12 mois avant la livraison.
- Les revenus sont reconnus dans le *business plan* à la livraison effective de l'avion.
- Les prix de vente établis au départ du projet sont réajustés à chaque exercice en fonction de l'inflation de la zone USD.
- L'impact de la concurrence sur la politique tarifaire a été pris en compte à partir de 2016.

- **Production :**

- En moyenne, le carnet de commandes est supposé couvrir 2 ans de production,
- Le délai de production (assemblage) d'un avion à compter de la réception des pièces de la part des fournisseurs est de 3 mois. Ce délai est réduit à 2 mois une fois la phase d'apprentissage terminée fin 2013.
- Pour le processus de production, il est prévu que la société commande l'essentiel des pièces des avions à différents sous-traitants, et procède ensuite à leur assemblage.
- Le délai de règlement des fournisseurs est de 2 mois.
- Les coûts d'achats sont réajustés à chaque début d'exercice selon la situation géographique des fournisseurs.

- **Personnel :**

- Les embauches de personnel sont effectives depuis fin 2008, l'effectif doit croître à environ 430 personnes en 2014/2015 pour atteindre ensuite plus de 480 personnes.
- Les salaires sont réajustés à chaque début d'exercice par rapport à l'index composites des salaires en France et des salaires dans l'aéronautique.

- **Immobilisation :** Il est prévu d'importants investissements en immobilisations pour un montant global d'environ 49 M€ d'ici fin mars 2012 hors R&D.

- **Aides :** Les aides prises en compte dans le *business plan* sont notamment :

- Une avance remboursable OSEO.
- Une prime à l'aménagement du territoire et une aide à finalité régionale (Eco-Lorraine).
- Le crédit d'impôt recherche.

- **Financements :** Par levée de fonds, entrée au capital de fonds institutionnels, et souscription d'emprunts.

Le traité d'apport n'a pas reproduit ces comptes de résultat prévisionnels 2010 à 2027, parce que cela risquerait de porter un préjudice commercial important à l'activité Skylander vis-à-vis entre autres de ses concurrents ou de ses futurs clients, s'agissant en particulier d'une activité nouvelle où les clients et les concurrents ne disposent pas d'éléments relatifs par exemple au prix de revient d'un appareil Skylander SK-105.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

14.1.1. Informations générales relatives aux dirigeants et administrateurs

Suite à l'assemblée générale mixte du 25 juin 2009, le mode de gouvernance de la Société a été modifié. De société anonyme à directoire et à conseil de surveillance, elle est devenue une société à conseil d'administration. Ce nouveau mode de gouvernance permet de simplifier le fonctionnement des organes de direction, assure une meilleure lisibilité et confère aux membres du nouveau conseil d'administration un rôle accru dans la vie de la société.

A la date de rédaction du présent Document de Référence, la Société a quatre administrateurs :

Prénom et Nom Adresse professionnelle	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat AG statuant sur les comptes clos le :	Principales activités professionnelles au cours des 5 dernières années	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années dans toute société contrôlée par la Société	Autres mandats exercés au cours des 5 dernières années dans toute autre société
<p>Serge BITBOUL Né le 15/11/1951</p> <p>21 Boulevard de la Madeleine 75001 Paris, France</p>	Président et Directeur Général depuis le 25 juin 2009	31 mars 2014	<p>Président du conseil d'administration et Directeur Général de GECI International</p> <p>Président du conseil d'administration et Directeur Général de GECI Aviation</p> <p>Président de Sky Aircraft SAS (France)</p>	<p>Président de Reims Aviation Industries (depuis le 26 mars 2010)</p> <p><i>Mandat ayant cessé :</i> Président du Conseil de Surveillance de GECI Aviation (fin de mandat juin 2009)</p> <p>Président de Geci France (fin de mandat en août 2007)</p>	<p>Président de GECI Aviation SAS (ex-Skydesign, France)</p> <p>Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur unique de GECI Srl (Italie)</p> <p>Administrateur unique de GECI Engineering Services SRL (Roumanie)</p> <p>Administrateur unique de Sky Aircraft Industries SA (Portugal)</p> <p>Président de Geci Technologies Holding SAS</p> <p>Gérant de la Financière des Chavelles SC Gérant de Invest 2000 SARL Gérant de SB Ternes SC (France) Gérant de SB Pompe SCI (France)</p> <p><i>Mandats ayant cessé :</i> Gérant de Protrade International Sarl (fin de mandat en décembre 2006)</p> <p>Gérant de Hyperdoc Technologies Sarl (fin de mandat en</p>

					décembre 2006)
GECI International SA 326 300 969 RCS Paris Représentée par : Pascale SANSONETTI Née le 29/06/1958 21 Boulevard de la Madeleine 75001 Paris, France	AG 25 juin 2009	31 mars 2014			Administrateur unique de GECI Ingenieria SL(Espagne)
			Directrice Stratégie et Business Development de GECI International Néant		Président de GECI Systèmes Président de AGIR
Charles-Henri de MONCHY Né le 29/01/1943 21 Boulevard de la Madeleine 75001 Paris, France	AG 25 juin 2009	31 mars 2014	Vice-président de la région Moyen-Orient pour EADS jusqu'en 2008	Néant	Néant
Jean-Pierre SALAÛN Né le 13/02/1947 21 Boulevard de la Madeleine 75001 Paris, France	AG 26 mars 2010	31 mars 2015	Directeur Général de Precilec (Groupe Zodiac) jusqu'en 2008, Chairman/CEO de Aircraft Actuators Singapore jusqu'en 2008 Depuis le 1 ^{er} octobre 2009, Médiateur Délégué en charge de la stratégie industrielle	Néant	Administrateur de Precilec (fin de mandat en 2008) Président de AAS (fin de mandat en 2008)

Aucune de ces personnes, au cours des 5 dernières années n'a fait l'objet de condamnation pour fraude.

Aucune de ces personnes n'a été dirigeante d'une société ayant fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des 5 dernières années.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires n'a été prononcée contre ces personnes.

Aucune de ces personnes n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société au cours des 5 dernières années.

De plus, il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Société, qui se tiendra le 3 juillet 2010, de nommer en qualité de nouvel administrateur, M. François QUENTIN, né 1^{er} janvier 1953 et demeurant 32 rue de la Mare 78380 Bougival. Le mandat de cet administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes clos le 31 mars 2016 : M. Quentin n'est pas salarié de la Société et/ou d'une société du Groupe GECI International et n'est titulaire d'aucun autre mandat au sein du Groupe GECI International et il a la qualité d'administrateur indépendant au sens du Code de gouvernance AFEP/MEDEF.

14.1.2. Biographie des dirigeants et des administrateurs

Administrateurs

Serge BITBOUL : 58 ans, Fondateur et Président-Directeur Général de GECE International

Ingénieur aéronautique de formation, Serge Bitboul a commencé sa carrière à la Division Espace de l'Aérospatiale à Cannes. Spécialiste du calcul de structures complexes, il y fut un des initiateurs de l'utilisation des premiers logiciels de simulation numérique, notamment le système NASTRAN conçu par la NASA.

En 1980, il crée la société GECE (Groupes d'Etudes et Conseils en Ingénierie) dans le but de porter cette expertise des nouvelles méthodes de calcul et de l'intégration de matériaux nouveaux au service des industriels. L'expansion de la société et son orientation vers le développement de ses propres produits l'amèneront, en 1985, à fonder GECE International, groupe qu'il dirige depuis en tant que Président-Directeur Général.

Nombre d'actions GECE Aviation détenues : 1 action détenue en direct. Il détient également indirectement 49.449.060 actions GECE Aviation au travers de la société GECE International, qu'il contrôle.

Pascale SANSONETTI : 51 ans, Directeur Stratégie et Business Development

Juriste de formation, elle a débuté sa carrière au CNES en charge des contrats dans le cadre des programmes ARIANE.

Dès 1985, elle rejoint Aérospatiale Espace et Défense où elle exercera diverses fonctions et notamment la responsabilité des achats généraux et industriels jusqu'en 2001.

En 2001, elle prend en charge au sein du groupe GECE International le développement et la restructuration des activités d'ingénierie France. Elle étend ensuite son champ d'intervention à la stratégie et au business développement groupe.

En 2006, elle devient présidente de GECE Systèmes, filiale en charge des opérations France du groupe GECE International et présidente de AGIR depuis 2007, société acquise par GECE Systèmes, spécialisée dans l'ingénierie navale.

Nombre d'actions GECE Aviation détenues : aucune action.

Charles-Henri de MONCHY : 67 ans

Général (CR) Charles-Henri de Monchy, ESM de St Cyr-Coëtquidan, a commandé l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre) et les forces françaises en Bosnie-Herzégovine (1999-2000). Il a été ensuite délégué général en Arabie Saoudite, et vice-président de la région Moyen-Orient pour EADS jusqu'en 2008.

Nombre d'actions GECE Aviation détenues : 1 action.

Jean-Pierre SALAÜN : 63 ans

Ingénieur de formation, Jean-Pierre Salaün a été Directeur Général Adjoint de Reims Aviation de 1985 à 1992. Il rejoint ensuite le groupe Bréguet Industries où il occupe divers postes de direction. De 1994 à 2008, il poursuit sa carrière en intégrant le groupe Zodiac-Intertechnique : il devient alors PDG de Faure Herman et Directeur Général de Precilec. De 1997 à 2002, il est également Président du GILEP (Groupement des Industriels de la Logistique et des Equipements Pétroliers).

Il est depuis 2008 médiateur agréé par le centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP) lié à la CCI et par l'Institut d'Expertise d'Arbitrage et de Médiation (IEAM). A ce titre, il a procédé à des médiations et des négociations internationales dans les domaines pétrolier et aéronautique. Il intervient également à l'école de commerce Négocia auprès des étudiants en Master Négociation d'affaires internationales.

Nombre d'actions GECE Aviation détenues : 1 action.

Monsieur François QUENTIN : 57 ans (nomination soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 3 juillet 2010)

Ingénieur de formation, François Quentin a effectué l'ensemble de sa carrière au sein du groupe Thomson – CSF (devenu Thales en 2001), qu'il a rejoint en 1977. Il a d'abord été responsable de projets dans une des filiales. Il a ensuite intégré la division Télécommunications où il fut Directeur de programme Ramses puis chef de

service des réseaux militaires fixes puis Directeur du département réseaux fixes. Il devient ensuite Président Directeur Général d'Auxilec, une filiale équipementier aéronautique.

De 1999 à 2004, il occupe divers postes de direction de Sextant Avionique, une filiale équipementier aéronautique, puis est nommé Directeur du business group « Systèmes Avionique » du groupe.

De 2004 à 2009, il est Directeur Général Adjoint en charge de la division aéronautique, poste où il est responsable de l'un des six comptes d'exploitation du groupe, des prises de commandes au résultat.

Depuis 2009, il est Directeur Général Adjoint en charge des Opérations. A ce titre, il est responsable des achats, prépare un plan d'économies et développe le passage des achats à la *supply chain*.

Liens familiaux

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs et les dirigeants.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs, à l'égard de GECI Aviation, des membres des organes d'administration, de direction et leurs intérêts privés et/ou devoirs.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature attribués pour les deux derniers exercices clos aux mandataires sociaux et dirigeants de la Société (en euros)

Le présent paragraphe a été établi conformément aux principes énoncés dans la « Recommandation de l'AMF relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux » publiée en décembre 2008.

Il n'existe pas au sein de GECI Aviation de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il existe des actions de performance attribuées aux salariés du groupe GECI International, dont fait partie GECI Aviation, mais aucune n'a été attribuée à ce jour aux mandataires sociaux de GECI Aviation.

C'est pourquoi les tableaux 4, 5, 6, 7, 8 et 9 de la recommandation AMF ne sont pas reproduits.

La Société (ou ses filiales) n'a pris, vis-à-vis de ses mandataires sociaux et dirigeants, aucun engagement particulier à exécuter à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Enfin, GECI International, actionnaire majoritaire de GECI Aviation, a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de GECI International et de ses filiales, dont la Société, pour les actes commis par leurs mandataires sociaux ainsi que les mandataires sociaux eux-mêmes dans l'exercice de leurs mandats. Ce dernier point constitue donc un avantage en nature pour les mandataires sociaux de GECI Aviation, qui n'a été ni chiffré ni inclus dans les tableaux de rémunération ci-dessous, compte tenu de son montant peu significatif. Pour information, la prime annuelle pour l'ensemble des sociétés du groupe GECI International a représenté environ 7 200 € en 2009.

Tableau 1 – Rémunération des Dirigeants Mandataires sociaux

Président actuel – Monsieur Serge BITBOUL

Monsieur Serge Bitboul n'a reçu aucune rémunération de la société GECI Aviation, ou de ses filiales, au titre des exercices 2008 et antérieurs.

Il percevra une rémunération de GECI Aviation au titre de son mandat de Directeur Général de la Société, d'un montant de 75 000 euros pour l'exercice 2009/2010.

Ses rémunérations ont été jusqu'à présent versées par la société GECI International, au titre de son mandat de Président – Directeur Général, pour son activité concernant l'ensemble du Groupe GECI International et donc pas spécifiquement son activité pour GECI Aviation :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées par GECI International à Monsieur Serge BITBOUL		
	Exercice 2007/2008	Exercice 2008/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	157 938 €	303 216 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	---	--
TOTAL	157.938 €	303.216 €

Anciens membres du Directoire – Madame HOANG NAUDIN, Messieurs MESMIN et KOHN

Antérieurement au 25 juin 2009, GECI Aviation était une SA à Directoire et Conseil de surveillance. Les membres du conseil de surveillance ne percevaient pas de rémunération à ce titre. Les membres du Directoire ont reçu les rémunérations suivantes :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées par Reims Aviation Industries aux membres du Directoire		
	Exercice 2008	Exercice 2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	283 148 €	135 684 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	--	--
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	---	--
TOTAL	283 148 €	135 684 €

Tableau 2 – Rémunération des Dirigeants Mandataires sociaux**Président actuel – Monsieur Serge BITBOUL**

Tableau récapitulatif des rémunérations de Monsieur Serge BITBOUL, versées par GECI International				
	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	156.000 €	156.000 €	225 000 €	225 000 €
Rémunération variable	--	--	--	--
Rémunération exceptionnelle	--	--	75 000 €	75 000 €
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture)	1 938 €	1 938 €	3 216 €	3 216 €
TOTAL	157 938 €	157 938 €	303 216 €	303 216 €

La rémunération exceptionnelle a pris la forme d'une prime pour notamment récompenser les efforts et l'investissement personnel de Monsieur Bitboul pour développer les activités de la Société.

Anciens membres du Directoire – Madame HOANG NAUDIN, Messieurs MESMIN et KOHN

Les rémunérations 2009 détaillées ci-dessus sont au titre de la période 1 janvier 2009 – 25 juin 2009, date de cessation des trois mandats sociaux.

Tableau récapitulatif des rémunérations, versées par GECI Aviation				
Madame Chau HOANG NAUDIN	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	120 000 €	120 000 €	60 000 €	60 000 €
Rémunération variable	17 000 €	17 000 €	7 500 €	7 500 €
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture)	5 880 €	5 880 €	1 036 €	1 036 €
TOTAL	142 880 €	142 880 €	68 536 €	68 536 €
Monsieur Laurent MESMIN	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	60 413 €	60 413 €	30 490 €	30 490 €
Rémunération variable	26 817 €	26 817 €	10 120 €	10 120 €
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture)	--	--	--	--
TOTAL	87 230 €	87 230 €	40 610 €	40 610 €
Monsieur Jean-Pierre KOHN	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	46 638 €	46 638 €	23 538 €	23 538 €
Rémunération variable	6 400 €	6 400 €	3 000 €	3 000 €
Rémunération exceptionnelle	--	--	--	--
Jetons de présence	--	--	--	--
Avantages en nature (voiture)	--	--	--	--
TOTAL	53 038 €	53 038 €	26 538 €	26 538 €
TOTAL GENERAL	283 148 €	283 148 €	135 684 €	135 684 €

Tableau 10 – Rémunération des Dirigeants Mandataires sociaux

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Serge BITBOUL Président Directeur Général		X		X		X		X
Chau HOANG NAUDIN Président du Directoire jusqu'au 25/06/210		X		X	X			X
Laurent MESMIN Membre du Directoire jusqu'au 25/06/210	X			X		X		X
Jean-Pierre KOHN Membre du Directoire jusqu'au 25/06/210	X			X		X		X

Madame Naudin bénéficiait d'une indemnité de rupture en cas de révocation de ses fonctions de Président du Directoire à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance.

En juin 2009, il a été mis fin à son mandat de Président du Directoire, mais par son embauche en tant que salariée de GECI Aviation, elle a renoncé à cette indemnité.

Les dirigeants mandataires sociaux cotisent au régime de retraite de droit commun des salariés du secteur privé (caisses ARRCO et AGIRC).

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

L'Assemblée générale de la Société du 25 juin 2009 a fixé le montant maximum global annuel des jetons de présence à 37 500 euros pour l'exercice 2009/2010 et les exercices suivants, jusqu'à décision contraire.

La société New York Finance & Innovation et son représentant, Monsieur Alain BERNARD, ont renoncé à tout jeton de présence. Le conseil d'administration de la Société du 3 mars 2010 a pris acte de la démission de New York Finance & Innovation de son poste d'administrateur.

Les administrateurs ayant des responsabilités opérationnelles au sein de GECI Aviation ou du Groupe GECI International ne perçoivent pas de jetons de présence au titre de leur mandat social.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2008	Montants versés ou à verser au cours de l'exercice 2009/2010
Charles-Henri de MONCHY		--€
Jetons de présence	Néant	8.750 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Alain BERNARD		Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Pascale SANSONETTI		Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Jean-Pierre SALAÜN		Néant
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant

Monsieur Charles-Henri de MONCHY a bénéficié de 8.750 € de jetons de présence, sur la période 25 juin 2009 (nomination à son mandat social) à ce jour.

Madame Pascale Sansonetti, représentant permanent de la société GECI International, administrateur de GECI Aviation, perçoit une rémunération en tant que salariée de la société GECI Systèmes. Son contrat de travail est antérieur à sa nomination en tant que représentante de GECI International, administrateur de la Société. Ayant des responsabilités exécutives au sein du Groupe GECI International, elle ne reçoit pas de jeton de présence au titre de son mandat d'administrateur de GECI Aviation.

Aucun Conseil d'Administration ne s'étant tenu depuis la nomination de Monsieur Jean-Pierre SALAÜN, ce dernier n'a pas encore perçu de jeton de présence.

Aucun des administrateurs ci-dessus, autres que madame SANSONETTI, ne bénéficie d'un contrat de travail avec GECI International ou ses filiales.

15.2. Sommes provisionnées ou constatées par la Société GECI Aviation aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants

Néant.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Echéance du mandat des administrateurs

La composition détaillée du conseil d'administration ainsi que la date d'expiration du mandat de chaque administrateur figurent au paragraphe 14.1.1 du présent document.

16.2. Contrats de travail et de services liant les administrateurs et la Société

Néant, à l'exception du contrat de travail (mentionné au paragraphe 15.1) de Madame Pascale SANSONETTI, représentant permanent de GECl International, administrateur.

16.3. Comités au sein du Conseil d'Administration

Compte tenu de la taille de la Société, celle-ci ne dispose à ce jour d'aucun comité spécialisé (comité d'audit ou comité de rémunération), ni de procédures permettant de mesurer la performance du conseil d'administration.

Il n'existe à ce jour aucune règle interne concernant les restrictions ou interdictions d'intervention des administrateurs sur des opérations sur les titres de la Société pour lesquelles ils disposent d'informations non-encore rendues publiques, étant noté que bien entendu les administrateurs sont soumis à la réglementation française en vigueur.

La Société n'a pas d'administrateur représentant les salariés ou les salariés actionnaires, étant noté que les salariés détiennent à ce jour un faible pourcentage du capital de la Société, inférieur à 1%.

16.4. Gouvernement d'entreprise

Depuis l'ordonnance n°2009-80 du 22 janvier 2009, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009, l'obligation d'établir un rapport sur le contrôle interne prévue à l'article L.225-37 du Code de commerce s'applique exclusivement aux sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le statut de société faisant appel public à l'épargne ayant disparu.

Les titres de la Société n'étant pas admis aux négociations sur un marché réglementé mais sur un marché régulé, l'élaboration d'un tel rapport n'apparaît plus obligatoire.

Ainsi, comme la Loi le permet, la Société ne publiera plus de rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Compte tenu de sa petite taille, la Société entend pratiquer une bonne gouvernance, mais sans pour autant se référer à un code spécifique de gouvernance.

A titre d'information, le dernier rapport relatif au contrôle interne, en date du 20 mars 2009, portant sur l'exercice 2008, est reproduit ci-dessous in extenso.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Depuis l'ordonnance n°2009-80 du 22 janvier 2009, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009, l'obligation d'établir un rapport sur le contrôle interne prévue à l'article L.225-68 alinéa 7^{ème} du Code de commerce s'applique aux sociétés dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, le statut de société faisant appel public à l'épargne ayant disparu.

Les titres de la Société n'étant pas admis aux négociations sur un marché réglementé, l'élaboration d'un tel rapport n'apparaît plus obligatoire.

Cependant, soucieux de présenter aux actionnaires une information optimale, le Président du Conseil a décidé, pour l'exercice clos au 31 décembre 2008, de présenter un rapport sur les conditions de préparation et

d'organisation des travaux de conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

A / Préparation et organisation des travaux des organes d'administration et de direction

REIMS AVIATION INDUSTRIES est une Société Anonyme à Conseil de surveillance et à Directoire ayant le statut d'appel public à l'épargne suite à la cotation de ses actions, en date du 5 juillet 2007, sur le Marché Alternext d'Euronext Paris.

La composition du Conseil de Surveillance a évolué par rapport à 2007 :

- Suite à la prise de participation de New York Finance & Innovation en janvier 2008,
- Suite à la prise de participation majoritaire de GECI International à hauteur de 59.1% en octobre 2008.

Conseil de Surveillance 2007

Membre	Titre
Bernard GROUCHKO	Président
Philippe DENAVIT	Vice-président
Christophe TALON	Représentant permanent de Green Recovery

Conseil de surveillance du 02/2008 à 10/2008

Membre	Titre	Remarques
Bernard GROUCHKO	Président	
Philippe DENAVIT	Vice-président	
New-York Finance et Innovation (NYFI)	Membre	Monsieur Alain Bernard est le représentant permanent de NYFI au Conseil de surveillance. Cooptation de NYFI ratifiée en AGO (juin 2008)

Conseil de surveillance à partir de 10/2008

Membre	Titre	Echéance	Autres mandats
Serge BITBOUL	Président	A l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011	Président Directeur Général de GECI International SA (France) Président de GECI Aviation SAS (ex-Skydesign, France) Président de Sky Aircraft SAS (France) Directeur de GECI Ltd (Royaume-Uni) Administrateur unique de GECI Srl (Italie) Administrateur unique de GECI Engineering Services SRL (Roumanie) Administrateur unique de Sky Aircraft Industries SA (Portugal) Président de Geci Technologies Holding SAS Gérant de la Financière des Chavelles SC Gérant de Invest 2000 SARL
Christophe REMY	Vice-président	A l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos qui se tiendra au cours de l'année 2014.	Néant
GECI INTERNATIONAL	Membre du Conseil de surveillance, représentée par Monsieur David Bitboul	A l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes de l'exercice clos qui se tiendra au cours de l'année 2014.	<u>S'agissant des mandats exercés par le représentant permanent de GECI INTERNATIONAL :</u> Néant <u>S'agissant des mandats exercés par GECI INTERNATIONAL :</u> Administrateur unique de GECI Ingenieria SL (Espagne)

Conseil de surveillance à partir de 10/2008 (suite)

Membre	Titre	Echéance	Autres mandats
NYFI	Membre du Conseil de surveillance représenté par Monsieur Alain Bernard	A l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011	<p><u>S'agissant des mandats exercés par le représentant permanent de NYFI :</u></p> <p>New York Finance & Innovation, S.A. PDG, 64bis avenue de New York 75016 Paris</p> <p>Heller Joustra SA au capital de 56698€, Route de Scées 61200 Argentan, Administrateur</p> <p>L.Bernard, SA au capital de 204368€, 4, rue d'Arsonval BP70091 95505 Gonesse Cedex, Administrateur</p> <p>L.B.S.A., SA au capital de 600600€, 4, rue d'Arsonval BP70091 95505 Gonesse</p> <p><u>S'agissant des mandats exercés par NYFI :</u></p> <p>Néant</p>

Directoire

Membre	Titre	Echéance	Autres mandats
Châu Hoang Naudin	Président	12/2012	CH Consulting - gérante
Laurent MESMIN	Directeur Commercial	12/2012	
Jean-Pierre KOHN	Directeur Etudes & Navigabilité	12/2012	

Aucun comité spécialisé ni aucune commission n'ont été constitués.

Réunions du Conseil de Surveillance

Date	Résumé des sujets traités	Taux de présence (dont représentation)
01/02/2008	Constatation de la démission de Green Recovery Cooptation de NYFI Présentation de l'activité	2/3
19/03/2008	Vérification des comptes de l'exercice clos au 31/12/2008, arrêtés par le Directoire.	3/3
26/03/2008	Autorisation de procéder au rapprochement avec Flying Robots	3/3
11/04/2008	Approbation du projet de traité d'apport relatif à l'apport des titres de Flying Robots. Examen du rapport du Directoire sur le 1 ^{er} trimestre 2008	3/3
02/06/2008	Revue de l'activité Report de l'opération Flying Robot	3/3
16/09/2008	Approbation de la situation semestrielle au 30/06/2008	3/3
17/10/2008	Constatation de la réalisation de l'augmentation de capital réservée à GECI International suite à la mise en œuvre des résolutions votées lors de l'AGE du 08/09/2008 Constatation des démissions de membres du Conseil. Cooptation de Monsieur Serge Bitboul. Nomination des Président et Vice-président.	3/3
21/11/2008	Revue de l'activité de l'entreprise	3/4

Réunions du Directoire

Date	Sujet	Présence
11/01/2008	Constatation de l'exercice des BSAR au 31/12/2007	3/3
25/01/2008	Arrêté du rapport sur le 4 ^{ème} trimestre 2007.	3/3
18/03/2008	Arrêté des comptes au 31/12/2007	3/3
21/03/2008	Revue de l'opportunité de rapprochement avec Flying Robots Arrêté d'un rapport à présenter au Conseil de surveillance.	3/3
28/03/2008	Arrêté d'un projet de traité d'apport des titres de Flying Robots	3/3
07/04/2008	Arrêté du rapport sur le 1 ^{er} trimestre 2008	3/3

Réunions du Directoire (suite)

Date	Sujet	Présence
14/04/2008	Nomination d'un Commissaire aux apports en vue de l'opération Flying Robots.	3/3
28/05/2008	Report de l'opération Flying Robots.	3/3
02/06/2008	Revue de l'activité	3/3
16/07/2008	Projet d'une augmentation du capital social réservée à GECI INTERNATIONAL.	3/3
31/07/2008	Passage à une délégation de compétence en vue du rapprochement avec GECI INTERNATIONAL. Arrêté du rapport sur le 2 ^{ème} trimestre 2008.	3/3
15/09/2008	Arrêté de la situation semestrielle au 30/06/2008	3/3
16/09/2008	Mise en œuvre de la délégation votée en AGE du 08/09/2008	3/3
03/10/2008	Prolongation de la période de souscription GECI	3/3
09/10/2008	Constatation de la bonne réalisation de la souscription GECI	3/3
19/11/2008	Revue de l'activité et préparation du CS du 21/11/2008 Arrêté du rapport sur le 3 ^{ème} trimestre 2008.	3/3

B / Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire et de son président

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Madame Châu Hoang Naudin, Présidente du Directoire, ni même à ceux du Directoire.

C / Procédures du contrôle interne

1.1 Préambule :

Les procédures de contrôle ont été progressivement mises en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2007 au sein de la société REIMS AVIATION INDUSTRIES.

1.1.1 Objectifs du Groupe en matière de contrôle interne

a) Définition

Le contrôle interne implique l'ensemble des procédures mises en œuvre par la direction pour assurer dans la mesure du possible la gestion rigoureuse et efficace de ses activités

Ces procédures impliquent :

- Le respect de la réglementation aéronautique,
- Le respect des consignes de sécurité,
- Le respect des politiques de gestion,
- La sauvegarde des actifs,
- La prévention et la détection des fraudes,
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,

L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

II. Organisation générale des procédures de contrôle interne au niveau de la société

A. Responsabilités

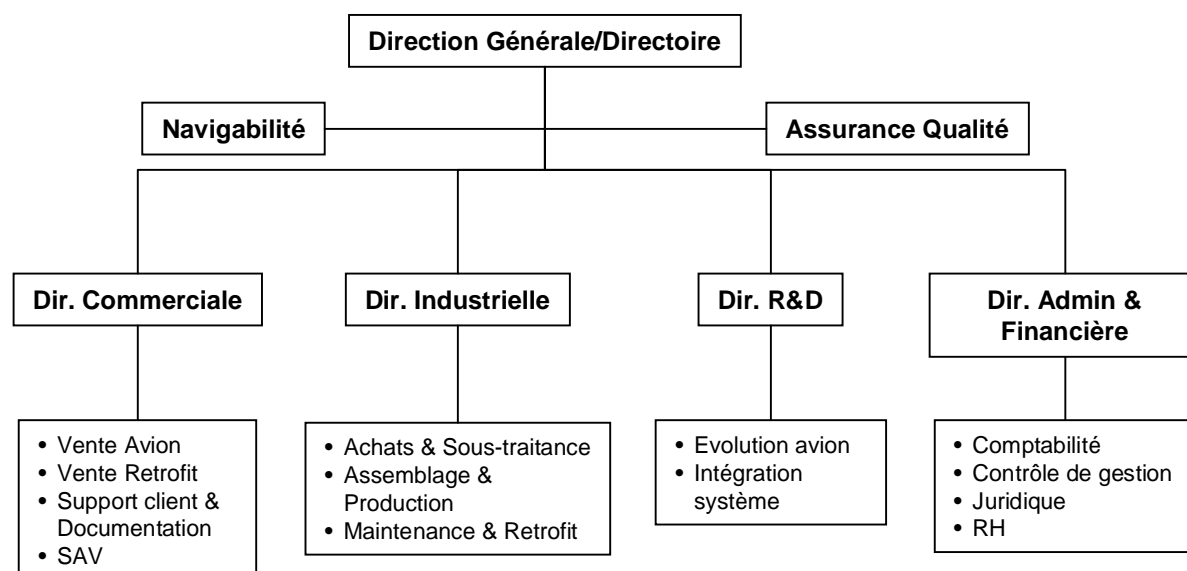
Il relève de la responsabilité de la Direction Générale de concevoir et de mettre en place un système de contrôle interne permettant de répondre aux objectifs précités.

La Direction de l'entreprise a décidé une mise en œuvre progressive des moyens destinés à répondre à ce nouveau dispositif. Un programme de travail a donc été défini pour formaliser l'ensemble des procédures mises en place par les différents acteurs dans l'entreprise.

B. Domaines d'application

Le référentiel de contrôle interne s'applique à la direction de la société et à tous ses services. En effet, le contrôle interne concerne toutes les fonctions, qu'elles soient fonctionnelles ou opérationnelles, à tous les niveaux.

Le schéma suivant présente l'organisation des services de la société :



C. Acteurs

Les principaux acteurs du contrôle interne au sein de la société sont le Conseil de Surveillance, le Directoire, la Direction Administrative et Financière, et la Direction Qualité.

D. Environnement de contrôle interne

Toutes les activités opérationnelles de RAI se déroulent à son établissement principal situé sur l'aérodrome de Reims-Prunay.

Du fait de la taille réduite de la structure de REIMS AVIATION INDUSTRIES et de la proximité du management avec les opérationnels, le système de contrôle interne fonctionne à ce jour :

- pour les flux non comptables, selon les procédures décrites dans les manuels qualités de l'entreprise
- pour les flux comptables, en partie de manière informelle. La formalisation de ces aspects a été entreprise en 2007.

L'implication de la direction générale, des membres du Directoire, des responsables opérationnels, des actionnaires et du cabinet d'expertise comptable est forte et s'articule autour des points clés suivants :

- domaines de responsabilités clairement établis,
- principe de délégation et supervision,
- séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement,
- distinction entre les opérateurs qui engagent les opérations et ceux chargés de leur validation, de leur suivi ou de leur règlement,
- contrôles de détection à tous les niveaux, qu'ils soient d'ordre purement financier ou plus technique (intrusions, sécurité informatique, fraude ...),
- matérialisation des vérifications effectuées par des visas.

Enfin, la Société s'appuie fortement sur son capital humain autour des axes suivants :

- sensibilisation à l'éthique et au besoin de contrôle,
- politique de fidélisation des collaborateurs,
- politique de responsabilisation et de motivation,
- politique active de formation et d'évaluation des compétences.

b) Limites du système de contrôle interne

J'attire cependant votre attention sur le fait que, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines de la production, dans les domaines comptables et financiers, comme tout système de contrôle, le système de contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

1.1.2 Rôle du Conseil de Surveillance et du Directoire

Le Directoire prend toutes les décisions légales, structurantes, stratégiques, et gère la vie de la Société et de ses perspectives.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de surveillance présente chaque année à l'assemblée générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

En outre, l'autorisation préalable du Conseil de surveillance est indispensable pour les opérations suivantes :

- caution, aval et garanties. Néanmoins, le Conseil de surveillance peut donner une autorisation globale pour ces opérations dans la limite d'un montant qu'il fixe. La durée d'une autorisation globale anticipée ne peut excéder un an.
- les ventes d'immeuble ou de participations et la constitution de sûreté : le conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant qu'il fixe pour chaque opération, autoriser le directoire à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du conseil de surveillance est requise dans chaque cas.
- Les opérations réglementées dans les conditions exposées à l'article 19 des statuts de la Société.

Aucun règlement intérieur n'est en vigueur au sein du Conseil de surveillance.

1.1.3 Certifications professionnelles - Agréments

La Société REIMS AVIATION INDUSTRIES S.A., détient les agréments aéronautiques suivants :

- organisme de conception PART 21JA
- organisme de production PART 21G
- organisation de maintenance PART145

1.2 Gestion des principaux facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques sont les suivants :

a) Risque de retrait des agréments aéronautiques

La société est régulièrement auditée par ses autorités de tutelle (EASA, DGAC et GSAC)

Ses agréments sont renouvelés annuellement et n'ont pas de limite de validité

b) Risque lié aux fournisseurs et aux sous-traitants

Pour la production de ses avions, Reims Aviation Industries sous-traite toute la fabrication et certains assemblages de pièces à un réseau de sous-traitants aéronautiques. Le principal enjeu se situe autour de la maîtrise de la définition par le donneur d'ordre RAI et le respect de cette définition par ses sous-traitants.

c) Risque lié à la croissance

Il s'agit de recruter les profils adaptés et fidéliser les ressources humaines de l'entreprise dans une situation de croissance importante

1.3 Gestion et présentation des principales procédures du contrôle interne :

1.3.1 Les acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- le Directoire, dirigé par Châu Hoang Naudin, qui a une compétence générale sur tous les éléments du contrôle interne,
- le contrôle de gestion et la comptabilité, dont est en charge Maud Guillaumet,
- la Direction qualité, assurée par Bernard Gobron,
- le Cabinet d'expertise comptable HP Palus ;

1.3.2 Informations synthétiques sur les procédures de contrôle internes mises en place par la Société

a / Risques de retrait d'agréments

1 / Application et suivi de l'ensemble des procédures issues des manuels Qualité liés aux agréments aéronautiques.

A cet égard, il est indiqué que la Société applique trois manuels Qualité audités et agréés par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et la European Aviation Safety Agency.

2 / Programme d'audits internes,

3/ Programme de formation des auditeurs internes,

4/ Formation du personnel à la réglementation aéronautique.

b / Risques liés aux fournisseurs et aux sous-traitants

1 / Mise en place de cahiers des charges produits détaillés,

2 / Procédure de validation/qualification préalable des fournisseurs,

3 / Audits qualité et techniques des fournisseurs et sous-traitants.

c / Risques liés à la croissance

1 / Mise en place de revue de performance des collaborateurs et plan de carrière avec un suivi trimestriel

2/ Mise en place de programmes de formation adaptés aux besoins des collaborateurs

d / Risques de management

1 / Gestion de trésorerie suivie personnellement par le Président du Directoire et la comptabilité.

2 / Gestion des dossiers d'assurance actualisée chaque année par le Président du Directoire.

3 / Gestion des contentieux par les conseils juridiques externes de l'entreprise et le Président du Directoire, ce dernier peut prendre conseil auprès du Conseil de surveillance

1.4 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1.4.1 Organisation de la fonction comptable et financière

A) Organisation comptable

L'entreprise a une comptable unique.

Tous les travaux comptables sont centralisés sur le site de l'établissement principal Reims Prunay.

La gestion et la cohérence des stocks est sous la responsabilité du Directeur Industriel.

Un certain nombre de travaux est externalisé :

- l'établissement de la paie,
- l'établissement des liasses fiscales,

B) Organisation financière

La gestion financière est centralisée dans l'établissement principal.

- établissement des règlements,
- validation des salaires et des charges sociales établis par le prestataire externe
- traitement des encaissements.

Le traitement des encaissements est centralisé dans l'établissement principal (Virements, chèques et effets).

Un prévisionnel de trésorerie est établi sur 3 mois glissants permettant de connaître les besoins à venir.

1.4.2 Système d'information, reporting, contrôle budgétaire

A) Organisation du système d'information

L'organisation du système d'information est centralisée sur le site de l'établissement principal tant au niveau des ressources matérielles qu'humaines.

B) Organisation des ventes

Les factures de ventes sont établies par les services commerciaux de l'entreprise sur un progiciel standard GTI.

C) Organisation des achats

La fonction achat est centralisée sur le site de l'établissement principal basé à Prunay.

Un rapprochement systématique est effectué entre les bons de commandes, les bons de réceptions et la facturation avant l'interface avec la comptabilité.

D) Sécurisation des systèmes informatiques

Les sauvegardes sont effectuées de manière journalière.

En cas de destruction des serveurs, les bandes de sauvegarde permettent sous un délai d'environ 48 heures de reprendre une activité normale.

E) Organisation du contrôle budgétaire et du reporting

Un budget annuel est établi sur les bases des prévisions commerciales et des plans de charges qui en découlent sur chaque site. De ces plans de charges, sont établis les besoins de Matières Premières et d'Emballages et est planifiée l'utilisation de l'outil de production (principalement l'organisation des équipes de production). De plus chaque site établit son budget de fonctionnement.

De l'ensemble de ces éléments découle le budget annuel. Un budget révisé est établi à la fin du 1^{er} semestre de chaque année.

De plus, les responsables commerciaux établissent des prévisions de ventes glissantes sur 4 mois. De ces prévisions sont établis des résultats prévisionnels par site.

Après l'établissement de la situation mensuelle, il est fait un rapprochement entre le prévisionnel et le réalisé. Si des écarts significatifs sont constatés, il est recherché l'origine et la cause de ces écarts. Des corrections sont, le cas échéant, mises en place.

1.4.4 Suivi des engagements hors bilan et des litiges

Les engagements hors bilan et les litiges significatifs sont suivis par le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire en relation avec les conseils juridiques de l'entreprise.

1.4.5 Contrôle des informations financières et comptables publiées

L'ensemble des informations financières et comptables publiées sont vérifiées par plusieurs personnes de la Société a rejoint depuis le début du mois d'octobre 2008, ou intervenants extérieurs (Président du Conseil de surveillance, Président du Directoire, Expert-Comptable, Service comptabilité).

1.5 Plan d'action 2009

La Société prévoit, au cours de l'exercice 2009, de poursuivre la formalisation de l'évaluation des risques, de la documentation de ses procédures et d'évaluer l'adéquation, l'efficacité et la correcte application de ses procédures les plus significatives.

Par ailleurs, la société fait partie du groupe GECE International à hauteur de 59 .1% depuis octobre 2008. Cette nouvelle structure va nécessiter l'adaptation des procédures existantes aux exigences et aux pratiques du Groupe.

1.6 Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises

Compte tenu de la taille de la Société à ce jour, il n'a pas été jugé utile de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par une organisation représentative des entreprises.

En effet, la Société a préféré mettre en place les diverses procédures évoquées ci-avant, lesquelles apparaissent plus adaptées aux moyens, aux caractéristiques et au volume d'affaires de la Société.

Conclusion

L'évolution rapide des activités de l'entreprise va obliger à l'adaptation des procédures et à leur normalisation.

Fait à Paris,
Le 20 mars 2009

Serge BITBOUL

Président du Conseil de Surveillance

17. SALARIES

17.1. Nombre de salariés et répartition par principaux pays

Les effectifs de la Société et de ses filiales ont évolué comme suit, sachant que tous les salariés exercent leurs fonctions en France :

Effectifs moyens de l'exercice	2006	2007	2008	2009	31/03/2010
GECI Aviation (France)	49	49	60	61	0
Reims Aviation Industries (suite à l'apport du 26 mars 2010)					61
Sky Aircraft (France) (suite à l'apport du 16 février 2010)			9	52	79
Total	49	49	69	113	140

L'intégralité des salariés de la Société a été transférée à la nouvelle Reims Aviation Industries, aux termes de l'apport partiel d'actifs intervenu le 26 mars 2010.

Le Groupe a également détaché un certain nombre de salariés au sein de Sky Aircraft dans l'attente d'embauches directes.

17.2. Participations et stocks options des administrateurs et des dirigeants

Nom des dirigeants et administrateurs	Nombre d'actions détenues dans la Société	Nombre d'options	Total
Serge BITBOUL	1	Néant	1
GECI International SA Représentée par Pascale SANSONETTI	49.449.060		49.449.060
	Néant	Néant	Néant
Charles-Henri de MONCHY	1	Néant	1
Jean Pierre SALAÜN	1	Néant	1

Il n'existe pas au sein de GECI Aviation de plan de souscription d'options ou d'achat d'actions au profit des mandataires sociaux ou des salariés.

Il n'existe pas non plus des actions de performance attribuées aux salariés ou aux mandataires sociaux.

La Société (et ses filiales) n'a pris, vis-à-vis de ses mandataires sociaux et dirigeants, aucun engagement particulier à exécuter à l'occasion de la prise, du changement ou de la cessation de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur

Néant.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

18.1.1. Répartition du capital sur les trois derniers exercices et l'exercice en cours

Répartition du capital	31-déc-06		31-déc-07		31-déc-08		31-déc-09		9 mars 2010	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
GECI International SA (1)	-	-	-	-	3 891 212	59,10%	3 891 212	59,10%	49 449 060	94,41% (4)
New York Finance & Innovation SA (2)	-	-	168 125	5,00%	1 016 444	15,40%	1 121 190	17,00%	1 121 190	2,14%
Bernard Grouchko	600 000	24,00%	501 013	14,90%	2 540	0,04%	2 540	0,04%	2 540	0,00%
Philippe Denavit	600 000	24,00%	501 013	14,90%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Green Recovery SAS	999 999	40,00%	837 263	24,90%	-	-	-	-	-	-
Assya Capital SA	-	-	504 375	15,00%	-	-	-	-	-	-
Autres	300 001	12,00%	850 711	25,30%	1 669 444	25,37%	1 569 266	23,83%	1 802 495	3,45%
Auto-détention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 500 000	100,00%	3 362 500	100,00%	6 579 641	100,00%	6 584 209	100,00%	52 375 286 (3)	100,00%

(1) Monsieur Serge Bitboul contrôle GECI International SA, en détenant la majorité de ses droits de vote, en direct et également au travers de la société GECI Technologies Holding (GTH), qu'il contrôle. GTH est une SAS au capital social de 38 100 €, dont le siège social est au 21 Bd de la Madeleine, 75001 Paris.

(2) Monsieur Alain Bernard contrôle New York Finance & Innovation, en détenant la majorité de ses droits de vote. Il détient en outre en direct 10.000 actions de GECI Aviation, correspondant à autant de droits de vote.

(3) A la date du 16 février 2010, une assemblée générale de GECI Aviation a autorisé une augmentation de capital par apport partiel d'actif (Skylander), ayant conduit à l'émission de 45 791 077 actions nouvelles en faveur de GECI International.

(4) La société GECI International détient 94,4% des actions au nominatif, à quoi s'ajoute un certain nombre d'actions au porteur placées dans un contrat de liquidité dont le nombre à titre indicatif au 9 mars 2010 était 41.975. A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5% du capital

18.1.2. Répartition des droits de vote sur les trois derniers exercices et l'exercice en cours

Répartition des droits de vote	31-déc-06		31-déc-07		31-déc-08		31-déc-09		9 mars-10	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
GECI International SA (1)	-	-	-	-	3 891 212	59,10%	3 891 212	59,10%	49 449 060	94,41%
New York Finance & Innovation SA (2)	-	-	168 125	3,20%	1 016 444	15,40%	1 121 190	17,00%	1 121 190	2,14%
Bernard Grouchko	1 200 000	24,20%	1 002 026	19,30%	2 540	0,04%	2 540	0,04%	2 540	0,00%
Philippe Denavit	1 200 000	24,20%	1 002 026	19,30%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Green Recovery SAS	1 999 998	40,40%	1 674 526	32,20%	-	-	-	-	-	-
Assya Capital SA	-	-	504 375	9,70%	-	-	-	-	-	-
Autres	550 001	11,10%	850 711	16,40%	1 669 444	25,37%	1 569 266	23,83%	1 802 495	3,45%
Auto-détention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	4 949 999	100,00%	5 201 789	100,00%	6 579 641	100,00%	6 584 209	100,00%	52 375 286 (3)	100,00%

(1) Monsieur Serge Bitboul contrôle GECI International SA, en détenant la majorité de ses droits de vote, en direct et également au travers de la société GECI Technologies Holding (GTH), qu'il contrôle. GTH est une SAS au capital social de 38 100 €, dont le siège social est au 21 Bd de la Madeleine, 75001 Paris.

(2) Monsieur Alain Bernard contrôle New York Finance & Innovation, en détenant la majorité de ses droits de vote. Il détient en outre en direct 10.000 actions de GECI Aviation, correspondant à autant de droits de vote.

(3) A la date du 16 février 2010, une assemblée générale de Reims Aviation Industries a autorisé une augmentation de capital par apport partiel d'actif (Skylander), ayant conduit à l'émission de 45 791 077 actions nouvelles en faveur de GECI International

A la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne possède plus de 5% des droits de vote.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

Toutes les actions de la Société confèrent à leurs porteurs les mêmes droits de vote. Un droit de vote double a existé dans le passé pour certaines actions inscrites au nominatif depuis plus de deux ans, mais il a été supprimé par l'AG du 22 août 2008.

A noter que toutes les actions de la Société sont actuellement entièrement libérées.

18.3. Contrôle de la Société

Depuis le 9 octobre 2008, la Société est contrôlée par Monsieur Serge BITBOUL, qui détient indirectement la majorité de ses droits de vote. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue de s'assurer que ce contrôle n'est pas exercé de manière abusive.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTEES

Le détail des opérations avec des apparentées est présenté dans les rapports spéciaux du commissaire aux comptes relatifs à chacun des exercices 2007 et 2008 et figurant respectivement aux paragraphes 20.2.1 et 20.2.2 de ce Document de Référence.

Depuis le 31 décembre 2008, date de clôture du dernier exercice, les opérations avec les apparentés ont consisté en :

- une convention de compte courant avec la société New York Finance et Innovation SA, alors membre du Conseil de Surveillance de la Société. Cette convention a été ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009 ;
- une convention de trésorerie entre la Société et sa société mère GECI International, qui a été autorisée par le Conseil d'Administration de la Société, et a été conclue le 25 septembre 2009. Elle permet à la Société, à l'instar d'autres filiales de GECI International, de participer à un système conventionnel de centralisation de leur trésorerie respective, permettant d'éviter des immobilisations financières inefficaces ou des découverts bancaires coûteux ;
- une convention sur les prix de transfert et les prestations de services entre la Société et sa société mère GECI International, qui a été autorisée par le Conseil d'Administration de la Société, a été conclue le 8 octobre 2009 ;
- un mandat de représentation entre la Société et sa société mère GECI International, autorisé par le Conseil de Surveillance du 8 juin 2009, conclu le 11 juin 2009, aux fins de négocier et conclure des accords préliminaires au Salon du Bourget.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Informations financières historiques

20.1.1. Situation intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2009

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/09 (12 mois)			31/12/08 (12 mois)
	France	Exportation	Total	
Ventes marchandises	437 492	1 004 836	1 442 328	1 068 375
Production vendue de biens	150 422	1 742 304	1 892 726	3 219 168
Prod. vend. de services	1 016 419	1 604 437	2 620 857	1 344 653
Chiffres d'affaires net	1 604 334	2 609 273	5 955 912	5 632 197
Production stockée			497 429	- 41 599
Production immobilisée				248 852
Subventions d'exploitation			18 000	
Reprise /amortis.& Provision transfert de charges			13 045	115 215
Autres produits (1)			1 429	10 348
Total produits d'exploitation (2)			6 485 815	5 965 013
Achats marchandises			518 285	537 893
Variation stock marchandises				
Achats matières premières & autres approvisionnements			2 046 172	834 235
Variation stock matières premières & approvisionnement			- 1 222 146	- 510 652
Autres achats et charges externes (3)			3 958 936	3 393 768
Impôt, taxes et versements assimilés			117 745	109 388
Salaires & traitements			1 998 982	1 933 431
Charges sociales			820 874	790 006
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			373 275	268 704
Dotations aux dépréciations sur Immobilisations				
Dotations aux dépréciations sur Actif circulant				
Dotations aux provisions				290 533
Autres charges			29 158	334 499
Total charges d'exploitation (4)			8 641 283	7 981 808
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 2 155 467	- 2 016 794
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée bénéfice transféré				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières & créances.(5)				
Autres intérêts & produits assimilés (5)			48 985	627
Reprises sur dépréciations et provisions, transfert de charges			16 778	19 213
Différences positives de change			26 246	65 387
Produits nets sur cessions de v.m.p.			189 790	4 094
Total des produits financiers			281 801	89 322
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			31 566	16 778
Intérêts & charges assimilés (6)			21 766	134 638
Différences négatives de change			63 733	84 950
Charges nettes sur cessions de v.m.p.				
Total des charges financières			117 066	236 367
RESULTAT FINANCIER			164 735	- 147 045
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 1 990 732	- 2 163 839

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 222 016	6 378
Produits exceptionnels sur opérations en capital	55 200	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		75 000
Total produits exceptionnels	1 277 217	81 378
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	47 632	352 736
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		82 549
Total charges exceptionnelles	47 632	435 285
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 229 585	- 353 907
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	- 170 000	- 261 377
TOTAL DES PRODUITS	8 044 835	6 135 714
TOTAL DES CHARGES	8 635 982	8 392 084
BENEFICE OU PERTE (Total des produits –Total des charges)	- 591 147	- 2 256 370
(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(3) Crédit bail mobilier		
(3) Crédit bail immobilier		
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(5) Produits concernant les entreprises liées		
(6) Intérêts concernant les entreprises liées		
(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Transfert de charges		
(10) Cotisations pers. expl. (Primes et cot.)	13 045	15 215
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(12) redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		

BILAN - ACTIF

	Brut	Amort.Dépr.	31/12/09	31/12/08
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	2 457 006	523 365	1 933 640	2 179 341
Concessions, brevets, droit similaire	22 432	14 427	8 005	7 553
Fonds commercial	10 000		10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo. Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 119	1 439	680	217
Installations techniques, Mat. Outil.	1 216 134	326 541	889 593	639 145
Autres immobilisations corporelles	110 560	40 832	69 728	91 315
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	225 877		225 877	230 637
TOTAL (I)	4 044 130	906 605	3 137 525	3 158 211
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières approvision.	2 873 350		2 873 350	1 651 204
En cours de productions de biens	810 377		810 377	312 948
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & ac. versés/commandes	47 840		47 840	10 521
Créances				
Clients comptes rattachés	3 489 713		3 489 713	3 107 437
Autres créances	2 199 381		2 199 381	1 388 035
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	20 123		20 123	4 776 041
Disponibilités	118 540		118 540	5 915
Comptes de régularisations				
Charges constatées d'avance	290 782		290 782	231 778
TOTAL (II)	9 850 108		9 850 108	11 483 882
Frais d'émission d'emprunt à étaler(III)				
Primes de rembt obligations (IV)				
Écart de conversion actif (V)	31 566		31 566	16 778
TOTAL GENERAL (I à V)	13 925 805	906 605	13 019 200	14 658 872

BILAN – PASSIF

	31/12/09	31/12/08
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	658 420	657 964
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	7 325 931	7 299 027
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	33 653	33 653
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	493 561	493 561
Report à nouveau	- 139 229	2 117 141
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	- 591 147	- 2 256 370
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	7 781 189	8 344 977
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	270 000	100 000
TOTAL (II)	270 000	100 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	483 960	469 172
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	483 960	469 172
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 016	75 077
Emprunts et dettes financières divers		1 829 720
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	100 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 545 634	2 908 862
Dettes fiscales et sociales	757 103	890 457
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	73 518	40 603
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	4 480 272	5 744 722
Ecarts de conversion passif (V)	3 778	
TOTAL GENERAL (I à V)	13 019 200	14 658 872

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En €	31/12/09 (12 mois)	31/12/08 (12 mois)
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	-591 147	-2 256 370
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Autres éléments sans incidence de trésorerie	-1 220 721	
Dotation amortissements et provisions nets	388 063	464 351
Résultats cessions actifs immobilisés		
Marge brute d'autofinancement	-1 423 805	-1 792 019
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	1 033 058	11 928
Variation des stocks	1 719 575	469 054
Variation des créances d'exploitation	-46 406	-2 152 337
Variation des dettes d'exploitation	640 111	-1 695 211
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation (1)	-2 456 863	-1 803 947
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Cessions d'immos incorporelles		
Cessions d'immos corporelles		
Cession / réductions d'immobilisations financières		
Développements internes de l'exercice		248 852
Frais de prospection internationale (charges à étaler)		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	6 600	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	350 749	207 674
Acquisitions d'immobilisations financières	-4 760	46 241
Variation dettes fournisseurs acquis immobilisations		
Variation créances sur cessions immobilisations		
Flux de trésorerie liées aux opérations d'investissements (2)	352 589	502 766
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital en numéraire y compris prime d'émission nette	27 360	4 472 768
Distributions de dividendes		
Apport en compte courant	-1 351 137	1 023 336
Augmentation des autres dettes financières	170 000	
Remboursement des dettes financières - comptes courants associés	-608 999	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	-1 762 776	5 496 104
VARIATION DE LA TRESORERIE (1) - (2) + (3)	-4 572 228	3 189 392
Trésorerie à l'ouverture (4)	4 706 879	1 517 487
TRESORERIE A LA CLOTURE (1) - (2) + (3) + (4)	134 651	4 706 879
Valeurs mobilières de placement	20 123	4 776 042
Disponibilités et soldes créditeurs de banques	118 540	-64 585
Agios à payer	-4 012	-4 578
TRESORERIE A LA CLOTURE	134 651	4 706 879

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Prime émission	Réserves légalés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Situation au 31/12/2004	100 000	0	10 000	117 269	376 292	1 363 443	1 967 004
Affectation du résultat N-1				1 363 443	117 269		1 480 712
Résultat N						255 094	255 094
Augmentation de capital							0
Situation au 31/12/2005	100 000	0	10 000	1 363 443	493 561	255 094	2 222 098
Affectation du résultat N-1				255 094			255 094
Résultat N						396 591	396 591
Augmentation de capital	150 000			-150 000			0
Situation au 31/12/2006	250 000	0	10 000	1 468 537	493 561	396 591	2 618 689
Affectation du résultat N-1			15 000	381 591			396 591
Résultat N						275 666	275 666
Augmentation de capital	86 527	3 147 697					3 234 224
Situation au 31/12/2007	336 527	3 147 697	25 000	1 850 128	493 561	275 666	6 128 579
Affectation du résultat N-1			8 653	267 014			275 667
Résultat 31/12/2008						-2 256 370	-2 256 370
Augmentation de capital	321 438	4 151 330					4 472 768
Situation au 31/12/2008	657 964	7 299 027	33 653	2 117 142	493 561	-2 256 370	8 344 976
Affectation du résultat N-1				-2 256 370			-2 256 370
Résultat au 31/12/2009						-591 147	-591 147
Augmentation de capital	457	26 904					27 361
Situation au 31/12/2009	658 421	7 325 931	33 653	-139 228	493 561	-591 147	7 781 189

ANNEXES

Annexe au bilan et au compte de résultat du 01/01/09 au 31/12/09		Informations		
Éléments		Produites	Non produites	
n°		Référence	N / S	N / A
Règles et méthodes comptables				
	- Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions - Changement de méthode, dérogations - Informations complémentaires pour donner l'image fidèle - Règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les opérations à long terme - Informations complémentaires sur les provisions pour risques et charges - Informations complémentaires sur les immobilisations financières - Informations complémentaires concernant les entreprises liées	X		
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat				
1	État de l'actif immobilisé	X		
2	État des amortissements	X		
3	État des provisions	X		
4	État des échéances des créances et des dettes	X		
5	Autres informations complémentaires Tableau des flux de trésorerie Tableau de variation des capitaux propres			X X X
6 Informations et commentaires sur :				
.1	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	X		
.2	Réévaluation			X
.3	Frais d'établissement			X
.4	Frais de développement	X		
.5	Fonds commercial	X		
.6	Intérêts immobilisés			X
.7	Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
.8	Différences d'évaluation / éléments fongibles de l'actif circulant		X	
.9	Avances aux dirigeants			X
.10	Produits à recevoir	X		
.11	Charges à payer	X		
.12	Charges et produits constatés d'avance	X		
.13	Frais d'émission d'emprunt à étaler			X
.14	Composition du capital social	X		
.15	Parts bénéficiaires			X
.16	Obligations convertibles			X
.17	Ventilation chiffre d'affaires net	X		
.18	Ventilation impôt sur bénéfices	X		
Engagements financiers et autres informations				
7	Crédit-bail Informations complémentaires concernant les contrats et engagements de la société en matière de location simple et location financement	X		
8	Engagements financiers	X		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		X	
11	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts		X	
12	Rémunérations des dirigeants		X	
13	Effectif moyen		X	
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	X		
15	Liste filiales et participations			X

NS : non significatif. NA : non applicable.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes semestriels.

L'entité a fait le choix de la méthode prospective pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs selon le Règlement 04-06 du Comité de réglementation Comptable.

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les coûts de développement, la comptabilisation à l'actif,
- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charge,
- en ce qui concerne les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission, la comptabilisation par imputation sur la prime d'émission.

L'entité n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'est pas concernée depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs,
- les composants de 2^{ème} catégorie et les provisions pour grosses révisions.

L'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Changements de méthode et de présentation

Néant.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

La Société a engagé un important programme pluriannuel de développement concernant le processus de mise en fabrication du produit F-406 et plus particulièrement les gammes de fabrication et outillages spécialisés y afférents.

L'entité estimant que ces coûts répondaient aux critères fixés par l'article 2-6 du règlement CC n°200 4-6, a décidé l'activation de ces coûts de développement composés essentiellement de frais de personnels internes (bureau d'étude) et frais externes de sous-traitance. Le programme global est composé de plusieurs modules pouvant être mis en service de façon autonome.

Les modules achevés sont comptabilisés en frais de développement et amortis linéairement sur une durée de 10 ans à compter de leur mise en service. La durée d'amortissement retenue correspond à la durée d'utilisation du processus de

mise en fabrication. Les modules inachevés à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et non amortis.

Au 31 décembre 2008, le programme est terminé :

- Modules terminés et amortis au 31 décembre 2009 :	2 457 K€
- Amortissements des modules au 31 décembre 2009 :	523 K€
- Dotation aux amortissements de la période :	246 K€

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Dans le cadre du programme pluriannuel de développement du processus de mise en fabrication du produit F-406, la société acquiert des outillages de fabrication qu'elle a décidé d'amortir linéairement sur une durée de 10 ans.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

• Matériels industriels	5 à 7 ans
• Outillages spécifiques	10 ans
• Outillages industriels	3 à 5 ans
• Moyens informatiques	3 ans
• Matériel de bureau	3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entré, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Le stock de pièces sur le SN26 concerne les pièces encore utilisables à l'issue du processus de ré industrialisation.

Les pièces fabriquées en interne sont valorisées en tenant compte du coût de main d'œuvre directe.

Pièces achetées en devises (presque exclusivement en dollars) :

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Les pertes latentes de change au 31 décembre 2009 s'élèvent à 31,6 K€.

Les gains latents de change au 31 décembre 2009 s'élèvent à 3,8 K€.

Opérations à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés suivant la méthode dite « à l'avancement ».

Au cas présent, l'entreprise applique la méthode à chaque avion en construction qui constitue un programme spécifique.

Pour chaque programme, le pourcentage d'avancement est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement passées par rapport au nombre d'heures prévues.

Le pourcentage calculé est ensuite appliqué aux produits et charges directes de production prévus afin de déterminer les valeurs à prendre en compte sur chaque exercice comptable et de passer à la clôture les écritures nécessaires dans les comptes de régularisation.

L'entreprise a décidé d'appliquer la méthode dite « à l'avancement » pour les opérations de « Retro fit ».

Opérations de financement de l'avion SN13

Sur un exercice précédent, l'entreprise a vendu l'avion SN13 à une société de financement afin de conclure avec elle un contrat de crédit bail.

L'entité a décidé l'étalement du 1^{er} loyer d'un montant de 150 K€ sur la durée du contrat soit 84 mois. Cet étalement est comptabilisé par le compte « charges constatées d'avance ». Le loyer comptabilisé en charge sur la période s'élève à 132 K€.

Par ailleurs, suite à l'opération de refinancement de l'avion, l'entité a constaté une moins value technique de 144 K€ qu'elle a étalé sur la durée du contrat de crédit bail soit 84 mois. Cet étalement est comptabilisé par le compte « charges constatées d'avance ». L'étalement de la moins value sur la période a été comptabilisé en charge pour 20 K€.

Le montant des charges constatées d'avance lié à cette opération s'élève au 31 décembre 2009 à 163 K€.

Engagements de retraite

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel ne donnent lieu à aucune comptabilisation dans les comptes de la Société.

Leur évaluation à fin 2008 s'élève à 142.562 €. Les engagements n'ont pas été réévalués au 31 décembre 2009 car aucune modification importante n'est intervenue sur la période.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode rétrospective des unités de crédit. La formule de l'engagement passé se décompose en quatre termes principaux :

Droits acquis par le salarié x probabilité qu'a l'entreprise de verser ces droits x actualisation x coefficient de charges patronales.

Les droits acquis sont calculés de la manière suivante : nombre de mois acquis à l'ancienneté finale x salaire mensuel estimé à fin de carrière x pourcentage acquis actuel

La probabilité de verser les droits correspond à la probabilité de rester en vie x par la probabilité de rester dans l'entreprise.

Les données financières pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1.7%
- taux de rendement : 5.1% (base : taux Bloomberg)

Le taux de charges patronales appliqué est de 40% pour les Non Cadre et 45% pour les Cadre.

L'âge théorique de départ en retraite retenu pour le calcul est 65 ans.

Règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les opérations à long terme

Non applicable au 31 décembre 2009 : aucune commande signée portant sur des contrats long terme.

Informations complémentaires sur les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par événements possibles. L'entreprise analyse chaque situation et fait appel si nécessaire à l'avis de conseils extérieurs (notamment dans le cas de litiges).

Informations complémentaires sur les immobilisations financières

Les investissements financiers comprennent les garanties de bonne fin consenties dans le cadre des contrats pluriannuels SAV et la caution pour le bail de location du site de Prunay.

Informations complémentaires concernant les entreprises liées

La société New York Finance et Innovation (NYFI), actionnaire minoritaire, a mis à la disposition de Reims Aviation Industries, des liquidités sous forme d'avance en comptes courants d'associés rémunérée au taux de 6%.

Le montant de ces comptes courants d'associés s'est élevé au 31/12/2008 à 600.000 €. Au 31 décembre 2009, cette avance a été totalement remboursée.

Green Recovery, actionnaire majoritaire jusqu'en octobre 2008, avait également mis à la disposition de Reims Aviation Industries, en cas de besoin, des liquidités sous forme de comptes courants d'associés.

Le montant de ces comptes courants d'associés s'est élevé au 31/12/2008 à 1.220.720,95€ dont 23.825,45 € d'intérêts au titre de l'année 2008.

Le 29 septembre 2008, GECI International, Green Recovery et Monsieur Bernard Grouchko, ont conclu un protocole d'accord dans le cadre de la prise de contrôle de Reims Aviation Industries par GECI International qui prévoyait :

- l'arrêt de la rémunération du compte courant Green Recovery à compter du 1^{er} juillet 2008
- si le résultat net consolidé de la société Reims Aviation Industries arrêté au 31 décembre 2008 et approuvé par l'Assemblée était négatif de plus 1M€, les créances en compte courant de Green Recovery seraient abandonnées à hauteur du montant négatif du résultat net consolidé constaté au-delà de 1M€.

Au 31 décembre 2009, suite à l'approbation des comptes de l'exercice 2008 faisant ressortir une perte comptable de 2.256.371 €, la totalité du compte courant de Green Recovery soit 1.220.721 € a été abandonnée. Cet abandon a été comptabilisé en produit exceptionnel.

Faits caractéristiques

De la période :

1) Outillages :

Les outillages de fabrication du F-406 (Cf. « règles et méthodes comptables ») ont été immobilisés sur la période pour une valeur d'actif de 95,4 K€. Ils sont amortis sur 10 ans.

Valeur des outillages immobilisés au 31/12/2009 1 082 K€

Amortissements des outillages cumulés au 31/12/2009 210 K€ dont 86 K€ au titre de la période.

2) Augmentation de capital

Bons de Souscription d'Actions (BSA) attribués gratuitement à raison d'un bon par action

Par décision du Directoire le 11 juin 2007, l'entité a décidé d'émettre gratuitement 3 362 500 BSA donnant droit d'attribution différée d'actions revêtant la forme de Bons de Souscription Actions Remboursables (BSAR). 5 BSAR donnaient droit à la souscription d'une action.

Le bénéficiaire des bons pouvait exercer ses bons, à tout moment, pendant une période commençant à courir le premier jour de cotation des actions de la société sur le marché « Alternext » et expirant le 30 juin 2009. Les bons non exercés étaient caducs de plein droit après cette dernière date.

Les BSAR étaient remboursables à leur titulaire, à tout moment, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 30 juin 2009 dans les conditions fixées dans la note d'opération.

Sur la présente période, 22 800 bons ont été exercés, permettant la création de 4 560 actions nouvelles au prix de 6 € par action. L'opération s'est traduit par une augmentation du capital pour 456 euros (4 560 actions à 0.1 € chacune) et par une prime d'émission de 26 904 € (4 560 actions à 5,9 € chacune).

Le nombre de BSAR non exercé au 30 juin 2009 s'est élevé à 3 325 385 bons (3 362 500 bons – 13 830 bons exercés en 2007 – 485 bons exercés en 2008 – 22 800 bons exercés sur la période). Ils sont caducs de plein droit.

3) Pénalités sur marché² :

L'entité a constaté sur les exercices précédents une provision pour pénalité de marché d'un montant de 161 K€. Au 31 décembre 2009, le risque de payer cette pénalité est toujours présent.

4) Crédit d'impôt recherche

L'entité a comptabilisé pour l'année 2009 un crédit d'impôt recherche d'un montant de 170 K€. La réalisation du dossier a été confiée à un cabinet spécialisé.

5) Litige Atout Capital

En date du 16 décembre 2008, la société a été assignée devant le Tribunal de Commerce de Nanterre pour reconnaissance par Reims Aviation Industrie d'une dette relative à des frais d'intervention de la société Atout Capital lors de l'augmentation de capital intervenue sur l'année 2008.

La société a provisionné ce litige sur la base du coût qu'elle estime pouvoir encourir soit 225 K€.

6) Abandon du compte courant Green Recovery

Au 31 décembre 2009, suite à l'approbation des comptes de l'exercice 2008 qui fait ressortir une perte comptable de 2.256.371 € et conformément à la convention de cession d'actions signée en 2008, la totalité du compte courant de Green Recovery soit 1.220.721 € a été abandonnée. Cet abandon a été comptabilisé en produit exceptionnel.

7) Changement de gouvernance d'entreprise, changement de date de clôture et transfert de siège social

Pour aligner sa gouvernance avec ses nouvelles orientations stratégiques suite au rapprochement avec GECI International, la société a changé de mode de gouvernance et a mis en place un Conseil d'Administration faisant appel aux anciens membres du conseil de surveillance et à des administrateurs extérieurs.

La date de clôture de l'exercice social a été fixée au 31 mars de chaque année. La prochaine clôture sera le 31 mars 2010 soit un exercice exceptionnel de 15 mois.

La société a transféré son siège social au 4 Rue Diderot 92 150 SURESNES.

² **Pénalités de retard (sur marché)** : pénalités dues aux termes d'un contrat de vente ou d'un marché public, par le fournisseur (i.e., filiale opérationnelle) à un client et consécutives à un retard de livraison des marchandises et/ou services commandés. Le montant des pénalités est défini dans chaque contrat/ marché.

8) Vente d'avions

Un contrat pour la livraison d'un F-406 à un client tunisien a été obtenu en 2009 et le contrat signé par Reims Aviation Industries en octobre 2009 a été retourné officiellement signé par le client le 23 février 2010. Il est à noter que la longueur des procédures de formalisation n'est pas anormale dès lors qu'il s'agit d'un marché public ayant fait l'objet d'un appel d'offres.

Postérieurs à la période :

Mise en place d'un contrat de liquidité

A partir du 25 janvier 2010 et pour une durée de douze mois, renouvelable par tacite reconduction, la Société et la société GECl International ont confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par la décision AMF du 1^{er} octobre 2008, à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Pour la mise en œuvre de contrat, 50 000 € en espèces et 25 000 titres, propriété de GECl International, seront affectés en compte de liquidité.

Apport à REIMS AVIATION INDUSTRIES de l'activité Skylander de GECl International

Par ailleurs, un projet d'Apport Partiel d'Actif de la branche d'activité « SKYLANDER » par la société GECl International au profit de Reims Aviation Industries est en cours. Une assemblée Générale extraordinaire a eu lieu le 16 février 2010. L'apport partiel d'actif a été réalisé sur la base d'une évaluation de la branche apportée de 143 M€, déduite de ses dettes, soit 128.661.610 € (dont 9 M€ de dessins et marques) et sur la base de 18,5 M€.

Les Assemblées Générales des deux sociétés se sont prononcées au vu du rapport de leur conseil d'administration et des rapports du Commissaire à la Scission. En rémunération de l'actif net apporté, la société Reims Aviation Industries a augmenté son capital d'un montant nominal de 4.579.107,70 € par création de 45.791.077 actions nouvelles à 0,10 € de valeur nominale chacune, émises au prix de souscription de 2,8097528 €, dont 2,7097528 € de prime d'apport, attribuées à la société GECl International, entièrement libérés et portant jouissance le 1^{er} janvier 2009. Le nombre d'actions de la société Reims Aviation est donc porté à 52.375.286 actions. La société Reims Aviation Industries voit par ailleurs ses fonds propres augmenter du montant de l'apport et s'établir à 137 M€.

La différence entre la valeur réelle globale de la branche d'activité (128 661.610 €) et le montant nominal de l'augmentation de capital de la société Reims Aviation Industries (4.579.107,70 €) constitue une prime d'apport d'un montant de 124.082.501,39 €, déduction faite d'une soulte en numéraire de 0,91 €. L'apport partiel d'actif aura un effet rétroactif au 1^{er} avril 2009 sur les comptes et les engagements des deux sociétés. GECl International détient désormais 94,86% du capital de Reims Aviation Industries. Les autres actionnaires, qui détenaient précédemment 40,90% des titres de la société Reims Aviation Industries, détiennent à l'issue de l'opération d'apport 5,14% du nouvel ensemble.

Projet d'apport partiel d'actif de la branche F-406 par la société GECl Aviation (antérieurement dénommée Reims Aviation Industries) à une nouvelle structure créée à cet effet

Il existe actuellement un projet d'apport partiel de la branche « F-406 » à une nouvelle société à constituer, basée à Prunay, filiale à 100% de GECl Aviation (anciennement dénommée Reims Aviation Industries) qui se dénommera Reims Aviation Industries.

Changement de nom de la société et de siège social

Au cours de l'Assemblée Générale de Reims Aviation Industries en date du 9 mars 2010, il a été proposé aux actionnaires de rebaptiser la société en GECl Aviation, l'entreprise restant cotée sur le marché Alternext. Par ailleurs, l'assemblée s'est également prononcée quant au transfert du siège social de GECl Aviation à Chambley Bussières.

Création d'une filiale destinée à recevoir le F-406

Une dernière opération d'apport partiel d'actif sera proposée aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2010, afin d'apporter les activités historiques de construction du Cessna F-406 à une nouvelle société filiale à 100% de GECl Aviation. Au terme de cette opération, GECl Aviation détiendra deux filiales à 100% : Sky Aircraft et Reims Aviation Industries SAS.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

2. Etat de l'actif Immobilisé

IMMOBILISATIONS - CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D TOTAL 1	2 457 006		
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	25 832		6 600
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement.	1 421		698
Installations techniques, matériel et outillage ind.	866 512		349 622
Installations générales, agencts., aménrgts. dives	109 798		
Autres matériels de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	333		429
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL 3	978 065		350 749
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts & autres immobilisations financières	230 637		62 154
TOTAL 4	230 637		62 154
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	3 691 541		419 503

IMMOBILISATIONS - CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
	Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D TOTAL 1			2 457 006	
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2			32 432	
Terrains				
Constructions	sur sol propre			
	sur sol d'autrui			
	Inst. gales., agencts. et am. const.		2 119	
Installations techniques matériel et outillage			1 216 134	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencts., amé- nagement divers		109 798	
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & informatique		762	
	Emballages récupérables & divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes				
TOTAL 3			1 328 814	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immobilisations financières		66 914	225 877	
TOTAL 4		66 914	225 877	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)		66 914	4 044 130	

3. Etat des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE LA PERIODE INTERMEDIAIRE			
		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin de période
Frais d'établissement et de développement TOTAL 1		277 664	245 701		523 365
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		8 278	6 149		14 427
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales	1 203	236		1 439
Installations techniques, matériel et outillage industriels		227 366	99 175		326 541
Autres immobilisations corporelles	installations générales	18 482	21 960		40 442
	matériel de transport				
	matériel de bureau	333	56		389
	emballages récupérables				
TOTAL 3		247 386	121 427		368 812
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		533 330	373 277		906 605

4. Etat des provisions et dépréciations

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de la période	Diminutions reprises à la fin de la période	Montant à la fin de la période
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges	452 394			452 394
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	16 778	31 566	16 778	31 566
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	469 172	31 566	16 778	483 960
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	469 172	31 566	16 778	483 960
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières		31 566	16 778	
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciations des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

5. Etat des échéances sur créances et dettes

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Autres immobilisations financières		225 877		225 877
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		3 489 713	3 489 713	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		7 937	7 937	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	175 472	175 472	
	Taxe sur la valeur ajoutée	401 341	401 341	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés		1 351 139	1 351 139	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		263 490	263 490	
Charges constatées d'avance		290 782	290 782	
TOTAUX		6 205 751	5 979 874	225 877

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	4 016	4 016		
	à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		3 545 634	3 545 634		
Personnel et comptes rattachés		168 234	168 234		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		286 265	286 265		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée	24 262	24 262		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	278 341	278 341		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés					

Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	73 518	73 518		
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	4 380 272	4 380 272		

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 Entreprises liées

Les seuls postes de bilan concernés par des entreprises liées sont :

- « Autres créances », pour un montant de 1.351.139€, qui est une avance en compte courant GECI International.
- « Dettes Fournisseurs et comptes rattachés », pour un montant de 389.544 €

6.4 Frais de développement

Détail du poste « Frais de développement » au bilan et justification de l'immobilisation :

Cf. règles et méthodes comptables.

6.5 Fonds commercial

Le poste « Fonds commercial » dont le total hors droit au bail s'élève à 10 K€ comprend uniquement des éléments achetés.

6.10 Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	1 972 334
Autres créances	21 364
TOTAL	1 993 698

6.11 Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 940
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	870 453
Dettes fiscales et sociales	425 868
Autres dettes	
TOTAL	1 298 263

(1) Dont Factures non parvenues sur avancement : 240 790 €

6.12 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation (1)	290 782	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	290 782	

(1) Dont Charges constatées d'avance :

- a. sur étalement moins value SN13 : 84 K€
- b. sur étalement premier loyer SN 13 : 79 K€

6.14 Composition du capital social au 31.12.09

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	6 579 649	0,10
Actions / parts sociales émises pendant la période intermédiaire (1)	4 560	0,10
Actions / parts sociales remboursées pendant la période intermédiaire		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin de période	6 584 209	0,10

(1) Cf. Faits caractéristiques de l'exercice.

6.17 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité en K€

	Montant
Ventes avions neufs	1 742
Ventes rétro fit	758
Prestations de services SAV	3 214
Heures de vol	241
TOTAL	5 955

Répartition par marché géographique en K€

	Montant
France	1 501
Étranger	4 544
TOTAL	5 955

6.18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	- 1 990 732		- 1 990 732
Résultat exceptionnel (et participation)	1 229 585		1 229 585
Crédit d'impôt recherche		- 170 000	
Résultat comptable	- 761 147	- 170 000	- 591 147

7. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Crédit-bail

Les informations financières concernant le crédit bail sont présentées dans le tableau ci-après.

	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine				752 508	752 508
Amortissements :					
- Cumul exercices antérieurs				197 085	197 085
- Dotations de l'exercice				107 500	107 500
TOTAL				304 585	304 585
Redevances payées :					
- Cumul exercices antérieurs				352 808	352 808
- Exercice				110 348	110 348
TOTAL				463 156	463 156
Redevances restant à payer :					
- À un an au plus				110 349	110 349
- À plus d'un an et cinq ans au plus				349 440	349 440
- À plus de cinq ans					
TOTAL				459 789	459 789
Valeur résiduelle :					
- À un an au plus					
- À plus d'un an et cinq ans au plus				7 525	7 525
- À plus de cinq ans					
TOTAL				7 525	7 525
Montant pris en charge dans l'exercice				131 850	131 850

8. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements en matière de retraite	
Autres engagements donnés :	
Engagement retraite	142 562
Engagement crédit bail mobilier	459 789
TOTAL	602 351
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	-
• les filiales	-
• les participations	-
• les autres entreprises liées	-
• les engagements assortis de sûretés réelles	-

Autres informations :

La société a signé un contrat de location avec un client. Le contrat prévoit une option d'achat au profit du locataire.

Engagements reçus : Néant.

14. IDENTIFICATION DES SOCIETES MERES CONSOLIDANTES

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
GECI INTERNATIONAL	SA	7.458.477,25	21 boulevard de la Madeleine 75001 Paris

20.1.2. Comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31/12/2008

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2008			31/12/2007
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	550 703	517 672	1 068 375	1 500 616
Production vendue (biens)	147 350	3 071 818	3 219 168	7 628 857
Production vendue (services)	517 454	827 198	1 344 653	697 563
Chiffre d'affaires net	1 215 508	4 416 689	5 632 197	9 827 037
Production stockée			- 41 599	201 268
Production immobilisée			248 852	738 665
Subventions d'exploitation				
Reprise sur provisions et transferts de charges			115 215	15 090
Autres produits			10 348	25 214
			5 965 013	10 807 274
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			537 893	61 726
Variation de stocks				896 145
Achat de matières premières et autres approvisionnements			834 235	3 200 542
Variation de stocks			- 510 652	- 51 932
Autres achats et charges externes (a)			3 393 768	3 620 542
Impôt, taxes et versements assimilés			109 388	154 307
Salaires et traitements			1 933 431	1 634 373
Charges sociales			790 006	667 594
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			268 704	151 365
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				50 000
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			290 533	
Autres charges			334 499	4 666
			7 981 808	10 389 331
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 2 016 794	417 943
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			627	4 456
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges			19 213	5 631
Différences positives de change			65 387	78 900
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			4 094	4 692
			89 322	93 680
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			16 778	19 213
Intérêts et charges assimilées (4)			134 638	93 395
Différences négatives de change			84 950	16 203
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			236 367	128 811
RESULTAT FINANCIER			- 147 045	- 35 130
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			- 2 163 839	382 812

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	31/12/2008	31/12/2007
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	6 378	1 075
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	75 000	155 000
	81 378	156 075
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	352 736	333 767
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	82 549	154 312
	435 285	488 079
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 353 907	- 332 004
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	- 261 377	- 224 858
Total des produits	6 135 714	11 057 030
Total des charges	8 392 084	10 781 364
BENEFICE OU PERTE	- 2 256 370	275 666
(a) Y compris :		
- redevances de crédit bail-mobilier	131 849	120 861
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	50 825	33 283

BILAN - ACTIF

	31/12/2008			31/12/2007
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	2 457 006	277 664	2 179 341	1 412 730
Concessions, brvts, lic., logiciels, drts & val. similaires	15 832	8 278	7 553	12 052
Fonds commercial (1)	10 000		10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				684 653
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 421	1 203	217	502
Installation techniques, matériel et outillage industriels	866 512	227 366	639 145	516 229
Autres immobilisations corporelles	110 132	18 816	91 315	
Immobilisations corporelles en cours				103 575
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	230 637		230 637	184 396
	3 691 541	533 330	3 158 211	2 924 139
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 651 204		1 651 204	1 140 551
En cours de productions (biens et services)	312 948		312 948	354 547
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	10 521		10 521	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	3 107 437		3 107 437	5 115 235
Autres créances	1 388 035		1 388 035	1 397 782
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	4 776 041		4 776 041	1 533 160
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	5 915		5 915	221 874
Charges constatées d'avance (3)	231 778		231 778	274 656
	11 483 882		11 483 882	10 037 808
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	16 778		16 778	19 213
TOTAL GENERAL	15 192 202	533 330	14 658 872	12 981 161
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN – PASSIF

	31/12/2008	31/12/2007
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 657 964)	657 964	336 526
Primes d'émission, de fusion, d'apport	7 299 027	3 147 696
Écarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	33 653	25 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	493 561	493 561
Report à nouveau	2 117 141	1 850 127
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	- 2 256 370	275 666
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	8 344 977	6 128 579
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	100 000	60 000
	100 000	60 000
PROVISIONS		
Provisions pour risques	469 172	173 525
Provisions pour charges		
	469 172	173 525
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	75 077	237 548
Emprunts et dettes financières (3)	1 829 720	846 374
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 908 862	4 791 406
Dettes fiscales et sociales	890 457	645 627
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 603	52 388
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	5 744 722	6 573 346
Ecarts de conversion passif		45 711
TOTAL GENERAL	14 658 872	12 981 161
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	5 744 722	6 573 346
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	75 077	237 548
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En €	2008	2007	2006
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net	-2 256 370	275 666	396 591
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
Dot. Amort et prov nets	464 351	214 259	194 020
Résultats cessions actifs immobilisés			-350
Marge brute d'autofinancement	-1 792 019	489 925	590 961
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	11 928	2 968 152	-983 104
Variation des stocks	469 054	-642 943	1 395 059
Variation des créances d'exploitation	-2 152 337	3 108 010	-638 037
Variation des dettes d'exploitation	-1 695 211	-503 085	1 740 126
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation (1)	-1 803 947	-2 478 227	1 574 065
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Cessions d'immos incorporelles			
Cessions d'immos corporelles			
Cession / réductions d'immobilisations financières			
Développements internes de l'exercice	248 852	635 090	887 271
Frais de prospection internationale (charges à étaler)			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		13 495	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	207 674	355 445	325 311
Acquisitions d'immobilisations financières	46 241	19 913	34 276
Variation dettes fournisseurs acquis immobilisations			
Variation créances sur cessions immobilisations			
Flux de trésorerie liées aux opérations d'investissements (2)	502 766	1 023 943	1 246 858
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire y compris la prime d'émission nette	4 472 768	3 234 224	
Distributions de dividendes			
Remboursement avances en - comptes courants associés			
Augmentation des dettes financières - comptes courants d'associés	1 023 336	815 283	3 906
Remboursement des dettes financières - comptes courants associés			
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	5 496 104	4 049 507	3 906
VARIATION DE LA TRESORERIE (1) - (2) + (3)	3 189 392	547 337	331 113
Trésorerie à l'ouverture (4)	1 517 487	970 150	639 037
TRESORERIE A LA CLOTURE (1) - (2) + (3) + (4)	4 706 879	1 517 487	970 150
Valeurs mobilières de placement	4 776 042	1 533 161	1 369 319
Disponibilités et soldes créditeurs de banques	-64 585	-13 811	-397 779
Agios à payer	-4 578	-1 863	-1 390
TRESORERIE A LA CLOTURE	4 706 879	1 517 487	970 150

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Prime émission	Réserves légales	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Situation au 31/12/2004	100 000	0	10 000	117 269	376 292	1 363 443	1 967 004
Affectation du résultat N-1				1 363 443	117 269		1 480 712
Résultat N						255 094	255 094
Augmentation de capital							0
Situation au 31/12/2005	100 000	0	10 000	1 363 443	493 561	255 094	2 222 098
Affectation du résultat N-1				255 094			255 094
Résultat N						396 591	396 591
Augmentation de capital	150 000			-150 000			0
Situation au 31/12/2006	250 000	0	10 000	1 468 537	493 561	396 591	2 618 689
Affectation du résultat N-1			15 000	381 591			396 591
Résultat N						275 666	275 666
Augmentation de capital	86 527	3 147 697					3 234 224
Situation au 31/12/2007	336 527	3 147 697	25 000	1 850 128	493 561	275 666	6 128 579
Affectation du résultat N-1			8 653	267 014			275 667
Résultat 31/12/2008						-2 256 370	-2 256 370
Augmentation de capital	321 438	4 151 330					4 472 768
Situation au 31/12/2008	657 964	7 299 027	33 653	2 117 142	493 561	-2 256 370	8 344 976

ANNEXES

Annexe au bilan et au compte de résultat du 01/01/08 au 31/12/08		Informations		
Éléments n°		Produites	Non produites	
		Référence	N / S	N / A
Règles et méthodes comptables				
	- Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions - Changement de méthode, dérogations - Informations complémentaires pour donner l'image fidèle - Règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les opérations à long terme - Informations complémentaires sur les provisions pour risques et charges - Informations complémentaires sur les immobilisations financières - Informations complémentaires concernant les entreprises liées	X		
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat				
1	État de l'actif immobilisé	X		
2	État des amortissements	X		
3	État des provisions	X		
4	État des échéances des créances et des dettes	X		
5	Autres informations complémentaires	X		
6	Informations et commentaires sur :			
.1	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	X		
.2	Réévaluation			X
.3	Frais d'établissement			X
.4	Frais de développement	X		
.5	Fonds commercial	X		
.6	Intérêts immobilisés			X
.7	Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
.8	Différences d'évaluation / éléments fongibles de l'actif circulant	X		
.9	Avances aux dirigeants	X		
.10	Produits à recevoir	X		
.11	Charges à payer	X		
.12	Charges et produits constatés d'avance	X		
.13	Frais d'émission d'emprunt à étaler			X
.14	Composition du capital social	X		
.15	Parts bénéficiaires			X
.16	Obligations convertibles			X
.17	Ventilation chiffre d'affaires net	X		
.18	Ventilation impôt sur bénéfices	X		
7	Engagements financiers et autres informations			
7.1	Crédit-bail	X		
7.2	Informations complémentaires concernant les contrats et engagements de la société en matière de location simple et de location financement			
8	Engagements financiers	X		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		X	
11	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts		X	
12	Rémunérations des dirigeants	X		
13	Effectif moyen	X		
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste filiales et participations			X

NS : non significatif. NA : non applicable.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'entité a fait le choix de la méthode prospective pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs selon le Règlement 04-06 du Comité de réglementation Comptable.

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les coûts de développement, la comptabilisation à l'actif,
- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charge.
- en ce qui concerne les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission, la comptabilisation par imputation sur la prime d'émission

L'entité n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'est pas concernée depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs
- les composants de 2^{ème} catégorie et les provisions pour grosses révisions.

L'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Changements de méthode et de présentation

Sur le présent exercice, l'entité a décidé de changer le mode de présentation des encours sur les avions SN97 et SN98. Les encours de production valorisés au 31 décembre 2008 comprennent les pièces déstockées et la main d'œuvre réalisée valorisée à 23 € de l'heure. Précédamment, les encours de production comprenaient également les pièces encore en stock. Les pièces encore en stock sont prises en compte dorénavant dans le stock matières premières.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

La société a engagé un important programme pluriannuel de développement concernant le processus de mise en fabrication du produit F-406 et plus particulièrement les gammes de fabrication et outillages spécialisés y afférents.

L'entité estimant que ces coûts répondaient aux critères fixés par l'article 2-6 du règlement CC n°200 4-6, a décidé l'activation de ces coûts de développement composés essentiellement de frais de personnels internes (bureau d'étude) et frais externes de sous-traitance. Le programme global est composé de plusieurs modules pouvant être mis en service de façon autonome.

Les modules achevés sont comptabilisés en frais de développement et amortis linéairement sur une durée de 10 ans à compter de leur mise en service. La durée d'amortissement retenue correspond à la durée d'utilisation du processus de mise en fabrication. Les modules inachevés à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et non amortis.

Au 31 décembre 2008, le programme est terminé :

- Modules terminés et amortis au 31 décembre 2008 :	2 457 K€
- Amortissements des modules au 31 décembre 2008 :	278 K€
- Dotation aux amortissements de l'exercice :	167 K€

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Dans le cadre du programme pluriannuel de développement du processus de mise en fabrication du produit F-406, la société acquiert des outillages de fabrication qu'elle a décidé d'amortir linéairement sur une durée de 10 ans.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

• Matériels industriels	5 à 7 ans
• Outillages spécifiques	10 ans
• Outillages industriels	3 à 5ans
• Moyens informatiques	3 ans
• Matériel de bureau	3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entré, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Le stock de pièces sur le SN26 concernent les pièces encore utilisables à l'issue du processus de ré industrialisation.

Les pièces fabriquées en interne sont valorisées en tenant compte du coût de main d'œuvre directe.

Pièces achetés en devises (presque exclusivement en dollars) :

Les pièces sont gérées, pour les besoins de la gestion des approvisionnements, dans la devise d'achat. Ces stocks sont ensuite convertis en euros sur la base du cours de clôture.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Les pertes latentes de change à la clôture de l'exercice s'élèvent à 16 778 €.

Il n'y a pas de gains latents de change à la clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés suivant la méthode dite « à l'avancement ».

Au cas présent, l'entreprise applique la méthode à chaque avion en construction qui constitue un programme spécifique.

Pour chaque programme, le pourcentage d'avancement est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement passées par rapport au nombre d'heures prévues.

Le pourcentage calculé est ensuite appliqué aux produits et charges directes de production prévus afin de déterminer les valeurs à prendre en compte sur chaque exercice comptable et de passer à la clôture les écritures nécessaires dans les comptes de régularisation.

L'entreprise a décidé d'appliquer la méthode dite « à l'avancement » pour les opérations de « Retro fit ».

Opérations de financement de l'avion SN13

Sur l'exercice précédent, l'entreprise a vendu l'avion SN13 à une société de financement pour contracter auprès d'elle un contrat de crédit bail.

L'entité a décidé l'étalement du 1^{er} loyer d'un montant de 150 K€ sur la durée du contrat soit 84 mois. Cet étalement est comptabilisé par le compte « charges constatées d'avance ». Le loyer comptabilisé en charge s'élève à 131 849 €.

Par ailleurs, suite à l'opération de refinancement de l'avion, l'entité a constaté une moins value technique de 144 k€ qu'elle a étalé sur la durée du contrat de crédit bail soit 84 mois. Cet étalement est comptabilisé par le compte « charges constatées d'avance ». L'étalement de la moins value sur l'exercice a été comptabilisé en charge pour 20 520 €.

Le montant des charges constatées d'avance lié à cette opération s'élève au 31 décembre 2008 à 204,4 K€.

Engagements de retraite

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel ne donnent lieu à aucune comptabilisation dans les comptes de la société.

Leur évaluation à fin 2008 s'élève à 142 562 €.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode rétrospective des unités de crédit. La formule de l'engagement passé se décompose en quatre termes principaux :

Droits acquis par le salarié x probabilité qu'a l'entreprise de verser ces droits x actualisation x coefficient de charges patronales.

Les droits acquis sont calculés de la manière suivante : nombre de mois acquis à l'ancienneté finale x salaire mensuel estimé à fin de carrière x pourcentage acquis actuel

La probabilité de verser les droits correspond à la probabilité de rester en vie x par la probabilité de rester dans l'entreprise.

Les données financières pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 1.7%
- taux de rendement : 5.1% (base : taux Bloomberg)

Le taux de charges patronales appliqué est de 40% pour les Non Cadre et 45% pour les Cadre.

L'âge théorique de départ en retraite retenu pour le calcul est 65 ans.

Règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les opérations à long terme

Chaque contrat de vente d'avion neuf a un échéancier de facturation en fonction de l'avancement du programme.

Les contrats sont libellés en euros quelque soit le pays du client.

Les conditions de transfert de propriété sont décrites dans les contrats et en général, le transfert de propriété se fait au fur et à mesure des clés de paiement.

Le résultat à terminaison est estimé sur la base d'un budget matière et main d'œuvre externe.

Pour ce faire, la société a mis en place des outils de suivi analytique avec le suivi des heures de main d'œuvre par pointage par programme avion et suivi des achats par découpage analytique des factures fournisseurs.

Traitement des pertes à terminaison : les outils de suivi analytique n'ont pas fait apparaître de perte à terminaison.

Informations complémentaires sur les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par événements possibles. L'entreprise analyse chaque situation et fait appel si nécessaire à l'avis de conseils extérieurs (notamment dans le cas de litiges).

Informations complémentaires sur les immobilisations financières

Les investissements financiers comprennent les garanties de bonne fin consenties dans le cadre des contrats pluriannuels SAV et la caution pour le bail de location du site de Prunay.

Informations complémentaires concernant les entreprises liées

En janvier 2008, la Société a vu une évolution importante de son actionariat avec l'entrée à hauteur de 30% d'un investisseur non financier et long terme, la société New York Finance et Innovation (NYFI).

NYFI met à la disposition de Reims Aviation Industries, des liquidités sous forme d'avance en comptes courants d'associés rémunérée au taux de 6%.

Le montant de ces comptes courants d'associés s'élève au 31/12/2008 à 600 000 euros. Cette avance a été rémunérée sur l'exercice pour 27 000 euros.

Green Recovery a également mis à la disposition de Reims Aviation Industries, en cas de besoin, des liquidités sous forme de comptes courants d'associés.

Le montant de ces comptes courants d'associés s'élève au 31/12/2008 à 1 220 720.95 euros dont 23 825.45 euros d'intérêts au titre de l'année 2008.

Le 29 septembre 2008, GECI International, Green Recovery et Monsieur Bernard Grouchko, ont conclu un protocole d'accord dans le cadre de la prise de contrôle de Reims Aviation Industries par GECI International qui prévoit :

- l'arrêt de la rémunération du compte courant Green Recovery à compter du 1^{er} juillet 2008
- si le résultat net consolidé de la société Reims Aviation Industries arrêté au 31 décembre 2008 et approuvé par l'Assemblée est négatif de plus 1M€, les créances en compte courant de Green Recovery seront abandonnées à hauteur du montant négatif du résultat net consolidé constaté au-delà de 1M€.

Faits caractéristiques

De l'exercice :

1) Frais de développement :

La Société a terminé son programme pluriannuel de développement concernant le processus de mise en fabrication du produit F-406 et plus particulièrement les gammes de fabrication et outillages spécialisés y afférents (Cf. « règles et méthodes comptables »).

Depuis le début du programme, les modules achevés s'élèvent à 2 457 K€ dont 249 K€ au titre de l'exercice. Ces modules sont amortis sur 10 ans. Les dotations aux amortissements cumulées au 31/12/2008 s'élèvent à 277.5 K€.

2) Travaux réalisés sur l'avion SN13 avant mise en location :

Sur le présent exercice, les travaux de remise en état de l'avion SN13 sont terminés. Les frais activés s'élèvent à 109.7 K€ dont 103,5 K€ au cours de l'exercice précédent. La dotation aux amortissements comptabilisée sur 2008 s'élève à 18.4 K€.

3) Outillages :

Les outillages de fabrication du F-406 (Cf. « règles et méthodes comptables ») ont été immobilisés sur l'exercice pour une valeur d'actif de 191 K€. Ils sont amortis sur 10 ans.

Valeur des outillages immobilisés au 31/12/2008 737 K€

Amortissements des outillages cumulés au 31/12/2008 124 K€ dont 63.4 K€ au titre de l'exercice.

4) Augmentation de capital

Augmentation de capital

Lors de la réunion du Directoire du 9 octobre 2008, ce dernier a décidé, conformément à la délégation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 septembre 2008, de procéder à une augmentation de capital en numéraire par émission de 3 214 286 actions de 1,4 € chacune (dont 0,1 € de valeur nominale et 1,3€ de prime d'émission). L'augmentation de capital est donc de 321 428.6 € (3 214 286 actions à 0,1 €), la prime d'émission globale est de 4 178 571,8 € (pour 3 214 286 actions chacune assortie d'une prime d'émission individuelle de 1,3 €).

Bons de Souscription d'Actions (BSA) attribués gratuitement à raison d'un bon par action

Par décision du Directoire le 11 juin 2007, il a été procédé à l'émission gratuite de 3 250 000 bons de souscription d'actions (BSA) donnant droit d'attribution différée d'actions revêtant la forme de Bons de Souscription Actions Remboursables (BSAR), 5 BSAR donnaient droit à la souscription d'une action.

Le bénéficiaire des bons pourra exercer ses bons, à tout moment, pendant une période commençant à courir le premier jour de cotation des actions de la société sur le marché « Alternext » et expirant le 30 juin 2009. Les bons non exercés étant caducs de plein droit après cette dernière date.

Les BSAR seront remboursables à leur titulaire, à tout moment, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 30 juin 2009 dans les conditions fixées dans la note d'opération.

Sur le présent exercice, 485 bons ont été exercés, permettant la création de 97 actions nouvelles au prix de 6 € par action. L'opération se traduit par une augmentation du capital pour 9.7 euros (97 actions à 0.1 € chacune) et par une prime d'émission de 572.3 € (97 actions à 5,9 € chacune).

Le nombre de BSAR encore en circulation après cette opération est de 3 235 685 bons (3 250 000 bons – 13 830 bons exercés en 2007 – 485 bons exercés sur l'exercice).

Enfin, selon les modalités de la note d'opération, l'entité est habilitée à rembourser par anticipation les bons au prix de 0.01 €.

Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission :

L'entité a décidé d'imputer sur la prime d'émission l'ensemble des frais occasionnés par l'augmentation de capital. Les frais imputés nets d'impôts s'élèvent à 28 K€.

5) Contrôle fiscal

La société a fait l'objet au cours de l'exercice précédent d'un contrôle de la part des services fiscaux portant sur la période du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2005 pour les bénéfices imposables à l'impôt sur les bénéfices et la taxe professionnelle et sur la période du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2006 pour la Taxe sur la Valeur Ajouté (TVA).

Les rectifications proposées par l'administration fiscale s'élèvent à 779.8 K€ et se fondent sur un changement majeur de la législation fiscale en matière de reprise d'entreprises en difficultés.

L'entité avait contesté le bien fondé de la quasi-totalité des redressements. Au titre de l'exercice précédent, l'entité avait provisionné la somme de 75 K€.

Après échanges d'informations, les redressements fiscaux acceptés et comptabilisés sur le présent exercice sont les suivants :

- TVA	:	5 576 €
- Impôt sur les Sociétés :		210 133 € (dont 28 357 € d'intérêts de retard)
Redressement total		215 709 €

Le redressement d'impôt sur les sociétés concerne principalement le dépassement des plafonds communautaires lors de l'application du dispositif d'exonération des reprises d'entreprises en difficultés.

6) Pénalités sur marché :

L'entité a constaté sur l'exercice une pénalité de marché de 229 K€ sur le marché avion POLMAR III. La pénalité a été comptabilisée en charge exceptionnelle. Sur l'exercice, l'entité a provisionné une pénalité sur marché de 82 K€ portant ainsi le poste « provisions pour pénalités » à 161 K€.

7) Crédit d'impôt recherche

L'entité a comptabilisé sur l'exercice un crédit d'impôt recherche d'un montant de 202 K€. La réalisation du dossier a été confiée à un cabinet spécialisé.

8) Litige Atout Capital

En date du 16 décembre 2008, la société a été assignée devant le Tribunal de Commerce de Nanterre pour reconnaissance par Reims Aviation Industrie d'une dette relative à des frais d'intervention de la société Atout Capital lors de l'augmentation de capital intervenue sur l'année 2008.

La société a provisionné ce litige sur la base du coût qu'elle estime pouvoir encourir soit 225 K€.

9) Carry back

Sur l'exercice, la société a appliqué un carry back sur les bénéfices fiscaux 2005 et 2006. La créance de carry back a été comptabilisée pour 250 K€.

Postérieurs à la clôture :

Néant.

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1. Etat de l'actif Immobilisé

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D TOTAL 1	1 523 500		933 506
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	710 485		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement.	1 421		
Installations techniques, matériel et outillage ind.	665 061		201 450
Installations générales, agencts., aménagements			109 798
Autres matériels de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	333		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	103 575		
Avances et acomptes			
TOTAL 3	770 391		311 248
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts & autres immobilisations financières	184 396		46 241
TOTAL 4	184 396		46 241
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	3 188 774		1 290 995

IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
	Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D TOTAL 1			2 457 006	
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	684 652		25 832	
Terrains				
Constructions	sur sol propre			
	sur sol d'autrui			
	Inst. gales., agencts. et am. const.		1 421	
Installations techniques matériel et outillage			866 512	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencts., aménagement divers		109 798	
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & informatique		333	
	Emballages récupérables & divers			
Immobilisations corporelles en cours		103 575		
Avances & acomptes				
TOTAL 3		103 575	978 065	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immobilisations financières			230 637	
TOTAL 4			230 637	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	684 652	103 575	3 691 541	

2. Etat des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL 1		110 770	166 894		277 664
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		3 780	4 498		8 278
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales	919	284		1 203
Installations techniques, matériel et outillage industriels		148 832	78 544		227 366
Autres immobilisations corporelles	installations générales		18 482		18 482
	matériel de transport				
	matériel de bureau	333			333
	emballages récupérables				
TOTAL 3		150 084	97 311		247 386
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		264 635	268 704		533 330

3. Etat des provisions et dépréciations

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	154 312	373 082	75 000	452 394
Provisions pour pertes de change	19 213	16 778	19 213	16 778
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	173 525	389 860	94 213	469 172
Dépréciations comptes clients	100 000		100 000	
TOTAL GENERAL	273 525	389 860	194 213	469 172
Dotations et reprises d'exploitation		290 533	100 000	
Dotations et reprises financières		16 778	19 213	
Dotations et reprises exceptionnelles		82 549	75 000	
Dépréciations des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

4. Etat des échéances sur créances et dettes

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Autres immobilisations financières		230 637		230 637
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients (1)		3 107 437	3 107 437	
Personnel et comptes rattachés		2 815	2 815	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		6 936	6 936	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	797 894	797 894	
	Taxe sur la valeur ajoutée	363 173	363 173	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers	25 436	25 436	
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		191 780	191 780	
Charges constatées d'avance		231 778	231 778	
TOTAUX		4 957 888	4 727 251	230 637

(1) Dont Factures à établir sur avancement : 307 K€.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	75 077	75 077		
	à plus de 2 ans à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés (1)		2 908 862	2 908 862		
Personnel et comptes rattachés		137 539	137 539		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		253 604	253 604		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée	172 425	172 425		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	326 887	326 887		
Groupe et associés		1 829 720	1 829 720		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		40 603	40 603		
TOTAUX		5 744 722	5 744 722		

(1) Dont Factures à recevoir sur avancement : 442 K€.

5. Autres informations

Conventions réglementées :

Deux nouvelles conventions donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce ont été conclues au cours de l'exercice écoulé.

Tout d'abord, le compte courant de la société Green Recovery n'est plus rémunéré depuis le 1^{er} juillet 2008.

Ensuite, la société NYFI dispose d'un compte courant rémunéré au taux de 6% l'an.

Les conventions réglementées actuellement en vigueur sont au nombre de deux :

- Green Recovery : convention de compte courant, arrêt de rémunération depuis le 1^{er} juillet 2008
- NYFI : convention de compte courant

Rémunération du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes comptabilisés en charge de l'exercice s'élèvent à 36 K€.

Contrôle de la société :

A la date du 31/12/2008, Reims Aviation Industries est principalement détenue par GECI International (59.1% du capital) et NYFI (15.4% du capital).

Composition du capital social :

Au 31/12/2008 et selon les informations connues par la société, le capital de Reims Aviation Industries se répartissait de la façon suivante :

Actionnaire	Nb d'actions	% capital
GECI	3 891 212	59.1%
NYFI	1 016 444	15.4%
B. Grouchko	246 929	3.8%
Public	1 425 064	21.7%
Total	6 579 649	100%

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 Entreprises liées

La seul poste de bilan concerné par des entreprises liées est « Emprunts et dettes financières divers », pour un montant de 609 000 €.

Les charges financières avec les entreprises liées s'élèvent à 27 000 €.

6.5 Fonds commercial

Le poste « Fonds commercial » dont le total hors droit au bail s'élève à 10 K€ comprend uniquement des éléments achetés.

6.8 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

Nature des éléments d'actif circulant	Valeur comptable	Valeur de marché au 31/12/2008
1 508 FCP MARLY PLUS	2 756 880 €	2 772 352 €
73.31 SOGEMONEPLUS « Valeurs Mobilières de Placement »	2 019 160 €	2 177 209 €
Créances clients en Devises	113 491 €	100 632 €
Cautions versées en Devises	52 058 €	48 137 €

6.10 Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés (1)	494 179
Autres créances	67 482
TOTAL	561 661

(1) Dont Clients factures à établir sur avancement des contrats long terme : 307 K€.

6.11 Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 577
Emprunts et dettes financières diverses	9 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	884 663
Dettes fiscales et sociales	464 556
Autres dettes	
TOTAL	1 389 434

(1) Dont Fournisseurs factures à recevoir sur avancement des contrats long terme : 442 K€.

6.12 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation (1)	231 778	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	231 778	

(1) Dont Charges constatées d'avance sur opération de financement du SN13 (Cf. règles et méthodes comptables) : 204,4 K€.

6.14 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	3 365 266	0,10
Actions / parts sociales émises pendant la période intermédiaire (1)	3 214 383	0,10
Actions / parts sociales remboursées pendant la période intermédiaire		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin de période	6 579 649	0,10

(1) Cf. Faits caractéristiques de l'exercice, point 3.

6.17 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité en K€

	Montant
Ventes avions neufs	2 694
Ventes retrofit	461
Prestations de services SAV	2 269
Heures de vol	208
TOTAL	5 632

Répartition par marché géographique en K€

	Montant
France	1 215
Étranger	4 437
TOTAL	5 632

6.18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	- 2 163 839	- 13 905	- 1 957 042744
Résultat exceptionnel (et participation)	- 353 907		- 353 907
Carry back		250 261	250 261
Redressement impôt		- 181 776	-181 776
Crédit impôt recherche		202 125	202 125
Crédit impôt apprentissage		4 672	4 672
Résultat comptable	- 2 517 747	- 261 377	- 2 256 370

7. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

7.1 Crédit-bail

Les informations financières concernant le crédit bail, les locations simples et les locations financement (hors crédit bail) sont présentées dans les tableaux ci-après.

L'ensemble de ces engagements représente un total d'engagements financiers de 681 822 €.

	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine				752 508	752 508
Amortissements :					
- Cumul exercices antérieurs				89 584	89 584
- Dotations de l'exercice				107 501	107 501
TOTAL				197 085	197 085
Redevances payées :					
- Cumul exercices antérieurs				242 459	242 459
- Exercice				110 349	110 349
TOTAL				352 808	352 808
Redevances restant à payer :					
- À un an au plus				110 349	110 349
- À plus d'un an et cinq ans au plus				441 396	441 396
- À plus de cinq ans				18 397	18 397
TOTAL				570 142	570 142
Valeur résiduelle :					
- À un an au plus					
- À plus d'un an et cinq ans au plus					
- À plus de cinq ans				7 525	7 525
TOTAL				7 525	7 525
Montant pris en charge dans l'exercice				131 849	131 849

7.2 Informations complémentaires concernant les contrats et engagements de la société en matière de location simple et de location financement (hors crédit bail)

La présentation des engagements hors bilan qui est faite, n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif, selon les normes comptables en vigueur.

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme		non applicable		
Obligations en matière de location-financement (hors crédit bail)	34 568	17 808	16 760	
Contrats de location simple	46 480	46 480		
Obligations d'achat irrévocables		non applicable		
Autres obligations à long terme		non applicable		
TOTAL	81 048	64 288	16 760	-

Nota : la location simple consiste en les loyers au titre du bail commercial des locaux de production de la Société. La fin du bail est prévue en mars 2009.

Les locations financement consistent en les loyers au titre des financements des matériels informatiques etc...

Les informations financières concernant le crédit bail sont présentées dans le tableau ci-avant. En prenant en compte les engagements de crédit bail, les engagements financiers sont de 681 822 €.

Détail des locations financement :

	Valeur du bien HT	Total financement HT	Durée	Début financement	Échéance	Loyer HT	Déjà Payé HT	Paiements HT dus par période		
								A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Console CATIA Factum Finance/LIXX Bail 3 Licences	41 539	46 357	36 mois	08/2006	Mens.	1 288	37 343	9 014	-	-
Console CATIA Factum finance / Franfinance 1 Licence	12 970	14 472	36 mois	06/2006	Mens.	402	12 462	2 010	-	-
Traceur Laser Scanneur KBC Lease France	16 000	19 530	63 mois	04/2006	Mens.	310	10 540	3 720	5 270	-
Standard Téléphonique Orange	12 558	15 320	5 ans	12/2008	Trim.	766	766	3 064	11 490	-

8. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Engagements en matière de retraite	142 562
Autres engagements donnés :	
Nantissement de valeurs mobilières de placement (1)	1 746 554
Engagement de crédit bail mobilier	570 412
Droit Individuel Formation : 2659 heures	
TOTAL	2 745 955
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les engagements assortis de sûretés réelles	1 746 554

(1) A la clôture de l'exercice, les avions ont été livrés, le nantissement des valeurs mobilières n'a pas encore été levé.

Autres informations :

La société a signé un contrat de location avec un client. Le contrat prévoit une option d'achat au profit du locataire.

Dans le cadre des marchés publics réalisés à l'étranger, un établissement financier s'est porté caution pour la société auprès d'un tiers pour un montant global de 3 507 114 €.

Engagements reçus : Néant.

11. ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Le déficit reportable s'élève à 1 867 258 €.

12. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres :	Montant
• des organes d'administration	
• des organes de direction	283 148
• des organes de surveillance	

13. EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens	12	
Employés	2	
Ouvriers	22	
TOTAL	60	

14. IDENTIFICATION DES SOCIETES MERES CONSOLIDANTES

Dénomination sociale	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
GECI INTERNATIONAL	SA	6 727 148	105 bis Bd MALESHERBES, 75008 Paris

20.1.3. Comptes annuels relatifs à l'exercice clos au 31/12/2007

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2007	31/12/2006
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	1 500 616	603 731
Production vendue (biens)	7 628 857	5 863 299
Production vendue (services)	697 563	530 339
Chiffre d'affaires net	9 827 037	6 997 370
Production stockée	201 268	42 200
Production immobilisée	738 665	887 271
Subventions d'exploitation		
Reprise sur provisions et transferts de charges	15 090	20 387
Autres produits (1)	25 214	3 785
Total produits d'exploitation (2)	10 807 274	7 951 015
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	61 726	1 116 995
Variation stocks marchandises	896 145	- 896 145
Achat de matières premières et autres approvisionnements	3 200 542	2 581 145
Variation de stocks	- 51 932	- 456 714
Autres achats et charges externes (3)	3 620 542	2 906 352
Impôt, taxes et versements assimilés	154 307	71 800
Salaires et traitements	1 634 373	1 285 600
Charges sociales	667 594	527 100
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	151 365	52 345
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	50 000	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	4 666	1 311
Total Charges d'exploitation (4)	10 389 331	7 190 097
RESULTAT D'EXPLOITATION	417 943	760 918
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
De participations (5)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		
Autres intérêts et produits assimilés (5)	4 456	11 646
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges	5 631	4 602
Différences positives de change	78 900	21 710
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 692	
Total des produits financier	93 680	37 958
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	19 213	5 631
Intérêts et charges assimilées (6)	93 395	25 302
Différences négatives de change	16 203	44 035
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	128 811	74 970
RESULTAT FINANCIER	- 35 130	- 37 011
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	382 812	723 906

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	31/12/2007	31/12/2006
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 075	
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	155 000	15 000
Total produits exceptionnels (7)	156 075	15 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	333 767	26 496
Sur opérations en capital		350
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	154 312	155 644
Total charges exceptionnelles (7)	488 079	182 490
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 332 004	- 167 490
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	- 224 858	159 825
Total des produits	11 057 030	8 003 974
Total des charges	10 781 364	7 607 383
BENEFICE OU PERTE	275 666	396 590
(1) Produits nets partiels sur opérations à long terme		
(2) Produits de locations immobilières		
(2) Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(3) Crédit bail mobilier	120 861	
(3) Crédit bail immobilier		
(4) Charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler en (8))		
(5) Produits concernant les entreprises liées		
(6) Intérêts concernant les entreprises liées	33 282	11 021
(6bis) Dons faits aux organismes d'intérêt général		
(9) Transfert de charges	15 090	20 387
(10) Cotisations pers. expl. (Primes et cot.)		
(11) redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels		
Dotation provision pour risques et charges	154 312	
Pénalités sur marchés	316 972	
Pénalités et amendes non déductibles	14 621	
Régularisations comptes tiers	2 174	
Total charges exceptionnelles	488 079	
Reprise provision pour risques et charges	155 000	
Régularisations comptes tiers	1 075	
Total produits exceptionnels	156 075	

BILAN - ACTIF

	31/12/2007			31/12/2006
	Brut	Amort. dépr.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement	1 523 500	110 770	1 412 730	686 232
Concessions, brevets, licences., logiciels, droits similaires	15 832	3 780	12 052	
Fonds commercial	10 000		10 000	10 000
Autres immobilisations incorporelles	684 653		684 653	870 236
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	1 421	919	502	786
Installation techniques, matériel et outillage industriels	665 061	148 832	516 229	319 823
Autres immobilisations corporelles	333	333		
Immobilisations corporelles en cours	103 575		103 575	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	184 396		184 396	164 483
TOTAL (I)	3 188 774	264 635	2 924 139	2 051 563
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	1 140 551		1 140 551	1 088 618
En cours de productions (biens et services)	354 547		354 547	153 279
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				896 145
Avances et acomptes versés sur commandes				14 674
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 215 235	100 000	5 115 235	2 384 360
Autres créances	1 397 782		1 397 782	618 876
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	1 533 160		1 533 160	1 369 318
Disponibilités	221 874		221 874	34 485
Charges constatées d'avance	274 656		274 656	725 332
TOTAL (II)	10 137 808	100 000	10 037 808	7 285 091
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif	19 213		19 213	5 631
TOTAL GENERAL	13 345 796	364 635	12 981 161	9 342 286

BILAN – PASSIF

	31/12/2007	31/12/2006
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	336 526	250 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 147 696	
Écarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	25 000	10 000
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	493 561	493 561
Report à nouveau	1 850 127	1 468 536
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	275 666	396 590
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	6 128 579	2 618 688
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	60 000	
	60 000	
PROVISIONS		
Provisions pour risques	173 525	160 631
Provisions pour charges		
	173 525	160 631
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	237 548	433 655
Emprunts et dettes financières	846 374	91 092
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 791 406	4 221 424
Dettes fiscales et sociales	645 627	474 358
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	52 388	244 377
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		1 048 401
	6 573 346	6 513 279
Ecarts de conversion passif	45 711	49 687
TOTAL GENERAL	12 981 161	9 342 286

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En €	2007	2006
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	275 666	396 591
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>		
Dot. Amort et prov nets	214 259	194 020
Résultats cessions actifs immobilisés		-350
Marge brute d'autofinancement	489 925	590 961
<i>Variation du besoin en fonds de roulement</i>	2 968 152	-983 104
Variation des stocks	-642 943	1 395 059
Variation des créances d'exploitation	3 108 010	-638 037
Variation des dettes d'exploitation	-503 085	1 740 126
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation (1)	-2 478 227	1 574 065
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Cessions d'immos incorporelles		
Cessions d'immos corporelles		
Cession / réductions d'immobilisations financières		
Développements internes de l'exercice	635 090	887 271
Frais de prospection internationale (charges à étaler)		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	13 495	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	355 445	325 311
Acquisitions d'immobilisations financières	19 913	34 276
Variation dettes fournisseurs acquis immobilisations		
Variation créances sur cessions immobilisations		
Flux de trésorerie liées aux opérations d'investissements (2)	1 023 943	1 246 858
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital en numéraire y compris la prime d'émission nette	3 234 224	
Distributions de dividendes		
Remboursement avances en - comptes courants associés		
Augmentation des dettes financières - comptes courants d'associés	815 283	3 906
Remboursement des dettes financières - comptes courants associés		
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	4 049 507	3 906
VARIATION DE LA TRESORERIE (1) - (2) + (3)	547 337	331 113
Trésorerie à l'ouverture (4)	970 150	639 037
TRESORERIE A LA CLOTURE (1) - (2) + (3) + (4)	1 517 487	970 150
Valeurs mobilières de placement	1 533 161	1 369 319
Disponibilités et soldes créditeurs de banques	-13 811	-397 779
Agios à payer	-1 863	-1 390
TRESORERIE A LA CLOTURE	1 517 487	970 150

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Prime émission	Réserves légales	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Situation au 31/12/2004	100 000	0	10 000	117 269	376 292	1 363 443	1 967 004
Affectation du résultat N-1				1 363 443	117 269		1 480 712
Résultat N						255 094	255 094
Augmentation de capital							0
Situation au 31/12/2005	100 000	0	10 000	1 363 443	493 561	255 094	2 222 098
Affectation du résultat N-1				255 094			255 094
Résultat N						396 591	396 591
Augmentation de capital	150 000			-150 000			0
Situation au 31/12/2006	250 000	0	10 000	1 468 537	493 561	396 591	2 618 689
Affectation du résultat N-1			15 000	381 591			396 591
Résultat N						275 666	275 666
Augmentation de capital	86 527	3 147 697					3 234 224
Situation au 31/12/2007	336 527	3 147 697	25 000	1 850 128	493 561	275 666	6 128 579

ANNEXES

Annexe au bilan et au compte de résultat du 01/01/2007 au 31/12/2007		Informations		
Éléments n°		Produites	Non produites	
		Référence	N / S	N / A
Règles et méthodes comptables				
1	- Méthodes d'évaluation, calcul des amortissements et des provisions - Changement de méthode, dérogations - Informations complémentaires pour donner l'image fidèle - Règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les opérations à long terme - Informations complémentaires sur les provisions pour risques et charges - Informations complémentaires sur les immobilisations financières - Informations complémentaires concernant les entreprises liées	X		
Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat				
2	État de l'actif immobilisé	X		
3	État des amortissements	X		
4	État des provisions	X		
5	État des échéances des créances et des dettes	X		
6	Informations et commentaires sur :			
.1	Éléments relevant de plusieurs postes du bilan	X		
.2	Réévaluation			X
.3	Frais d'établissement			X
.4	Frais de développement	X		
.5	Fonds commercial	X		
.6	Intérêts immobilisés			X
.7	Intérêts sur éléments de l'actif circulant			X
.8	Différences d'évaluation / éléments fongibles de l'actif circulant	X		
.9	Avances aux dirigeants	X		
.10	Produits à recevoir	X		
.11	Charges à payer	X		
.12	Charges et produits constatés d'avance	X		
.13	Frais d'émission d'emprunt à étaler			X
.14	Composition du capital social	X		
.15	Parts bénéficiaires			X
.16	Obligations convertibles			X
.17	Ventilation chiffre d'affaires net	X		
.18	Ventilation impôt sur bénéfices	X		
7	Engagements financiers et autres informations			
7.1	Crédit-bail	X		
7.2	Informations complémentaires concernant les contrats et engagements de la société en matière de location simple et de location financement			
8	Engagements financiers	X		
9	Dettes garanties par des sûretés réelles			X
10	Incidence des évaluations fiscales dérogatoires		X	
11	Accroissements et allègements de la dette future d'impôts		X	
12	Rémunérations des dirigeants	X		
13	Effectif moyen	X		
14	Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société			X
15	Liste filiales et participations			X

NS : non significatif. NA : non applicable.

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'entité a fait le choix de la méthode prospective pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs selon le Règlement 04-06 du Comité de réglementation Comptable.

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les coûts de développement, la comptabilisation à l'actif,
- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charge.
- en ce qui concerne les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission, la comptabilisation par imputation sur la prime d'émission

L'entité n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'est pas concernée depuis les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations incorporelles et corporelles
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et titres de placement immobilisés
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs
- les composants de 2^{ème} catégorie et les provisions pour grosses révisions.

L'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

Changements de méthode et de présentation

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

La société a engagé un important programme pluriannuel de développement concernant le processus de mise en fabrication du produit F-406 et plus particulièrement les gammes de fabrication et outillages spécialisés y afférents.

L'entité estimant que ces coûts répondaient aux critères fixés par l'article 2-6 du règlement CC n°200 4-6, a décidé l'activation de ces coûts de développement composés essentiellement de frais de personnels internes (bureau d'étude) et frais externes de sous-traitance. Le programme global est composé de plusieurs modules pouvant être mis en service de façon autonome.

Les modules achevés sont comptabilisés en frais de développement et amortis linéairement sur une durée de 10 ans à compter de leur mise en service. La durée d'amortissement retenue correspond à la durée d'utilisation du processus de

mise en fabrication. Les modules inachevés à la clôture de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles en cours et non amortis.

Au 31 décembre 2007, l'avancement du programme de développement est le suivant :

- Modules terminés et amortis au 31 décembre 2006 :	703 K€
- Modules terminés et amortis sur l'exercice 2007 :	821 K€
- Modules terminés et amortis au 31 décembre 2007 :	1 524K€
- Modules en cours et non amortis au 31 décembre 2007:	685 K€

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Dans le cadre du programme pluriannuel de développement du processus de mise en fabrication du produit F-406, la société acquiert des outillages de fabrication qu'elle a décidé d'amortir linéairement sur une durée de 10 ans.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

• Matériels industriels	5 à 7 ans
• Outillages spécifiques	10 ans
• Outillages industriels	3 à 5ans
• Moyens informatiques	3 ans
• Matériel de bureau	3 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode *premier entré, premier sorti*.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée lorsque la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus est supérieure au cours du jour ou à la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Les pertes latentes de change à la clôture de l'exercice s'élèvent à 19 213 €.

Les gains latents de change à la clôture de l'exercice s'élèvent à 45 711 €.

Opérations à long terme

Les contrats à long terme sont comptabilisés suivant la méthode dite « à l'avancement ».

Au cas présent, l'entreprise applique la méthode à chaque avion en construction qui constitue un programme spécifique.

Pour chaque programme, le pourcentage d'avancement est déterminé en fonction du nombre d'heures réellement passées par rapport au nombre d'heures prévues.

Le pourcentage calculé est ensuite appliqué aux produits et charges directes de production prévus afin de déterminer les valeurs à prendre en compte sur chaque exercice comptable et de passer à la clôture les écritures nécessaires dans les comptes de régularisation.

L'entreprise a décidé d'appliquer la méthode dite « à l'avancement » pour les opérations de « Retro fit ».

Opérations de financement de l'avion SN13

Sur le présent exercice, l'entreprise a vendu l'avion SN13 à une société de financement pour contracter auprès d'elle un contrat de crédit bail.

L'entité a décidé l'étalement du 1^{er} loyer d'un montant de 150 K€ sur la durée du contrat soit 84 mois. Cet étalement est comptabilisé par le compte « charges constatées d'avance ».

Par ailleurs, suite à l'opération de refinancement de l'avion, l'entité a constaté une moins value technique de 144 k€ qu'elle a étalé sur la durée du contrat de crédit bail soit 84 mois. Cet étalement est comptabilisé par le compte « charges constatées d'avance ».

Le montant des charges constatées d'avance lié à cette opération s'élève au 31 décembre 2007 à 246,4 K€.

Engagements de retraite

Les indemnités de fin de carrière et autres engagements légaux ou conventionnels à devoir au personnel ne donnent lieu à aucune comptabilisation dans les comptes de la société.

Leur évaluation à fin 2009 s'élève à 147 318 €.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode rétrospective des unités de crédit. La formule de l'engagement passé se décompose en quatre termes principaux :

Droits acquis par le salarié x probabilité qu'a l'entreprise de verser ces droits x actualisation x coefficient de charges patronales.

Les droits acquis sont calculés de la manière suivante : nombre de mois acquis à l'ancienneté finale x salaire mensuel estimé à fin de carrière x pourcentage acquis actuel

La probabilité de verser les droits correspond à la probabilité de rester en vie x par la probabilité de rester dans l'entreprise.

Les données financières pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 2.1841%
- taux de rendement : 4.33%

Le taux de charges patronales appliqué est de 38%.

Règles de reconnaissance du chiffre d'affaires sur les opérations à long terme

Chaque contrat de vente d'avion neuf a un échéancier de facturation en fonction de l'avancement du programme.

Les contrats sont libellés en euros quelque soit le pays du client.

Les conditions de transfert de propriété sont décrites dans les contrats et en général, le transfert de propriété se fait au fur et à mesure des clés de paiement.

Le résultat à terminaison est estimé sur la base d'un budget matière et main d'œuvre externe.

Pour ce faire, la société a mis en place des outils de suivi analytique avec le suivi des heures de main d'œuvre par pointage par programme avion et suivi des achats par découpage analytique des factures fournisseurs.

Traitement des pertes à terminaison : les outils de suivi analytique n'ont pas fait apparaître de perte à terminaison.

Informations complémentaires sur les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées par événements possibles. L'entreprise analyse chaque situation et fait appel si nécessaire à l'avis de conseils extérieurs (notamment dans le cas de litiges).

Informations complémentaires sur les immobilisations financières

Les investissements financiers comprennent les garanties de bonne fin consenties dans le cadre des contrats pluriannuels SAV et la caution pour le bail de location du site de Prunay.

Informations complémentaires concernant les entreprises liées

Green Recovery met à la disposition de Reims Aviation Industries, en cas de besoin, des liquidités sous forme de comptes courants d'associés.

Le montant de ces comptes courants d'associés s'élève au 31/12/2007 à 846 375 euros dont 33 283 euros d'intérêts au titre de l'année 2007.

Faits caractéristiques

De l'exercice :

1) Frais de développement :

La société a terminé son programme pluriannuel de développement concernant le processus de mise en fabrication du produit F-406 et plus particulièrement les gammes de fabrication et outillages spécialisés y afférents (Cf. « règles et méthodes comptables »).

Depuis le début du programme, les modules achevés s'élèvent à 1 524 K€ dont 821 K€ au titre de l'exercice. Ces modules sont amortis sur 10 ans. Les dotations aux amortissements cumulées au 31/12/2007 s'élèvent à 111 K€.

2) Travaux réalisés sur l'avion SN13 avant mise en location :

Au titre de l'exercice, l'entité a décidé d'activer les frais engagés pour la remise en état de l'avion SN13 pour 103,5 K€ avant qu'il soit loué.

3) Outillages :

Les outillages de fabrication du F-406 (Cf. « règles et méthodes comptables ») ont été immobilisés sur l'exercice pour une valeur d'actif de 236 K€. Ils sont amortis sur 10 ans.

Valeur des outillages immobilisés au 31/12/2007 546 K€

Amortissements des outillages cumulés au 31/12/2007 61 K€ dont 43 K€ au titre de l'exercice.

4) Augmentation de capital et introduction sur le marché « Alternext »

Augmentation de capital

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2007, l'entité a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire par émission d'actions sur le marché « Alternext ». Cette opération a été réalisée le 6 juillet 2007 par l'émission de 862 500 actions à 4 € chacune (dont 0.1 € de valeur nominale et 3.9 € de prime d'émission).

L'augmentation de capital est donc de 86 250 € (862 500 actions à 0.1 €), la prime d'émission est de 3 363 750 € (862 500 actions à 3.9 €).

Bons de Souscription d'Actions (BSA) attribués gratuitement à raison d'un bon par action

Par décision du Directoire le 11 juin 2007, l'entité a décidé d'émettre gratuitement 3 250 000 BSA donnant droit d'attribution différée d'actions revêtant la forme de Bons de Souscription Actions Remboursables (BSAR). 5 BSAR donnent droit à la souscription d'une action.

Le bénéficiaire des bons pourra exercer ses bons, à tout moment, pendant une période commençant à courir le premier jour de cotation des actions de la société sur le marché « Alternext » et expirant le 30 juin 2009. Les bons non exercés étant caducs de plein droit après cette dernière date.

Les BSAR seront remboursables à leur titulaire, à tout moment, à compter du 1^{er} janvier 2008 et jusqu'au 30 juin 2009 dans les conditions fixées dans la note d'opération.

Sur le présent exercice, 13 830 bons ont été exercés, permettant la création de 2 766 actions nouvelles au prix de 6 € par action.

L'opération se traduit par une augmentation du capital pour 276,6 euros (2 766 actions à 0.1 € chacune) et par une prime d'émission de 16 319,4 € (2 766 actions à 5,9€ chacune).

Le nombre de BSAR encore en circulation après cette opération est de 3 236 170 bons (3 250 000 bons – 13 830 bons exercés sur l'exercice).

Enfin, selon les modalités de la note d'opération, l'entité est habilitée à rembourser par anticipation les bons au prix de 0.01 €.

Imputation des frais d'augmentation de capital sur la prime d'émission :

L'entité a décidé d'imputer sur la prime d'émission l'ensemble des frais occasionnés par l'augmentation de capital et d'introduction sur le marché Alternext. Les frais imputés nets d'impôts s'élèvent à 232,3 K€.

5) Contrôle fiscal

La société a fait l'objet au cours de l'exercice précédent d'un contrôle de la part des services fiscaux portant sur la période du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2005 pour les bénéfices imposables à l'impôt sur les bénéfices et la taxe professionnelle et sur la période du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2006 pour la Taxe sur la Valeur Ajouté (TVA).

Les rectifications proposées par l'administration fiscale s'élèvent à 779.8 K€ et se fondent sur un changement majeur de la législation fiscale en matière de reprise d'entreprises en difficultés. Ce changement est de nature à affecter toutes les sociétés issues de reprises d'activités en difficultés.

L'entité avait contesté le bien fondé de la quasi-totalité des redressements. (Cf. « Faits caractéristiques postérieurs à la clôture »).

Elle a toutefois provisionné la somme de 75 K€.

Les redressements non contestés ont été comptabilisés en charges à payer pour 38 K€.

5 bis) Opération de financement de l'avion SN13

(Cf. Règles et méthodes comptables).

6) Pénalités sur marché :

L'entité a constaté sur l'exercice une pénalité de marché de 300 K€ pour les programmes SN94 et SN95. La pénalité a été comptabilisée en charge exceptionnelle, la reprise de provision sur ce risque (155 K€) a été comptabilisée en produit exceptionnel. Sur l'exercice, l'entité a provisionné une pénalité sur marché de 79 K€.

7) Effectif de la participation des salariés

Sur l'exercice, l'entité a atteint l'effectif rendant obligatoire l'application de la participation légale des salariés.

Aucune participation n'est due sur le présent exercice.

8) Crédit d'impôt recherche

L'entité a comptabilisé sur l'exercice un crédit d'impôt recherche d'un montant de 335,4 K€. La réalisation du dossier a été confiée à un cabinet spécialisé.

9) Affacturage de certaines créances

La société fait appel à une société d'affacturage. Les créances cédées à la clôture s'élèvent à 385 K€.

Postérieurs à la clôture :

- 1) Par courrier du 18 janvier 2008, l'entité conteste la quasi-totalité des rectifications de l'administration fiscale.
- 2) En janvier 2008, la société a vu une évolution importante de son actionnariat avec l'entrée à hauteur de 30% d'un investisseur non financier et long terme, la société New York Finance et Innovation (NYFI).

COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

1. Etat de l'actif Immobilisé

IMMOBILISATIONS	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation exercice	Acquisitions créations
Frais d'établissement R&D TOTAL 1	702 8270		820 673
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	882 574		648 585
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agencement.	1 421		
Installations techniques, matériel et outillage ind.	414 183		251 868
Installations générales, agencts., aménngts. Dives			
Autres matériels de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	333		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			103 575
Avances et acomptes			
TOTAL 3	415 938		355 443
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts & autres immobilisations financières	164 483		19 913
TOTAL 4	164 483		19 913
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	2 165 822		1 844 615

IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations en fin d'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
	Par virement	Par cession		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Frais d'établissement R&D TOTAL 1			1 523 500	
Autres postes d'immo. incorporelles TOTAL 2	820 673		710 485	
Terrains				
Constructions	sur sol propre			
	sur sol d'autrui			
	Inst. gales., agencts. et am. const.		1 421	
Installations techniques matériel et outillage		990	866 061	
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agencts., aménagement divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & informatique			333
	Emballages récupérables & divers			
Immobilisations corporelles en cours			103 575	
Avances & acomptes				
TOTAL 3		990	770 391	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts & autres immobilisations financières			184 396	
TOTAL 4			184 396	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4)	820 673	990	3 188 774	

2. Etat des amortissements

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			
		Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement TOTAL 1		16 594	94 175		110 770
Autres immobilisations incorporelles TOTAL 2		2 337	1 443		3 780
Terrains					
Constructions	sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	installations générales	634	284		919
Installations techniques, matériel et outillage industriels		94 359	55 463	990	148 832
Autres immobilisations corporelles	installations générales				
	matériel de transport				
	matériel de bureau	333			333
	emballages récupérables				
TOTAL 3		95 327	55 747	990	150 084
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3)		114 259	151 366	990	264 635

3. Etat des provisions et dépréciations

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	155 000	154 312	155 000	154 312
Provisions pour pertes de change	5 631	19 213	5 631	19 213
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	160 631	173 525	160 631	173 525
Dépréciations comptes clients	50 000	50 000		100 000
TOTAL GENERAL	210 631	223 525	160 631	273 525
Dotations et reprises d'exploitation		50 000		
Dotations et reprises financières		19 213	5 631	
Dotations et reprises exceptionnelles		154 312	155 000	
Dépréciations des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

4. Etat des échéances sur créances et dettes

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Autres immobilisations financières		184 396		184 396
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients (1)		5 215 235	5 115 235	100 000
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		5 791	5 791	
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	490 847	490 847	
	Taxe sur la valeur ajoutée	555 555	555 555	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		345 588	345 588	
Charges constatées d'avance		274 656	247 656	
TOTAUX		7 072 070	6 787 673	284 396

(1) Dont Factures à établir sur avancement : 3 077 K€.

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 2 ans max. à l'origine	237 548	237 548		
	à plus de 2 ans à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés (1)		4 791 406	4 791 406		
Personnel et comptes rattachés		109 309	109 309		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		176 072	176 072		
État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices				
	Taxe sur valeur ajoutée	221 503	221 503		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	138 741	138 741		
Groupe et associés		846 374	846 374		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		52 388	52 388		
TOTAUX		6 573 346	6 573 346		

(2) Dont Factures à recevoir sur avancement : 1 839 K€.

5. Autres informations

Conventions réglementées :

Aucune nouvelle convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Les conventions réglementées actuellement en vigueur sont au nombre de trois :

- 3A : convention d'assistance et de conseil. Son administrateur est M. Denavit
- FCP : convention d'assistance et de conseil. Son administrateur est M. Grouchko
- Green Recovery convention de compte courant

Contrôle de la société :

A la date du 31/12/2007, Reims Aviation industries est principalement détenue par Green Recovery (25% du capital), M. Bernard Grouchko (15% du capital) et M. Philippe Denavit (15% du capital).

Composition du capital social :

Au 31/12/2007 et selon les informations connues par la société, le capital de Reims Aviation Industries se répartissait de la façon suivante :

Actionnaire	Nb d'actions	% capital
Green Recovery	837 263	25%
P. DENAVIT	501 013	15%
B. GROUSCHKO	501 013	15%
Assya Capital	504 375	15%
NYFI	168 125	5%
Public	853 477	25%
Total	3 365 266	100%

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.1 Entreprises liées

La seule poste de bilan concerné par des entreprises liées est « Emprunts et dettes financières divers », pour un montant de 846 374 €.

Les charges financières avec les entreprises liées s'élèvent à 33 283 €.

6.5 Fonds commercial

Le poste « Fonds commercial » dont le total hors droit au bail s'élève à 10 K€ comprend uniquement des éléments achetés.

6.8 Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant

Nature des éléments d'actif circulant	Valeur comptable	Valeur de marché au 31/12/2007
73.31 SOGEMONEPLUS « Valeurs Mobilières de Placement »	1 533 160	1 614 611
Créances clients en Devises	176 706	163 672
Cautions versées en Devises	52 058	45 879

6.10 Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés (1)	3 341 835
Autres créances	45 726
Disponibilités	606
TOTAL	3 388 168

(1) Dont Clients factures à établir sur avancement des contrats long terme : 3 077 K€.

6.11 Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 862
Emprunts et dettes financières diverses	33 283
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	2 253 083

Dettes fiscales et sociales	237 326
Autres dettes	
TOTAL	2 525 554

(1) Dont Fournisseurs factures à recevoir sur avancement des contrats long terme : 1839 K€.

6.12 Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation (1)	274 656	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	274 656	

(1) Dont Charges constatées d'avance sur opération de financement du SN13 (Cf. règles et méthodes comptables) : 246 K€.

6.14 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 500 000	0,10
Actions / parts sociales émises pendant la période intermédiaire (1)	865 266	0,10
Actions / parts sociales remboursées pendant la période intermédiaire		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin de période	3 365 266	0,10

(1) Cf. Faits caractéristiques de l'exercice, point 3.

6.17 Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité en K€

	Montant
Ventes produits finis	7 628 856
Prestations de services	683 009
Ventes de marchandises	1 500 616
Produits des activités annexes	14 554
TOTAL	9 827 035

Répartition par marché géographique en K€

	Montant
France	1 107 636
Étranger	8 719 399
TOTAL	9 827 035

6.18 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	382 812	- 305 645	688 457
<i>Dont Crédit impôt recherche</i>		- 335 494 €	
<i>Dont Crédit impôt apprentissage</i>		- 5 533	
Résultat exceptionnel (et participation)	- 332 004	80 787	- 412 791
Carry back			
Redressement impôt			
Résultat comptable	50 808	- 224 858	275 666

7. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

7.1 Crédit-bail

Les informations financières concernant le crédit bail, les locations simples et les locations financement (hors crédit bail) sont présentées dans les tableaux ci-après.

	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	TOTAL
Valeur d'origine				900 000	900 000
Amortissements :					
- Cumul exercices antérieurs					
- Dotations de l'exercice				107 143	107 143
TOTAL				107 143	107 143
Redevances payées :					
- Cumul exercices antérieurs					
- Exercice				242 459	242 459
TOTAL				242 459	242 459
Redevances restant à payer :					
- À un an au plus				110 349	110 349
- À plus d'un an et cinq ans au plus				441 396	441 396
- À plus de cinq ans				128 741	128 741
TOTAL				680 486	680 486
Valeur résiduelle :					
- À un an au plus					
- À plus d'un an et cinq ans au plus					
- À plus de cinq ans				7 525	7 525
TOTAL				7 525	7 525
Montant pris en charge dans l'exercice				120 862	120 862

7.2 Informations complémentaires concernant les contrats et engagements de la société en matière de location simple et de location financement (hors crédit bail)

La présentation des engagements hors bilan qui est faite, n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif, selon les normes comptables en vigueur.

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme		non applicable		
Obligations en matière de location-financement (hors crédit bail)	46 644	2 630	20 014	
Contrats de location simple	232 400	185 920	46 840	
Obligations d'achat irrévocables		non applicable		
Autres obligations à long terme		non applicable		
TOTAL	279 044	213 429	65 615	-

Nota : la location simple consiste en les loyers au titre du bail commercial des locaux de production de la Société. La fin du bail est prévue en mars 2009.

Les locations financement consistent en les loyers au titre des financements des matériels informatiques etc...

Les informations financières concernant le crédit bail sont présentées dans le tableau ci-avant. En prenant en compte les engagements de crédit bail, les engagements financiers sont de 959 530 €.

Détail des locations financement :

	Valeur du bien HT	Total financement HT	Durée	Début financement	Échéance	Loyer HT	Déjà Payé HT	Paiements HT dus par période		
								A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Console CATIA Factum Finance/LIXX Bail 3 Licences	41 539	46 357	36 mois	08/2006	Mens.	1 288	21 891	15 452	9 014-	-
Console CATIA Factum finance / Franfinance 1 Licence	12 970	14 472	36 mois	06/2006	Mens.	402	7 638	4 824	2 010-	-
Traceur Laser Scanneur KBC Lease France	16 000	19 530	63 mois	04/2006	Mens.	310	6 820	3 720	8 990	-
Standard Téléphonique Sollica	7 000	10 540	3 ans	11/2005	Trim.	878	7 905	2 634		-

8. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Créances cédées au Factor non échus au 31 décembre 2007	384 991
Engagements en matière de retraite	147 317
Autres engagements donnés : Nantissement de valeurs mobilières de placement	1 533 161
Engagement de crédit bail mobilier	680 486
Droit Individuel Formation : 2659 heures	
TOTAL	2 745 955
(1) dont concernant :	
• les dirigeants	
• les engagements assortis de sûretés réelles	1 533 161

Autres informations :

La société a signé un contrat de location avec un client. Le contrat prévoit une option d'achat au profit du locataire.

Dans le cadre des marchés publics réalisés à l'étranger, un établissement financier s'est porté caution pour la société auprès d'un tiers pour un montant global de 5 718 0564 €.

Engagements reçus : Néant.

11. ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Le déficit reportable s'élève à 98 201 €.

12. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres :	Montant
• des organes d'administration	
• des organes de direction	271 448
• des organes de surveillance	136 593

13. EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	9	
Agents de maîtrise et techniciens	12	1
Employés	16	1
Ouvriers	12	
TOTAL	49	2

20.2. Informations financières pro forma – Comptes consolidés IFRS pro forma pour la période intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2009

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2009 (12 mois)
Chiffre d'affaires	5 955
Autres Produits	497
Production immobilisée (1)	22 037
Achats consommés	(1 241)
Charges externes	(22 966)
Impôts et taxes	(387)
Charges de Personnel	(6 153)
Dotations aux Amortissements	(671)
Dotations aux Provisions	
Autres produits et charges d'exploitation	133
Résultat opérationnel courant	(2 795)
Autres produits et charges opérationnels	1 992
Résultat opérationnel courant	(2 795)
Autres produits et charges opérationnels	1 992
Résultat opérationnel	(803)
Produits de trésorerie	324
Coûts de l'endettement financier brut	(1 201)
Autres produits et charges financiers	
Résultat financier	(876)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	
Résultat avant impôts	(1 680)
Impôts sur le résultat	
Impôts différés	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 680)
Résultat consolidé (part des minoritaires)	
Résultat consolidé (part du groupe)	(1 680)
Résultat par action	(0,03)
Résultat dilué par action	(0,03)

(1) Activation des frais de développement du SK-105

BILAN - ACTIF

En K€	31/12/2009
Actif non courant	
Immobilisations incorporelles	24 503
- Amortissements	(541)
Immobilisations corporelles	3 288
- Amortissements	(830)
Immobilisations financières	227
Instruments financiers dérivés	
Autres actifs non courants	
Impôts différés	
Titres des sociétés mises en équivalence	
Total Actif non courant	26 647
Actif courant	
Stocks	3 684
Clients et comptes rattachés	3 524
- Provisions	
Instruments financiers dérivés	
Autres actifs courants	8 980
Trésorerie ou équivalents de trésorerie	199
Actifs destinés à la vente	
Total Actif courant	16 387
Total Actif	43 034

BILAN - PASSIF

En K€	31/12/2009
Capitaux Propres	
Capital	5 238
Primes	7 326
Réserves Consolidées	(16 053)
Résultat Consolidé	(1 680)
Intérêts minoritaires	
Total des capitaux propres	(5 170)
Passif non courant	
Emprunts	4 181
Instruments financiers dérivés	
Impôts différés	
Provisions	484
Autres passifs non courants	17 754
Total passif non courant	22 419
Passif courant	
Fournisseurs et autres créanciers	18 103
Emprunts	
Instruments financiers dérivés	
Provisions	
Dettes fiscales et sociales	1 906
Autres dettes	5 775
Passifs disponibles à la vente	
Total passif courant	25 785
Total Passif	48 204
Total du Passif et des Capitaux Propres	43 034

Note sur les comptes pro forma de GECI AVIATION au 31/12/2009

Les comptes consolidés pro forma présentés sont établis en normes IFRS pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

Normes comptables utilisées

S'agissant d'un apport entre société sous contrôle conjoint, l'apport de l'activité Skylander à GECI Aviation (Ex Reims Aviation industries), dans la norme IFRS 3 n'étant pas applicable dans ce cas, l'apport de l'activité Skylander à RAI a été traité en valeur comptable.

Les comptes des différentes filiales du périmètre ont été retraités en normes IFRS.

L'apport de la branche d'activité a été traité en valeur comptable, ce qui explique le retraitement de la prime d'émission.

Périmètre

Ils intègrent les comptes des différentes filiales qui forment le périmètre de consolidation à l'issue des opérations d'apports partiels d'actifs réalisées en 2010 concernant (i) la branche d'activité SKYLANDER effectué aux termes de son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires du 16 février 2010 et (ii) l'apport à une société nouvelle constituée du fait dudit apport (dénommée Reims Aviation Industries) et détenue à 100% par GECI Aviation, pour la filialisation de l'activité F 406. Cette dernière opération a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2010 :

- REIMS AVIATION INDUSTRIES (F 406)
- SKY AIRCRAFT (SK 105) pour l'activité débutant de sa date de création (4i^{ème} trimestre 2008) au 31 décembre 2009
- GECI AVIATION INDUSTRIES (sous holding de SKY AIRCRAFT)

Autres informations

Les frais liés aux opérations d'apport intervenues en 2010 n'ont pas été intégrés dans les comptes pro forma au 31 décembre 2009. Ils seront imputés sur la prime d'apport et sont évalués à 91.717 €.

Les autres passifs non courants pour 17 754 K€ intègrent le solde du compte courant de GECI International pour 17 746 K€. Il est inclus dans la ligne « Autres passifs non courants ».

	GECI AVIATION INDUSTRIES et SKY AIRCRAFT	REIMS AVIATION INDUSTRIES	TOTAL
En K€			
Chiffre d'affaires	0	5 956	5 956
Résultat opérationnel courant	(872)	(1 924)	(2 796)
Résultat opérationnel	(109)	(695)	(804)
Résultat financier	(1 009)	132	(877)
Résultat avant impôts	(1 118)	(562)	(1 680)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(1 118)	(562)	(1 680)
Résultat consolidé (part du groupe)	(1 118)	(562)	(1 680)
Résultat par action			(0,03)
Résultat dilué par action			(0,03)

Clause de retour à meilleure fortune de GECI Technologies Holding

En mars 2006, la société GECI Technologies Holding (GTH) et la société Sky Design (ancienne dénomination sociale de GECI Aviation Industries), devenue depuis cette date filiale à 100% de GECI Aviation, ont conclu une convention prévoyant une clause de retour à meilleure fortune dans le cadre du financement du programme Skylander.

Aux termes de cette convention, il est prévu que GTH consent une subvention d'un montant de 1.000.000 € à la société Sky Design, remboursable à première demande et en totalité en cas de retour à meilleure fortune. Ce retour à meilleure fortune étant défini comme étant réalisé le jour où l'assemblée générale de GECI Aviation Industries approuvera des comptes constatant pour la deuxième année consécutive une situation nette supérieure ou égale à 2.000.000 €. Cette clause de retour à meilleure fortune expirera à la clôture du cinquième exercice suivant la signature de cette convention, soit à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2011.

A ce jour, GECI Aviation Industries n'a pas vérifié les conditions déclenchant l'application de cette clause.

20.3. Vérification des informations financières annuelles

20.3.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les informations pro forma relatives à l'année 2009

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma de la société GECI AVIATION relatives aux comptes consolidés intermédiaires arrêtés le 31 décembre 2009 incluses dans la section 20.2 de son document de référence daté du 24 juin 2010.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'apport de l'activité Skylander aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat de la société GECI AVIATION si l'opération d'apport partiel d'actifs de cette branche d'activité avait eu lieu au début de la période, soit le 1^{er} janvier 2009. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 relatives aux informations pro-forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources tels que décrits dans la note annexe aux comptes pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société GECI AVIATION pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union Européenne dans lequel un prospectus en date du 24 juin 2010 visé par l'Autorité des Marchés Financiers serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Courbevoie et à Paris, le 24 juin 2010

Les commissaires aux comptes

F I D U C I A I R E L E Y D E T

(signé DIDIER AMPHOUX)

M A Z A R S

(signé JACQUES KAMIENNY)

20.3.2. Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes intermédiaires arrêtés au 31/12/2009

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société REIMS AVIATION INDUSTRIES et en réponse à votre demande s'insérant dans le cadre d'opérations de restructurations envisagées, nous vous présentons notre rapport d'audit relatif à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes intermédiaires de la société REIMS AVIATION INDUSTRIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

Les comptes intermédiaires ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes intermédiaires

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes intermédiaires. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes intermédiaires sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cette période.

Fait à Paris, le 24 mars 2010

MAZARS

Le commissaire aux comptes

(signature : Jacques Kamienny)

20.3.3. Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2008

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Reims Aviation Industries SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'enregistrement à l'actif du bilan des coûts de développement concernant le procédé de mise en fabrication du produit F 406.

La note « Opérations de financement de l'avion SN13 » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement du premier loyer majoré de crédit-bail et de la moins-value réalisée à l'occasion de cette opération de financement.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurées de leur correcte application.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de pénalités ou de litiges, tel que décrit dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe, respectivement au paragraphe « 5 – Pénalités sur marchés » et au paragraphe « 7 – Litige Atout Capital ».

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société Reims Aviation Industries, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 30 avril 2009

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

(signature : Isabelle Goalec, Associée)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementés.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable par votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Personnes concernées : la société Geci International, membre du conseil de surveillance de Reims Aviation Industries et Monsieur Serge Bitboul, Président du conseil d'administration de Geci International et Président du Conseil de surveillance de Reims Aviation Industries.

Convention de gestion centralisée de trésorerie

Dans sa séance du 17 octobre 2008, le conseil de surveillance de votre société a pris connaissance de la convention de gestion centralisée à mettre en place et dont la société Geci International serait la société centralisatrice. Cette convention a été approuvée par le Conseil de surveillance dans son principe, sous réserve de la fixation définitive du taux d'intérêt.

Cette convention n'est pas signée à la date d'établissement de notre rapport et n'a pas fait l'objet d'une mise en œuvre.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice:

Convention conclue avec la société Green Recovery

La société Green Recovery met à disposition de votre société des avances en compte courant dont le solde s'établit, au 31 décembre 2008, à 1.220.720,95 euros intérêts inclus.

La charge d'intérêts comptabilisée du 1^{er} janvier au 30 juin 2008 en rémunération de ces avances en compte courant, calculée au taux maximum fiscalement déductible, soit 5,63% au 30 juin 2008, s'établit à 23.825,45 euros. Ces avances en compte courant ont cessé de porter intérêts à compter du 1^{er} juillet, aux termes d'un protocole d'accord entre Green Recovery et Geci International en date du 29 septembre 2008.

Conventions non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions soumises aux dispositions de l'article L.225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L.823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer, outre les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Personnes concernées : la société New York Finance & Innovation, membre du conseil de surveillance de Reims Aviation Industries et son représentant permanent, Monsieur Alain Bernard, Président Directeur général de New York Finance & Innovation.

Convention de compte courant

New York Finance & Innovation met à disposition de votre société, pour une durée d'un an, une avance en compte courant d'un montant de 600.000 euros, en application d'une convention conclue le 30 mars 2008. Le montant de cette avance est restée inchangée jusqu'au 31 décembre 2008.

La charge d'intérêts comptabilisée du 31 mars au 31 décembre 2008 en rémunération de cette avance en compte courant, calculée au taux de 6%, s'établit à 27.000 euros.

L'absence d'autorisation de cette convention résulterait d'une simple omission de retranscription dans le procès-verbal du conseil de surveillance.

Paris La Défense, le 30 avril 2009

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

(signature : Isabelle Goalec, Associée)

20.3.4. Rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2007

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Reims Aviation Industries SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'enregistrement à l'actif du bilan des coûts de développement concernant le process de mise en fabrication du produit F 406.

La note « Opérations à long terme » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la prise en compte des revenus et charges liés à chaque avion en construction.

La note « Opérations de financement de l'avion SN13 » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au traitement du premier loyer majoré de crédit-bail et de la moins-value réalisée à l'occasion de cette opération de financement.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurées de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 25 avril 2008

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

(signature : Isabelle Goalec, Associée)

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTES - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementés.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable par votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisé, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Personne concernée : Madame Châu Hoang Naudin, Président du Directoire.

Fixation de la rémunération de Madame Hoang Naudin, ès qualité de Président du Directoire

Dans sa séance du 5 janvier 2007, le conseil de surveillance a fixé ainsi la rémunération de Madame Hoang Naudin au titre de 2007, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 :

- Rémunération brute fixe de 120.000 euros payable par fraction mensuelle d'égal montant de 10.000 euros
- Rémunération variable fixée à 30.000 euros brute et versée à hauteur de 50% en cas de succès du projet d'introduction en bourse de la société Reims Aviation Industries et à hauteur de 50% au prorata et à l'occasion de la livraison des avions prévus au budget 2007.

- Les frais de mission de Madame Hoang Naudin lui seront remboursés selon les mêmes modalités que celles du contrat qui la liait à l'entreprise sur l'exercice 2006.

La rémunération brute perçue en 2007 s'est élevée à 138.750 euros.

Attribution d'une indemnité de rupture en cas de révocation

Dans sa séance du 5 janvier 2007, le conseil de surveillance a décidé le versement d'une indemnité de rupture en cas de révocation de ses fonctions du Président de Directoire à l'initiative du Président du Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance a décidé le versement d'une somme forfaitaire de 30.000 euros à la date de la fin du contrat.

Souscription d'une assurance chômage dirigeant

Dans sa séance du 5 janvier 2007, le conseil de surveillance a autorisé le Directoire à rechercher en vue de sa souscription une assurance chômage dirigeant au bénéfice du Président du Directoire.

La cotisation prise en charge au titre de cette assurance pour la période 1^{er} mars au 31 décembre 2007 est de €3.925.

Personne concernée : Monsieur Jean-Pierre Kohn, membre du Directoire.

Modification de la rémunération perçue par Monsieur Jean-Pierre Kohn au titre de son contrat de travail de responsable du Bureau d'Etude

Dans sa séance du 5 janvier 2007, le conseil de surveillance a fixé ainsi la rémunération de Monsieur Jean-Pierre Kohn au titre de 2007 :

- Rémunération brute fixe de 45.000 euros avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007
- Rémunération variable fixée à 8.000 euros à charge pour le Président du Directoire de définir les objectifs de Monsieur Jean-Pierre Kohn.

La rémunération brute perçue en 2007 s'est élevée à 49.463 euros.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice:

Convention conclue avec la société 3A

La société 3A fournit à votre société diverses prestations de conseil.

Une charge de 76 163,28 euros a été comptabilisée à ce titre au cours de l'exercice 2007, dont 30 000 euros de factures non parvenues.

Convention conclue avec la société FCP

La société FCP fournit à votre société diverses prestations de conseil.

Une charge de 60 430 euros a été comptabilisée à ce titre au cours de l'exercice 2007, dont 30 000 euros de factures non parvenues.

Convention conclue avec la société Green Recovery

La société Green Recovery met à disposition de votre société des avances en compte courant dont le solde s'établit à 813 092,19 euros au 31 décembre 2007.

La charge d'intérêts comptabilisée au titre de l'exercice 2007 en rémunération de ces avances en compte courant, calculée au taux maximum fiscalement déductible, soit 5,41% au 30 juin 2008, s'établit à 33 282,67 euros.

Paris La Défense, le 25 avril 2008

Salustro Reydel

Membre de KPMG International

(signature : Isabelle Goalec, Associée)

20.3.5. Autres informations financières

Les comptes pro forma figurant à la section 20.2 du présent document de référence présente l'apport de l'activité Skylander à GECI Aviation en valeur comptable.

L'apport fait par GECI International à GECI Aviation (ex-Reims Aviation Industrie) lors de l'Assemblée Générale du 16 février 2010 correspond à :

- La marque et dessins qui sont des éléments incorporels juridiquement protégés pour 9 millions d'euros, dont la valeur comptable était nulle,
- Les titres GECI Aviation Industrie (ex GECI Aviation), (sous-holding détenant les titres Sky Aircraft, société développant le projet Skylander) pour une valeur de 119,6 millions d'euros. Lors de la consolidation de GECI Aviation (ex-Reims Aviation Industrie), les titres apportés seront éliminés et remplacés par la valeur attribuée au projet SKYLANDER porté par cette société.

Cette valeur est représentative des éléments incorporels du projet Skylander qui ont été valorisés par le commissaire à la scission principalement sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés sur la période 2009/2027.

Pour les besoins de la consolidation de GECI Aviation, ces éléments incorporels, y compris les marques et dessins dont la valeur comptable est nulle, seront éliminés.

Si la société avait retenue une comptabilisation à la valeur d'apport, ceci aurait fait apparaître des capitaux propres d'un montant de 122,5 M€. A l'actif le poste immobilisations incorporelles s'élèverait à 152,1 M€. Dans ce contexte, les immobilisations incorporelles auraient fait l'objet d'amortissement/tests de valeur.

Conformément à la norme IAS 36 :

- S'agissant des marques et dessins, éléments incorporels juridiquement protégés, ils auraient faits l'objet avec l'ensemble des éléments incorporels liés au projet d'un test de valeur annuel ;
- Les éléments incorporels autres que les marques et dessins (R&D activée et apport de GECI International) auraient été amortis selon les quantités sur la base d'une série dont l'importance reste à déterminer mais qui devrait correspondre aux volumes sur lesquels sont basés les flux futurs de trésorerie qui ont fondé la valorisation des éléments incorporels liés au projet Skylander. En cas de variation négative des quantités prévues ou d'un décalage des livraisons prévues dans le temps, un test de valeur de ces éléments aurait été réalisé pour les ramener à leur juste valeur par le biais d'une provision.

20.4. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées datent du 31 décembre 2009.

20.5. Politique de distribution des dividendes

La Société n'a pas distribué de dividende au titre des trois derniers exercices et sur les deux prochaines années devrait continuer à faire de même, car elle entend consacrer l'ensemble de ses ressources au financement de sa croissance et notamment du programme Skylander. Au-delà de ces deux années-là, la Société réexaminera s'il y a lieu sa politique de dividende.

Cela étant, il n'existe aucune restriction réglementaire, statutaire ou autre quant à la possibilité pour la Société d'effectuer des versements de dividende.

20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

A cet égard, le litige entre la Société et le listing Sponsor Atout Capital a été tranché par le Tribunal de Commerce de Nanterre qui, aux termes d'un jugement du 2 février 2010, a condamné la Société à payer la

somme totale d'environ 83.000 €, soit moins d'un tiers des sommes réclamées par le demandeur (i.e., 312.040,02 €). La Société avait constitué au titre de ce litige une provision de 225.000 €.

Par ailleurs, le litige en cours avec le fournisseur Alema S.A. devrait faire l'objet d'un règlement amiable dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de ce fournisseur.

Les litiges en cours sont détaillés en section 4.1.2.

20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Il n'y a eu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société depuis la situation intermédiaire arrêtée au 31 décembre 2009, à l'exception de

- l'apport partiel d'actif de la branche complète et autonome d'activité Skylander, de GECI International à GECI Aviation, qui a eu lieu le 16 février 2010 avec effet rétroactif au 1 avril 2009 (cf. description en section 12 des présentes).

- l'apport partiel d'actif de la branche complète et autonome d'activité F-406, de la Société à sa filiale à 100%, Reims Aviation Industries, qui a eu lieu le 26 mars 2010 (cf. description en 7.2 des présentes).

Les comptes consolidés intermédiaires pro forma arrêtés au 31 décembre 2009, présentés en section 20.2, présentent l'effet de l'apport partiel d'actif du 16 février 2010 sur le compte de résultat et le bilan consolidés de GECI Aviation, comme si l'apport avait eu lieu dès le début de la période intermédiaire, soit le 1^{er} janvier 2009.

L'impact sur ces mêmes comptes pro forma de l'apport partiel d'actif du 26 mars 2010 est nul, car ce deuxième apport est une opération purement intra-groupe GECI Aviation.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Montant du capital social

Le capital social est égal à cinq millions deux cent trente sept mille cinq cent vingt huit euros et soixante centimes (€ 5.237.528,60). Il est divisé en cinquante deux millions trois cent soixante quinze mille deux cent quatre vingt six (52.375.286) actions de dix centimes d'euro (0,1 €) de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Capital autorisé mais non émis

Type d'autorisation	Date de l'assemblée générale	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal	Montant déjà utilisé
1. Augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription	09/03/2010	26 mois 08/05/2012	50 000 000 € en actions ou valeurs mobilières.	Néant
2. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public	09/03/2010	26 mois 08/05/2012	50 000 000 € en actions ou valeurs mobilières.	Néant
3. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à des catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées	09/03/2010	18 mois 08/09/2011	50 000 000€ en actions ou valeurs mobilières.	Néant
4. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé visé à l'article L.411-2, II du Code monétaire et financier	09/03/2010	26 mois 08/05/2012	Par an : 20% du capital social au jour de l'émission, en actions ou valeurs mobilières.	Néant
5. Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise	09/03/2010	26 mois 08/05/2012	100 000€ en actions.	Néant

Les plafonds des autorisations 1, 2, 3 et 4 sont communs (50 000 000 €).

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

Néant

21.1.3. Actions propres détenues directement ou indirectement par la Société

GECI Aviation ne détient directement ou indirectement aucune action propre.

Il est à noter que depuis le 25 janvier 2010 et pour une durée de douze mois, renouvelable par tacite reconduction, la Société et GECI International ont confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50 000 € en espèces

- 25 000 titres.

Ces titres proviennent de l'actionnaire GECI International, et non de l'autocontrôle de la Société, qui est inexistant.

21.1.4. Autres titres donnant accès au capital et options de souscription d'actions

Il n'existe actuellement aucun autre titre donnant accès au capital de la Société.

21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Néant

21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent

Néant

21.1.7. Existence de sûretés, privilèges ou nantissements sur le capital social

La Société n'a consenti aucun privilège, nantissement ou sûreté sur les actions de ses filiales.

A la connaissance de la Société, aucune de ses actions ne fait l'objet d'un privilège, nantissement ou sûreté.

21.1.8. Historique du capital social depuis sur les 5 dernières années

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission, d'apport ou de fusion	Nombre d'actions créées	Montant cumulé		
					en capital	en titres	Nominal
21/03/2003	Constitution de la Société				100 000,00	10 000	10,00
21/12/2006	Augmentation de capital par incorporation de réserves	150 000,00	-	-	250 000,00	10 000	25,00
21/12/2006	Division du nominal	-	-	2 490 000	250 000,00	2 500 000	0,10
06/07/2007	Augmentation de capital à 4 € par action, par émission d'actions(*)	86.250,00	3 363 750,00	862 500	336 250,00	3 362 500	0,10
11/01/2008	Augmentation de capital à 6 € par action, suite à exercice de BSAR	276,60	16 319,40	2 766	336 526,60	3 365 266	0,10
09/10/2008	Augmentation de capital à 1,40 €, par émission d'actions nouvelles	321 428,60	4 178 571,80	3 214 286	657 955,20	6 579 552	0,10
09/10/2008	Augmentation de capital à 6 € par action, suite à exercice de BSAR	8,90	525,10	89	657 964,10	6 579 641	0,10
19/03/2009	Augmentation de capital à 6 € par action, suite à exercice de BSAR	0,80	47,20	8	657 964,90	6 579 649	0,10
05/10/2009	Augmentation de capital à 6 € par action, suite à exercice de BSAR	456,00	26 904,00	4 560	658.420,90	6 584 209	0,10
16/02/2010	Augmentation de capital à 2,8097528 € par action, par apport partiel d'actif (Skylander)	4 579 107,70	124 082 501,39	45 791 077	5 237 528,60	52 375 286	0,10

(*) Le 07/07/2007, il a été attribué gratuitement à l'ensemble des actions existantes à ce jour, soit 3 362 500 actions, des BSAR, à raison d'un BSAR par action; 4 BSAR donnant le droit de souscrire à une action nouvelle à 6€, et ce jusqu'au 30 juin 2009. Seuls les BSAR mentionnés dans le tableau ci-dessus ont donné lieu à des souscriptions d'actions nouvelles, les autres BSAR sont devenus caducs après cette dernière date.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

OBJET SOCIAL (article 3 des statuts)

L'objet social est actuellement

:

- « La Société a pour objet, en France et dans tous pays, directement ou indirectement
 - la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
 - toutes opérations commerciales, administratives, bancaires, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à cet objet ;

- l'acquisition et la mise en valeur de tous brevets, licences, marques et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. »

21.2.2. Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société concernant les membres du conseil d'administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 14 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé, conformément à la loi, de trois membres au moins et dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire statuant sur l'opération.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 ans.

Les fonctions d'un administrateur prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit administrateur.

Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Cette disposition s'applique aux représentants permanents des personnes morales.

Chaque administrateur doit être pendant toute la durée de ses fonctions détenteur d'au moins une (1) action. A défaut, il dispose d'un délai de six (6) mois pour régulariser sa situation.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès, démission ou empêchement prolongé du représentant permanent.

Un salarié de la Société peut être nommé administrateur sans perdre le bénéfice de son contrat de travail. Toutefois, le nombre des administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Les administrateurs personnes physiques de même que les représentants permanents des personnes morales administrateurs sont soumis aux dispositions des articles L 225-21 et L 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français et à l'exercice simultané de mandats de Directeur Général, de membre du Directoire, de Directeur Général unique, d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance de telles sociétés, sous réserve des dispositions de l'article L 225-95-1 dudit code.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Il doit y procéder en vue de compléter son effectif, dans les trois mois à compter du jour de la vacance, lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal.

Les nominations ainsi effectuées par le Conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Le mandat de l'administrateur coopté prend fin à l'expiration de celui de l'administrateur remplacé.

REUNIONS DU CONSEIL (article 15.2 des statuts)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé par ce groupe d'administrateurs.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé dans cette demande.

En cas de carence du Président, le groupe d'administrateurs ou le Directeur Général qui auront sollicité la convocation du Conseil d'Administration, seront compétents pour procéder eux-mêmes à la convocation du conseil et fixer l'ordre du jour.

Les convocations sont faites par tous moyens tels que, à titre non exhaustif, email, télécopie, lettre simple ou recommandée adressée à chacun des administrateurs un (1) jour avant la réunion et mentionnant l'ordre du jour de celle-ci.

Le conseil peut également se réunir sur une convocation verbale et l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion.

Le Conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation, y compris à l'étranger.

La Présidence du Conseil est assurée par son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.

Il est tenu un registre de présence signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil.

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, les réunions du Conseil d'Administration peuvent également intervenir par des moyens de visioconférence, conformes par leur nature et leurs conditions d'application aux dispositions réglementaires et par tout moyen de télécommunication.

Toutefois la présence effective ou par représentation sera nécessaire pour toutes délibérations du Conseil relatives à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés, ainsi qu'à l'établissement du rapport de gestion et, s'il y a lieu, du rapport sur la gestion du Groupe.

Les administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration, sont tenus à la discrétion, à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le président du conseil d'administration.

DELIBERATIONS DU CONSEIL (article 16 des statuts)

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence et par tout moyen de télécommunication, lorsque cette faculté est permise par la loi et les règlements.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil, même par lettre ou télécopie.

Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration reçue par application de l'alinéa précédent. Ces stipulations sont applicables au représentant permanent d'une personne morale administrateur. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé, et tenu au siège social conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet. Lorsqu'il a été

constitué un comité d'entreprise, les délégués de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du Travail, devront être convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article 17 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations d'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires, et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

A cet effet, le Président représente le Conseil d'Administration ; en outre, celui-ci peut consentir à tous mandataires de son choix des délégations de pouvoirs.

Toutefois, les décisions du Conseil ne peuvent pas affecter les pouvoirs conférés par la loi au Directeur Général, particulièrement lorsque celui-ci n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission, et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (Article 15.1 des statuts)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée fixée par le Conseil d'Administration qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée. Elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Nul ne peut être nommé Président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 70 ans. D'autre part, si le Président du Conseil d'administration vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale, et exécute ses décisions.

Il veille au bon fonctionnement des organes de la société, et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Selon décision du Conseil d'Administration, il pourra cumuler ses fonctions avec celles de Directeur Général de la Société.

DIRECTION GENERALE (Article 18 des statuts)

Conformément aux dispositions légales, la direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Il appartient au Conseil d'Administration de nommer son Président et de décider à la majorité simple de l'investir des fonctions de Directeur Général ou de conférer ces fonctions à une autre personne physique. La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. L'option retenue - à savoir soit le cumul, soit la dissociation des fonctions - vaut jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration qui pourra alors décider, à la majorité simple, de choisir l'autre modalité d'exercice de la direction générale visée ci-dessus.

Le Conseil d'Administration tiendra les actionnaires et les tiers informés de ce changement dans les conditions légales. Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

18.1 Directeur Général

18.1.1 Nomination – Révocation

En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux stipulations ci-dessus, la direction générale est assumée soit par le Président soit par une personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Le Directeur Général ne peut pas être âgé de plus de 70 ans ; s'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire lors de la première réunion du Conseil d'Administration tenue après la date de cet anniversaire.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration.

18.1.2 Pouvoirs

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet, ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Directeur Général est soumis aux dispositions de l'article L 225-94-1 du Code de Commerce relatives à l'exercice simultané de mandats de Directeur Général, de membre du Directoire, de Directeur Général unique, d'administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

18.2 Directeurs généraux délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à cinq (5).

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation de fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHEES AUX ACTIONS

Article 12.1 des statuts

Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires ne sont responsables des pertes qu'à concurrence de leurs apports. Au delà, tout appel de fonds est interdit.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils ne peuvent en aucun cas s'immiscer dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en remettre aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES (Article 33 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la Loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la Loi et les règlements.

Articles L. 225-115 à L-225-118 du Code de Commerce :

- Article L. 225-115 du Code de Commerce : Tout actionnaire a droit, dans les conditions et délais déterminés par décret en Conseil d'Etat, d'obtenir communication :

1° De l'inventaire, des comptes annuels et de la liste des administrateurs ou des membres du directoire et du conseil de surveillance, et, le cas échéant, des comptes consolidés ;

2° Des rapports du conseil d'administration ou du directoire et du conseil de surveillance, selon le cas, et des commissaires aux comptes, qui seront soumis à l'assemblée ;

3° Le cas échéant, du texte et de l'exposé des motifs des résolutions proposées, ainsi que des renseignements concernant les candidats au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, selon le cas ;

4° Du montant global, certifié exact par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées, le nombre de ces personnes étant de dix ou de cinq selon que l'effectif du personnel excède ou non deux cents salariés ;

5° Du montant global, certifié par les commissaires aux comptes des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts ainsi que de la liste des actions nominatives de parrainage, de mécénat ;

6° De la liste et de l'objet des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales, établis conformément aux articles L. 225-39 et L. 225-87.

- Article L. 225-116 du Code de Commerce : Avant la réunion de toute assemblée générale, tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et les délais déterminés par décret en Conseil d'Etat, communication de la liste des actionnaires.

- Article L. 225-117 du Code de Commerce : Tout actionnaire a le droit, à toute époque, d'obtenir communication des documents visés à l'article L. 225-115 et concernant les trois derniers exercices, ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours de ces trois derniers exercices.

- Article L. 225-118 du Code de Commerce : Le droit à communication des documents, prévu aux articles L. 225-115, L. 225-116 et L. 225-117, appartient également à chacun des copropriétaires d'actions indivises, au nu-propriétaire et à l'usufruitier d'actions.

AFFECTATION ET REPARTITION DU RESULTAT (Article 36 des statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la Loi.

Ainsi, il est prélevé 5% pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève, ensuite, les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

MODALITES DU PAIEMENT DU DIVIDENDE (Article 37 des statuts)

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la Loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

La Société ne peut exiger des actionnaires aucune répétition de dividende, sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et si la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

L'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

AUTRES DROITS ET RESTRICTIONS PORTANT SUR LES ACTIONS (Article 11 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires. Cependant, les titulaires d'actions dont la propriété est démembreée peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de La Poste faisant foi de la date d'expédition.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, le nu-propiétaire a le droit de participer à toutes les assemblées générales.

21.2.4. Modalités nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés, dans les conditions prévues par la loi, que par une assemblée générale extraordinaire, selon les conditions de quorum et de majorités fixées par le Code de Commerce.

Les Statuts ne contiennent pas de dispositions plus restrictives.

21.2.5. Assemblées générales d'actionnaires

ASSEMBLEES GENERALES (article 23 à 31 des statuts)

NATURE DES ASSEMBLEES

Les décisions des actionnaires sont prises en Assemblée Générale.

Les Assemblées Générales Ordinaires sont celles qui sont appelées à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts.

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont celles appelées à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

CONVOCATION ET REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

Convocation

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'administration.

En cas de défaillance du Conseil d'administration et si l'intérêt social l'exige, le ou les commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer l'assemblée dans les conditions normales de forme après avoir vainement requis la convocation du Conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les assemblées peuvent également être convoquées par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital social.

Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation doivent, même s'ils n'en ont pas fait la demande, être convoqués aux Assemblées.

Les Commissaires aux comptes doivent être conviés aux assemblées.

Les convocations sont adressées par lettre simple ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée. Ce délai de convocation est applicable quelle que soit la nature de l'Assemblée.

Réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par lettre recommandée avec accusé de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation

ADMISSION AUX ASSEMBLEES – POUVOIRS

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou de prendre part aux votes par correspondance dans les conditions légales et réglementaires, sous réserve de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application des dispositions légales, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titre au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

TENUE DE L'ASSEMBLEE – BUREAU – PROCES-VERBAUX

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le membre du Conseil d'administration le plus ancien à cette assemblée. Si les administrateurs présents ont la même ancienneté, l'administrateur le plus âgé présidera l'assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Une feuille de présence est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance. Elle est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées d'actionnaires doivent constituer un bureau composé d'un président et de deux scrutateurs lequel désigne un secrétaire.

En cas de convocation par un Commissaire aux comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un Secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

QUORUM – VOTE

Dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, le tout, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi ou des présents statuts.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. Les actions non libérées des versements exigibles sont privées de droit de vote.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée ou les actionnaires.

La clôture de la séance n'est prononcée qu'à l'épuisement complet de l'ordre du jour de l'assemblée et après le vote par les actionnaires de toutes les résolutions qui leur ont été proposées. À l'issue de l'assemblée, un procès-verbal est établi.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes décisions qui n'ont pas pour objet de modifier les statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la Société en Société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Pour cette assemblée prorogée, le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance.

En outre, toutes décisions visant à augmenter les engagements des actionnaires ne peuvent être prises sans le consentement de ceux-ci.

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne peuvent délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

21.2.6. Clauses susceptibles d'avoir une incidence sur le contrôle de la Société

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7. Franchissements de seuils

FRANCHISSEMENT DE SEUILS (extrait de l'article 12.2 des statuts)

A compter de l'admission des titres aux négociations sur un marché non réglementé, toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale à 5 % du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 5 % du capital social ou des droits de vote et ce, jusqu'à 50 % du capital social ou des droits de vote inclus, et, au-delà de 50 %, une fraction correspondant aux seuils supérieurs prévus par l'article L. 233-7 du Code de commerce, ainsi qu'au seuil de 95 % prévu par les règles du marché Alternext, est tenue, dans les cinq jours de bourse à compter de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils à la hausse ou à la baisse, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et des droits de vote qu'elle possède.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, dans les conditions prévues par la

loi, si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée.

Cette obligation d'information s'ajoute à l'obligation d'information des franchissements de seuil prévue, le cas échéant, par la loi.

21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société, autre que celles prévues par la loi, régissant les modifications de son capital.

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédents la date du présent document de référence.

Les contrats commerciaux, passés ou en cours d'exécution, de fabrication d'appareils neufs ou de retrofit d'appareils de seconde main, qui ont toujours été conclus dans le cadre normal des affaires, présentent les caractéristiques suivantes :

Ces contrats sont conclus directement par chaque filiale opérationnelle de la Société, Sky Aircraft ou Reims Aviation Industries. Les contrats commerciaux conclus dans le passé par la Société ont été transférés par celle-ci à la nouvelle Reims Aviation Industries dans le cadre de l'apport partiel d'actif intervenu au mois de mars 2010.

Ces contrats portent principalement sur des commandes d'avions de mission équipés en fonction des demandes particulières de chaque client, sur la fourniture de pièces de rechange et/ou sur des prestations de formation, de maintenance et de support technique. Les modalités de chaque contrat (marché public ou contrat de gré à gré) sont négociées au cas par cas. En particulier, les clés de paiement sont définies en fonction de l'état de l'avancement de l'avion et sont propres à chaque contrat. En règle générale la structure de ces contrats est articulée autour d'un acompte à la signature de 30% du montant total, 40% de la valeur de chaque avion lorsqu'il a atteint le stade 350 (i.e. fuselage assemblé, moteurs et trains d'atterrissage montés) et 30% à sa livraison. La Société s'efforce de garder un solde de trésorerie positif sur chaque contrat tout au long de leur réalisation.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent être notamment consultés :

- (a) l'acte constitutif et les statuts à jour de la Société ;
- (b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- (c) les informations financières historiques de la Société pour chacun des trois exercices précédant la publication du document de référence.

Ces documents, et plus généralement toute l'information réglementée, sont disponibles sous format électronique dans une rubrique dédiée : "Investisseurs" sur le site internet de la Société www.geciaviation.com.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Outres ses filiales et participations, dont la liste figure au Paragraphe 7.2 de ce Document de Référence, la Société ne détient aucune participation de capital dans une quelconque entité juridique, de droit français ou non.